

Formation initiale des bibliothécaires d'État

Réorganisation et rationalisation des collections :

Outils et méthode pour une politique documentaire du secteur Arts du SCD de Paris 10 – Nanterre

Gestion de projet

Lola Mortain

Sous la direction de Mme Anne Faure, correspondante d'établissement
Responsable de la politique documentaire au SCD Nanterre – Paris 10.
Et de M. Dominique Maniez, tuteur.

Remerciements

À

- Dominique Maniez, pour avoir accepté de reprendre le suivi de ce travail
- Anne Faure, pour son aide dans la rédaction de ce rapport, et pour m'avoir associée malgré les kilomètres aux réflexions sur la politique documentaire qui se menaient à Nanterre pendant le temps de ma formation.
- À toute l'équipe du secteur Arts de Nanterre, et plus particulièrement à Grégoire Meylan pour avoir rempli le questionnaire de politique documentaire.

À toutes les personnes qui, en acceptant de me rencontrer, ont nourri ce projet :

- Mme Catherine Brand, de l'INHA
- Mme Catherine Dollé, de la BNF
- Mme Claude Chauvineau, de la bibliothèque Gaston-Baty de l'université Paris 3
- Mme Marie-Danièle Schaeffer, du centre Michelet de l'université Paris 4.

À Ghislaine Rassiât et Sophie Danis, pour m'avoir communiqué des documents de travail interne de la BPI.

Au sein de la FIBE, à

- MHB et MZ, pour m'avoir ouvert des horizons infinis sur Excel (je n'oublierai pas si facilement les tableaux croisés dynamiques...)
- Coline pour son hospitalité

Et à ces fameux *tiramisu*^{ztm} du vendredi soir!

Résumé :

Ce projet professionnel a pour ambition d'établir un diagnostic des collections en arts du SCD de l'université Paris 10 et de faire des propositions pour l'amélioration de l'organisation du secteur. La méthode suivie consiste à décrire les outils utilisés pour cerner le fonds et proposer des pistes pour la rationalisation et la réorganisation des collections, pistes qui s'inscrivent dans le projet global de rédaction d'une politique documentaire pour l'ensemble de la bibliothèque universitaire.

Descripteurs :

Bibliothèques universitaires--Développement des collections

Bibliothèques--Développement des collections--Évaluation

Université de Paris-Nanterre-- Service commun de la documentation

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

Abstract :

This professional project wants to draw up an inventory of the collections in arts of the university Paris 10 library to make proposals for an improvement of the organization. The followed method consists in describing the tools used to determine the funds and to propose tracks for the rationalization and the reorganization of the collections. These tracks fall under the project of drafting of a documentary policy for the whole university library.

Keywords :

Collection development (Libraries)--France

Academic libraries

University of Paris--Nanterre-Library

Sommaire

INTRODUCTION.....	9
1. QU'EST CE QU'UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE ?.....	9
2. DÉFINITION DU PROJET	11
PARTIE 1 : PRÉSENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL.....	13
1. PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ PARIS 10-NANTERRE.....	13
<i>1.1. Le campus et les disciplines enseignées.....</i>	<i>13</i>
1.1.1. Données géographiques.....	13
1.1.2. Enseignements	14
1.1.3. Focus sur les disciplines artistiques	14
<i>1.2. Le Service commun de la documentation.....</i>	<i>15</i>
1.2.1. L'offre documentaire à Paris 10	15
1.2.2. Le public.....	16
2. LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE.....	18
<i>2.1. Fonctionnement et moyens.....</i>	<i>18</i>
2.1.1. Les collections.....	18
2.1.2. Budget et moyens.	19
2.1.3. Une organisation disciplinaire.....	20
<i>2.2. Les chantiers en cours.....</i>	<i>20</i>
2.2.1. Vers une nouvelle organisation du travail.....	20
2.2.2. Le projet de politique documentaire.	21
PARTIE 2 : ÉTAT DES LIEUX	22
1. POSITIONNEMENT DU SECTEUR À PARIS 10	22
<i>1.1. Environnement institutionnel.....</i>	<i>22</i>
<i>1.2. Environnement documentaire.....</i>	<i>23</i>
<i>1.3. Détermination des publics.....</i>	<i>23</i>
2. ORGANISATION DU SECTEUR.....	24
2.1. Équipe.....	24
2.2. Budget.....	25
2.3. Circuit du livre.....	26

2.3.1. Commandes	26
2.3.2. Gestion interne.....	26
2.3.3. Le suivi des collections	27
3. ANALYSE DES COLLECTIONS.....	27
3.1. <i>Quantitative</i>	28
3.1.1. Nombre de titres et d'exemplaires	28
3.1.2. Langues des monographies.....	30
3.1.3. La question des supports	32
3.2. <i>Qualitative</i>	32
3.2.1. En fonction de l'âge des collections.....	32
3.2.2. En fonction des contenus des collections	33
3.2.3. La signalisation des collections.....	35
3.3. <i>Évaluer les usages</i>	36
3.3.1. Les incidences des localisations.....	36
3.3.2. Mesurer les prêts.....	37
4. SYNTHÈSE : ATOUTS ET LACUNES.....	39
4.1. <i>Organisation du travail</i>	39
4.2. <i>Collections</i>	40
4.2.1. Points forts et domaines défaillants.....	40
4.2.2. Articulation des secteurs.....	41
4.3. <i>Les usages</i>	41
PARTIE 3 : EXEMPLES DE POLITIQUES DOCUMENTAIRES EN ART.	43
1. BIBLIOTHÈQUES DE RÉFÉRENCE.....	43
1.1. <i>La BNF</i>	43
1.1.1. Principes de la politique documentaire.....	43
1.1.2. L'actualité en arts.....	44
1.1.3. La multidisciplinarité.....	44
1.2. <i>La BPL</i>	45
1.2.1. La place de l'art contemporain	45
1.2.2. Des pratiques de travail formalisées.	45
1.3. <i>L'INHA</i>	45
1.3.1. Présentation.....	45

1.3.2. Le libre-accès	46
2. BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES.....	47
2.1. Paris 8.....	47
2.1.1. Comparaison Paris 8/Paris 10.....	47
2.1.2. Un espace audiovisuel	48
2.1.3. Le rôle de l'acquéreur	48
2.2. Bibliothèque de Lausanne.....	49
2.3. Centres spécialisés en bibliothèque universitaire	50
2.3.1. La bibliothèque Gaston-Baty de Paris 3	50
2.3.2. Le centre Michelet de Paris 4.....	50
3. BILAN : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LE SECTEUR ARTS DE PARIS 10 ?.....	51
3.1. Les spécificités du traitement des disciplines artistiques.....	51
3.1.1. Multidisciplinarité.....	51
3.1.2. La question de l'obsolescence.....	51
3.1.3. Réseaux et partenariats.....	52
3.2. Mesures applicables à Paris 10	52
3.2.1. En matière de gestion des collections	52
3.2.2. En matière de relations extérieures	53
PARTIE 4 : AXES DU PROJET.....	54
1. TYPOLOGIE DES ACTIONS À CONDUIRE.....	54
1.1. Méthodologie.....	54
1.2. Identification des problèmes.....	54
1.2.1. Détermination du fonds	54
1.2.2. Accessibilité des collections.....	54
1.2.3. Intégration du fonds.....	55
1.2.4. Méthodes de travail.....	55
1.3. Hiérarchisation des actions.....	55
2. CHANTIERS 2007-2008.....	56
2.1. Chantiers programmés.....	56
2.1.1. Exemplarisation	56
2.1.2. Récolement.....	57
2.1.3. Mise à niveau du catalogue	57

2.2. <i>Le désherbage des salles</i>	57
2.2.1. Critères.....	57
2.2.2. Méthode.....	59
2.2.3. Devenir des documents désherbés.....	60
2.3. <i>Valorisation des collections</i>	61
2.3.1. Relocalisation des documents relégués en magasin.....	61
2.3.2. Signalétique et signalisation.....	61
2.3.3. Redéfinir le plan de cotation.	62
3. CONDUIRE LE CHANGEMENT	63
3.1. <i>Calendrier et moyens</i>	63
3.2. <i>Une nouvelle organisation à promouvoir</i>	64
3.2.1. Prévoir des actions régulières de suivi.	64
3.2.2. Instaurer des modalités d'évaluation.....	65
3.2.3. L'organisation du travail en équipe.	66
4. QUESTIONS À RÉSOUDRE DANS LE CADRE DE LA POLDOC	66
4.1. <i>Analyse des hypothèses du groupe Poldoc et propositions d'application pour le secteur arts</i>	66
4.1.1. Hypothèses pour l'amélioration de l'usage des collections	66
4.1.2. Propositions pour le secteur Arts.....	68
4.2. <i>Propositions d'axes de développement pour le secteur Arts</i>	71
4.2.1. Orientation des collections	71
4.2.2. Détermination du fonds.....	72
4.2.3. Axes de développement du secteur.....	72
CONCLUSION	74
BIBLIOGRAPHIE	75
TABLE DES ENCADRÉS, TABLEAUX ET GRAPHIQUES	79
TABLE DES ANNEXES	82

Introduction

«Un amas de livres dépareillés ne sera pas plus une bibliothèque qu'un amas de briques n'est un palais».¹

1. Qu'est ce qu'une politique documentaire ?

Devant l'explosion de la production éditoriale et face aux besoins très variés d'un public exigeant, la bibliothèque doit recentrer ses objectifs, mettre en valeur ses points forts et combler ses lacunes. Tel est finalement l'objet d'une politique documentaire, dont les enjeux sont de trois ordres : elle est à la fois un instrument de dialogue avec le public, un enjeu de positionnement avec les tutelles, et un outil de cohésion au sein d'une équipe.

Pour comprendre plus précisément comment se construit une politique documentaire, nous avons choisi de partir de deux réflexions de Bertrand Calenge qui ont guidé ce projet. La première d'entre elles pose que toute politique documentaire répond à un contexte spécifique qu'il convient d'analyser en finesse. Certes, cela semble relever de l'évidence. Mais c'est une évidence trompeuse, tant il est en réalité difficile d'envisager l'environnement et d'en saisir toutes les implications. Une telle mise en garde accompagne donc le bibliothécaire tout au long de l'élaboration de la politique documentaire, afin d'éviter les vœux pieux et de permettre la constitution d'une politique rigoureuse.

¹ In AROT, Dominique. Politiques documentaires et politiques des collections : raison et passion, *BBF*, Paris : 1999, T.4, n°2, p 88-91. Citation d'un rapport un ministre de l'Instruction publique de 1847.

C'est ensuite l'articulation de la politique documentaire selon trois angles que donne B. Calenge qui a été pertinente pour notre travail. Ces trois angles complémentaires et indissociables que sont la politique d'acquisition, la politique de conservation et la politique d'accessibilité permettent de comprendre comment toute politique documentaire s'adosse nécessairement à une politique envers les publics et nécessite de ce fait une étude poussée de ses pratiques et de ses attentes. En somme la politique documentaire est à comprendre comme une transformation des besoins sociaux en actions documentaires par la mise en œuvre d'une politique d'accès aux documents. Comme le souligne Dominique Arot, si la mise à disposition de documents à destination du public est l'une des principales raisons d'être d'une bibliothèque, encore faut-il qu'elle soit organisée, que les documents en question soient dignes d'intérêt et que le résultat ne constitue pas une simple accumulation sans cohérence. Le fonds d'une bibliothèque accède à la dimension de collection dès lors qu'il devient un « *ensemble de documents organisé pour des usages et vivifiés par ces usages* »². À rebours, la politique documentaire ainsi définie a des impacts sur l'ensemble du fonctionnement d'une bibliothèque, à commencer par la politique de services.

Ainsi, en termes bibliothéconomiques, la politique documentaire est conçue comme l'ensemble des objectifs que se donne une bibliothèque pour servir un public bien déterminé. Elle s'appuie d'une part sur une politique de constitution de collections incluant des entrées et sorties des collections, d'autre part sur une analyse des publics servis ou à servir. Elle se construit à partir d'une évaluation quantitative et statistique (fréquentation, nombre de prêts,...) et qualitative (cohérence documentaire, profondeur des collections,...). En outre, elle s'inscrit dans un environnement spécifique. À ce titre, elle tient compte des moyens financiers et humains et nécessite la validation par l'autorité de tutelle, gage du consensus autour du projet. Enfin, elle se pense sur le long terme en nécessitant une évaluation régulière, suggérant des amendements et des corrections à apporter.³

² CALENGE, Bertrand, cité dans VIALARON, Laurence. *Vers la formalisation d'une politique d'acquisitions : l'exemple du secteur d'acquisition d'anglo-américain à la section Lettres, arts et sciences humaines de la bibliothèque de l'Université de Nice Sophia-Antipolis*, sous la direction de Bertrand Calenge, mémoire d'étude, DCB, Villeurbanne : Enssib, 2001.

³ DURPAIRE, Jean-Louis. *Les politiques documentaires des établissements scolaires: Rapport de l'IGEN n 2004-037 de Mai 2004* (Ministère de l'éducation nationale), p. 31.

2. Définition du projet

Au service commun de la documentation de Paris 10, le projet de formalisation d'une politique documentaire a été initié en 2006, et devrait aboutir à la rédaction d'une charte documentaire à la fin de l'année civile 2007. En tout état de cause, notre projet s'insère dans ce cadre global, ce qui implique deux conséquences. Comblé le retard accumulé par le secteur durant cette année est la première, celui-ci n'ayant pas pu suivre la démarche générale au même rythme que les autres secteurs. La seconde tient à l'état d'avancement du projet de charte documentaire, qui, au moment de la rédaction de ce rapport, était encore au stade de formulation d'hypothèses. Ainsi notre projet ambitionne de dresser un état des lieux duquel découlera un ensemble d'actions à mener pour favoriser une gestion rationalisée des collections. C'est l'articulation de ces actions dans un ensemble cohérent qui constitue sans doute le cœur de notre travail.

Dès lors, quelle méthode construire ? Si, à proprement parler, la politique documentaire apparaît comme le cadre qui fixe les principes des politiques d'acquisition et de gestion des collections, cette donnée théorique se heurte dans notre cas à la réalité du fonds à traiter. En effet, pour pouvoir dresser les grandes lignes d'une politique, encore faut-il connaître les collections et le public auxquelles celles-ci sont censées s'adresser. Dans le cas contraire, on prend le risque d'apporter des réponses toutes faites, sans analyse rigoureuse. Devant nos grandes difficultés à cerner le fonds, conséquence de l'absence de mémoire des pratiques antérieures et d'outils fiables pour le connaître, c'est finalement une démarche moins linéaire qui s'avère la plus efficace. Ainsi, au vu des contraintes, un bilan de la gestion actuelle s'impose. Celui-ci appelle des actions à mener rapidement pour mettre à niveau les collections, avant même de définir une politique selon les critères académiques. En somme, il convient de partir d'une analyse des collections, qui permettra de déterminer les opérations nécessaires à conduire, et de préparer les arbitrages qui formeront le socle de la politique documentaire à développer pour le secteur arts. Comme le rappelle B. Calenge, dans sa contribution au *Bulletin des bibliothèques de France*⁴ de 2006, la politique documentaire est un « work in progress », c'est à dire « un travail de réflexion et d'action devant constamment se régénérer au vu

⁴ CALENGE, Bertrand. « Quand peut-on établir qu'une bibliothèque dispose d'une politique documentaire ? ». *BBF*, 2006, n° 1, p. 18-23 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 27 juillet 2007.

des résultats obtenus et de la conscience progressivement plus affinée des acteurs ». En conséquence, ce projet est à entendre comme un point de départ, dont l'ambition est d'élaborer une méthode pour parvenir à une réorganisation des collections du secteur. En arrière-plan, il dessine les grandes lignes d'une politique documentaire encore à définir, dans le cadre des hypothèses de travail du projet de politique documentaire conduit à l'échelle de l'ensemble du SCD de Paris 10.

Dans un premier temps, il s'agira de situer le secteur dans le panorama institutionnel de l'université Paris 10.

Puis, je dresserai l'état des lieux du secteur, tant du point de vue de son fonctionnement, que de l'état des collections.

Dans une troisième partie, je procéderai à une étude croisée de différentes bibliothèques, permettant de déterminer s'il existe des spécificités à la gestion de documents relevant des disciplines artistiques et ouvrant des pistes pour la gestion du secteur arts à Nanterre.

Enfin, la dernière partie circonscrit les grands axes de notre projet, en fixant les actions à mener et le calendrier à suivre et en proposant des hypothèses de travail afin de définir un plan de développement des collections.

Partie 1 : Présentation du cadre institutionnel

1. Présentation de l'Université Paris 10-Nanterre

1.1. Le campus et les disciplines enseignées

1.1.1. Données géographiques

L'Université Paris X a ouvert ses portes en 1964, en rachetant un terrain de l'Armée sur la commune de Nanterre. Cette création avait pour but de désengorger les universités parisiennes. Aujourd'hui, l'université est présente sur trois sites, tous localisés dans les Hauts-de-Seine dont le principal est le campus de 27 hectares à Nanterre qui accueille l'essentiel des services proposés par Paris 10. Deux autres sites forment le pôle scientifique et technologique : un bâtiment à Saint-Cloud (domaine métiers du livre et de l'audiovisuel) dans lequel se trouve le centre de formation continue aux métiers des bibliothèques Mediadix et le site de Ville-d'Avray (domaines mécanique, thermique, énergie, informatique, électronique).

Comme le souligne Martine Segalen⁵, l'université a été historiquement construite en tournant le dos à la ville de Nanterre, sans que des relations se nouent au fil du temps entre ces deux entités. Cette situation, rare dans le paysage universitaire français, a façonné un campus isolé de son environnement urbain. Le projet Seine-Arche, prévu pour durer quinze ans, a pour but de désenclaver les espaces situés derrière la Défense en détruisant des tronçons de routes ainsi que des voies ferrées, en construisant de nouveaux bureaux, et en réaménageant l'université et ses environs. Il aura pour conséquence l'insertion de l'université dans un quartier vivant et animé, dotés de commerces et de services, qui contribuera à améliorer la qualité de vie sur le campus. Paris 10 bénéficie en outre du projet U3M (universités du 3^e millénaire) pour la modernisation des universités françaises.

⁵« L'invitée Martine Segalen ». *Urbanisme* [en ligne]. 2007, mai-juin, n°354. [réf. du 21 juin 2007]. Disponible sur : <http://www.urbanisme.fr/numero/354/Ide/invite.html>

1.1.2. Enseignements

À ses débuts, l'université était consacrée à l'enseignement des lettres et des langues. Son offre d'enseignements s'est enrichie en quarante ans, et se découpe aujourd'hui en 6 pôles :

- Les lettres et les langues
- L'art, la culture, l'information et la communication
- Les sciences humaines et sociales
- Les sciences juridiques, économiques et de gestion
- Les sciences et technologies
- Les sciences et techniques des activités physiques et sportives

Présidé par M. Olivier Audéoud, professeur de droit, l'université compte environ 2000 enseignants-chercheurs, statutaires et vacataires, 700 personnels administratifs et techniques et quelque 30 250 étudiants⁶, ce qui en fait le second campus de France.

1.1.3. Focus sur les disciplines artistiques

Les disciplines artistiques relèvent de deux UFR : *Sciences sociales et administratives (SSA)* et *Littérature, langages et philosophie (LLPhi)*.

Encadré 1 - Licences et masters à Paris 10

Les licence et master Arts, lettres et langues, mention arts du spectacle sont une formation globale aux arts de la scène et de l'écran avec possibilité d'orientation progressive des étudiants vers le cinéma/audiovisuel ou vers le spectacle vivant et le théâtre. Elle est largement ouverte sur les autres disciplines du champ culturel et artistique et combine enseignement théorique et ateliers pratiques dirigés par des professionnels.

Les licence et Master Sciences humaines et sociales mention Histoire de l'art et archéologie s'adressent aux étudiants souhaitant acquérir une formation d'enseignant et de chercheur avant de postuler à des emplois à l'université ou au CNRS ou de se présenter aux concours de conservation et de gestion du patrimoine (État et collectivités territoriales). Elle s'intègre aussi dans un parcours pluridisciplinaire dans lequel se trouvent impliquées également des disciplines pour lesquelles existent des agrégations (Histoire, Géographie, Lettres Modernes, Lettres classiques...). Elle comporte 5 parcours : histoire de l'art, archéologie, patrimoine, documentation et archéologie-documentation.

En ce qui concerne les travaux de recherche en art, ils relèvent essentiellement de deux écoles doctorales : *lettres, langages, spectacle* pour les Arts du spectacle et *Milieus, cultures et sociétés du passé et du présent*, pour les Beaux-Arts. 13 disciplines ont été comptabilisées :

Encadré 2 - Écoles doctorales à Paris 10

- ◆ Arts plastiques (Lettres, langages, spectacles)
- ◆ Arts du spectacle : théâtre (Lettres, langages, spectacles)
- ◆ Arts du spectacle : cinéma (Lettres, langages, spectacles)

⁶ Donnée ASIBU. Les chiffres varient selon les sources et on verra par la suite qu'il est relativement difficile pour le bibliothécaire de parvenir à avoir une vision exacte des étudiants concernés par son domaine d'acquisition.

- ◆ Arts du spectacle : théâtre (Lettres, langages, spectacles)
- ◆ Musicologie (Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent) Esthétique (Connaissance, langages, modélisation)
- ◆ Sciences de l'art (Lettres, langages, spectacles)
- ◆ Ethnomusicologie (Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent)
- ◆ Histoire de l'art (Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent)
- ◆ Histoire et archéologie des mondes anciens (Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent)
- ◆ Histoire et archéologie des mondes médiévaux (Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent)
- ◆ Histoire des mondes modernes (Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent)
- ◆ Histoire du monde contemporain (Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent)
- ◆ Histoire de la musique (Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent)
- ◆ Aménagement de l'espace, urbanisme (Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent)

Certaines de ces écoles doctorales relèvent de la *Maison René-Ginouvès d'Archéologie et d'Ethnologie* (MAE), organisme de recherche et de formation à la recherche qui réunit plusieurs disciplines des Sciences de l'homme et de la société. L'unité de recherche qui concerne le secteur art s'intitule *Archéologies et sciences de l'Antiquité* (ArScAN) et comprend l'école doctorale Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent.

À ces deux grands pôles, il convient d'ajouter le master professionnel *Urbanisme et aménagement*, assuré par le département de géographie de l'UFR SSA. Enfin, beaucoup d'autres cursus entretiennent des rapports plus ou moins proches avec les disciplines artistiques. Ainsi par exemple des cours de civilisations étrangères, qui proposent des UE liées au cinéma, à la production artistique du pays, etc.

1.2. Le Service commun de la documentation

1.2.1. L'offre documentaire à Paris 10

Pivot du Service commun de la documentation, la bibliothèque universitaire partage son bâtiment avec la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (B.D.I.C.), centre de documentation et de recherche pour l'étude du monde contemporain. Le bâtiment qui abrite ces deux bibliothèques a été construit en 1971, par Édouard Albert, connu pour avoir construit la première tour d'habitation à Paris, dans le treizième arrondissement. On retrouve cette particularité à la BU car les deux parties basses qui abritent respectivement la BU et la BDIC sont séparées par une tour de huit étages, espace destiné à servir de magasins aux deux bibliothèques.

Le SCD se compose en outre de 15 bibliothèques d'UFR⁷, de pôles ou d'instituts, qui sont associées ou intégrées à la bibliothèque universitaire. Elles représentent environ

⁷ On trouvera en annexe 3 le descriptif de ces BUFR, et leur situation administrative.

177 000 volumes et 450 abonnements, pour un budget documentaire annuel en 2005 de 170 000€.

Le volet documentaire du contrat quadriennal 2005-2008 insiste sur la nécessité de déployer « une politique documentaire⁸ centrée sur l'amélioration de l'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs ». Comme le souligne le rapport d'activité 2005 du SCD en s'appuyant sur les recommandations du Comité national d'évaluation (qui elles mêmes corroboraient le rapport de l'inspection générale des bibliothèques réalisé en 2004) : « l'université dispose d'un potentiel documentaire remarquable qui la place dans une situation privilégiée au regard des universités franciliennes. Pour autant, sa politique documentaire relève d'une construction inachevée en raison de tensions ou de pesanteurs internes propres à l'université et à la bibliothèque universitaire ».

1.2.2. Le public

1.2.2.1. Mesurer le public

Il est difficile de connaître le nombre exact d'étudiants fréquentant le SCD dans la mesure où, pour favoriser l'inscription automatique des étudiants via l'annuaire LDAP, l'intégralité des inscrits à l'université est reversée dans le système informatique du SCD. De fait, on mesure le nombre d'utilisateurs actifs (qui empruntent des documents) mais il n'est pas aisé d'évaluer ceux qui fréquentent la bibliothèque épisodiquement, comme salle de travail, ou à seule fin de consulter la documentation sur place.

Ce premier problème se double du difficile décompte des étudiants en fonction de leurs disciplines d'inscription : comment comptabiliser les double cursus ? Comment évaluer la part des étudiants utilisant une documentation qui ne relève pas de prime abord de leur discipline ? Ces questions sont cruciales pour analyser en profondeur les pratiques du public et ne connaissent pas encore de réponses satisfaisantes.

Ces limites exprimées, les données statistiques apportent toutefois quelques éléments :

Tableau 1 - Données 2005/2006

Nombre d'étudiants	30 257
Nombres de lecteurs actifs	19 665
Ratio étudiants/lecteurs.	0,65

Au regard des moyennes nationales sur ces trois dernières années, le SCD a un ratio lecteurs actifs/inscrits légèrement inférieur à la moyenne en Île-de-France (de 0,69 en 2003-04 à 0,68 en 2005-06).

⁸ Cette notion est ici à comprendre au sens large, non pas comme seul développement des collections mais en incluant les services aux publics.

Concernant le prêt à domicile, ce nombre est plutôt à la hausse (forte en 2005, légère baisse en 2006, à mettre sur le compte du mouvement étudiant lié au CPE). Un lecteur actif emprunte en moyenne 9 ouvrages par an, contre 14 pour la moyenne des bibliothèques universitaires franciliennes.

L'usage de la bibliothèque en fonction du niveau est difficile à cerner :

Tableau 2 - Ratio moyen de prêt par catégorie d'étudiants inscrits

	Nombre de prêts	Nombre d'étudiants	Ratio
Licence	81 162	16 446	4,94
Master	57 063	9253	6,17
doctorat	11 065	2046	5,41

On note en effet que les étudiants en master empruntent plus de documents que ceux de licence,

mais il convient de rapporter ces données aux conditions de prêt, plus favorables à mesure que le niveau augmente.

1.2.2.2. Connaissance et analyse des besoins

Une enquête auprès du public de la bibliothèque a été réalisée en 2004⁹ auprès de 800 étudiants par entretiens en face-à-face. Ses résultats offrent plusieurs pistes de travail pour les bibliothécaires.

D'abord, en ce qui concerne la fréquentation de la bibliothèque, on remarque que son intensité varie selon les filières. Les étudiants en sciences humaines se distinguent par une durée de fréquentation légèrement supérieure à la moyenne de 1h26.

Par ailleurs, 60 % des étudiants venant à la BU fréquentent aussi les bibliothèques des UFR (unités de formation et de recherche). À rebours, ils sont peu nombreux à travailler dans des bibliothèques d'étude extérieures au campus, et c'est la Bibliothèque publique d'information qui en attire la plus grande part (14 %). On retrouve là l'effet de site observé ailleurs pour le lectorat étudiant des bibliothèques universitaires, donnée qui n'est pas sans conséquence pour le bibliothécaire qui procède à des acquisitions. De plus, la fréquentation conjointe de la bibliothèque universitaire et des BUFR renforce le besoin d'une politique documentaire concertée.

Deuxième apport de cette enquête, celui qui décrit les pratiques des étudiants fréquentant la bibliothèque :

Encadré 3 - Pratiques des usagers de la bibliothèque universitaire de Paris 10

- 53 % des étudiants ont consulté des livres ;
- 17 % ont consulté des journaux, des revues ou des magazines ;
- 26 % ont consulté un catalogue informatique ;
- 29 % ont emprunté des livres ;
- 11 % ont consulté une base de données ou des périodiques électroniques ;

⁹ On se référera à l'analyse proposée par le responsable du service public au SCD de Paris 10 en 2004, parue dans le BBF. DUPUY, Hubert. « Les étudiants à la bibliothèque universitaire de Paris X : Pratiques documentaires, satisfactions et attentes ». *BBF*, 2006, n° 2, p. 10-11 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 6 juillet 2007

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ 8 % ont consulté Internet ;▪ 4 % ont fréquenté la vidéothèque. |
|---|

L'offre physique de documents reste donc primordiale. D'ailleurs, selon l'enquête, « c'est l'ampleur et la pertinence disciplinaire de l'offre documentaire en libre-accès qui recueillent le plus d'avis favorables, suivies par l'ambiance et la qualité de l'accueil, les conditions de consultation des bases de données et les conditions d'emprunt étant également appréciées »¹⁰. Toutefois, « les usagers de la bibliothèque déclarent attendre des *améliorations sur la disponibilité des documents*¹¹, les délais de communication des ouvrages conservés en magasin, l'aide des personnels, les heures d'ouverture du service du prêt ». Le point souligné est décisif pour l'amélioration du service public, et fera l'objet d'une grande attention dans le cadre de ce projet de réorganisation des collections du secteur arts.

2. La bibliothèque universitaire

2.1. Fonctionnement et moyens

2.1.1. Les collections

La bibliothèque universitaire occupe 15 000 m² de locaux, dans un seul espace, ce qui en fait une bibliothèque très vaste. Elle propose à ses usagers¹² :

- 507 000 ouvrages
- 13 000 thèses
- 2120 abonnements de périodiques sous forme électronique et 1700 abonnements sous forme papier
- 4600 vidéocassettes et DVD
- 6700 cassettes audio
- 55 bases de données (en ligne ou sous forme de cédéroms)

72 % des collections sont proposées en libre-accès, réparties dans deux espaces séparés : les salles de lecture et la salle du prêt. Pour une meilleure lisibilité, les documents ont une cote de couleur différente (verte ou jaune). Il existe quatre salles de lecture thématiques : droit, sciences économiques, lettres, sciences humaines et sociales, auxquelles s'ajoute une

¹⁰ Ibid.

¹¹ Je souligne

¹² Chiffres 2004 in SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION DE PARIS X, *Nanterre en chiffres, grandes tendances 2005*.

salle des catalogues qui comprend les collections « Généralités » et les périodiques. Les 28% restants sont localisés dans les magasins, et consultables sur demande auprès du personnel. À court terme, cette demande pourra être effectuée électroniquement via le catalogue en ligne du SCD.

Tableau 3 - Volumétrie du libre-accès en 2006, en nombre d'exemplaires

COLLECTIONS en nombre d'exemplaires	507 000
Nombre d'exemplaires en libre-accès	370262
% des collections	72 %
volumétrie salle de prêt	162 797
Part de la SP dans le libre-accès	43,97%
volumétrie Salles de lecture	207 465
Part des S.L. dans le libre-accès	56,03%

Les documents en libre-accès sont empruntables, mais de manière différenciée selon le niveau d'études :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - étudiants en Licence : 5 livres de la salle de prêt pour 21 jours - étudiants en Master : 5 livres de la salle de prêt pour 28 jours + 1 livre de salle de lecture pour 28 jours - étudiant en Doctorat : 7 livres des salles lecture pour 28 jours + 3 livres de la salle de prêt pour 28 jours + 1 livre des magasins pour 28 jours. - Enseignants : 7 livres des salles de lecture pour 28 jours + 3 livres de la salle de prêt pour 28 jours + 1 livre des magasins pour 28 jours + 1 périodique pour 7 jours + 1 thèse pour 14 jours. |
|---|

Il existe une procédure de prêt exceptionnel, qui assouplit les conditions d'emprunt dans les salles de lecture pour motif particulier (examen, préparation d'un mémoire...). C'est une procédure manuelle (non enregistrée dans le SIGB) qui est accordée aux étudiants pour un ouvrage non disponible en salle de prêt mais présent en salle de lecture, et ce pour une durée moyenne de trois jours.

2.1.2. Budget et moyens.

Le budget documentaire prévu pour l'année 2007 est de 1 237 245€, ce qui représente 63% du budget total du SCD¹³. Il est en augmentation de 2,5% par rapport à 2006 (1 206 521€). La part représentée par les dépenses consacrées aux monographies tend à baisser depuis plusieurs années, conséquence de l'augmentation des besoins en documentation électronique et de la hausse des coûts de cette dernière.

La part allouée à chaque secteur est déterminée en fonction du nombre de prêts recensés l'année précédente, du prix moyen des documents, de la part de la production éditoriale et enfin du nombre d'étudiants et d'enseignants/chercheurs.

A, la date du 1^{er} juin 2007, la bibliothèque emploie 113 agents soit 106,6 équivalents temps plein, dont 64% de titulaires relevant de la filière bibliothèque, 17 en catégorie A

¹³ À noter cependant qu'il ne représente que 57 % du budget exécuté (et non plus prévisionnel) pour 2006.

(plus deux agents de la filière ITRF), 17 en catégorie B et 36 en catégorie C. De plus, 12 personnes contractuelles ont été embauchées sur des crédits dits « rompus de temps partiel » ou sur les ressources propres de la BU. Enfin, des étudiants travaillent à la vacation au SCD, soit comme moniteurs assurant le rangement des documents soit comme tuteurs documentaires participant à la formation des étudiants de 1^{er} cycle.

2.1.3. Une organisation disciplinaire

Le découpage fonctionnel au sein de la bibliothèque universitaire s'organise autour de champs disciplinaires. Ainsi, les acquéreurs sont-ils responsables de secteurs thématiques qui recoupent les divisions de la classification CDU. Ces secteurs fonctionnent en grande autonomie, sans que la concertation entre eux soit encore formalisée.

La bibliothèque universitaire dispose par ailleurs de services autonomes organisés par supports : la vidéothèque, le service des thèses, le service de la documentation électronique et celui des périodiques.

Enfin, plusieurs services transversaux sont en place : informatique, coordination des BUFR, formations des étudiants et du personnel, communication interne et externe. Comme on le verra par la suite, trois services de création récente ont été développés pour permettre une action plus cohérente : gestion des catalogues, services aux publics et politique documentaire.

2.2. Les chantiers en cours

2.2.1. Vers une nouvelle organisation du travail

La précédente direction avait l'ambition de promouvoir une nouvelle organisation du travail au sein du SCD, qui a abouti à la création de fonctions transversales de direction depuis septembre 2006 : politique documentaire, gestion des catalogues et services aux publics. Toutefois, celles-ci n'ayant pas été avalisées au sein d'un nouvel organigramme, la question de l'organisation du travail à Nanterre est restée en suspens jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle directrice le 1^{er} janvier 2007.

Depuis, l'élection d'un groupe de travail parmi les membres du personnel (2 représentants de catégorie C, 2 de catégorie B et 3 de catégorie A, plus les représentants syndicaux) qui réfléchit de concert avec la direction sur une nouvelle organisation doit

aboutir à la formalisation d'un organigramme plus fonctionnel pour le dernier semestre 2007.

2.2.2. Le projet de politique documentaire.

En septembre 2006 a donc été créée la fonction de responsable de la politique documentaire, occupée par Mme Anne Faure. Elle coordonne le projet d'établissement d'une politique documentaire au sein du SCD dans lequel s'insère notre rapport. Ce projet de longue haleine est animé par un groupe de bibliothécaires (PolDoc) et se décompose en plusieurs phases¹⁴.

D'abord, une enquête auprès des secteurs qui s'est achevée en mars 2007 et qui a été réalisée au moyen de questionnaires. Ces derniers étaient découpés en deux parties : l'analyse quantitative dont on trouvera les résultats pour le secteur arts en annexe 7, et l'analyse qualitative à compléter par l'acquéreur. Le secteur arts y a participé dans la mesure de ses moyens, car la responsable était en formation à l'ENSSIB et l'ensemble du personnel n'était en place que depuis quelques mois.

L'enquête avait ainsi pour but d'analyser l'existant et de décrypter les pratiques professionnelles, les besoins et les manques. Elle a donné lieu à la rédaction d'une synthèse par le groupe PolDoc sur laquelle je me suis beaucoup appuyée pour travailler ce projet professionnel¹⁵.

La seconde phase permettra de poser des hypothèses de travail, qui aboutiront dans un troisième temps à la rédaction d'une charte documentaire pour le SCD, puis de Plans de Développement des Collections pour chaque secteur.

¹⁴ Dans la suite de ce travail, ce projet sera évoqué comme le Projet PolDoc.

¹⁵ On trouvera la référence de ce rapport d'étape dans la bibliographie.

Partie 2 : État des lieux

1. Positionnement du secteur à Paris 10

1.1. Environnement institutionnel

Les relations du secteur avec les BUFR, partenaires primordiaux s'il en est, sont hétérogènes. Ainsi, l'ancienne responsable du poste avait développé une collaboration assez soutenue avec la responsable de la BUFR d'histoire de l'art, qui a entre autres permis l'association de cette bibliothèque au SCD, par la formation de la responsable au catalogage dans le SUDOC. Aujourd'hui, l'échange de renseignements sur les besoins des étudiants et enseignants ainsi que des listes d'acquisition respectives représentent l'essentiel des rapports entre les deux structures. En revanche, la BUFR d'arts du spectacle n'entretient aucun lien avec la bibliothèque universitaire. Dotée d'un budget minimal, elle se donne pour missions principales des activités de billetterie et la conservation des travaux d'étudiants¹⁶. Enfin, il est fait mention, dans l'enquête statistique générale sur les BU, d'une BUFR Aménagement et urbanisme qui n'était pas recensée par l'ancienne responsable comme un partenariat potentiel, eu égard sans doute à l'approche géographique des collections qu'elle contient.

S'il existait des relations avec les laboratoires, celles-ci n'ont pas laissé de traces. Deux centres principaux ont été identifiés : le centre de recherche sur l'art, philosophie, esthétique (CRéART - PHI) et le Centre de recherche en histoire de l'art et histoire des représentations (CHAHR). En outre, la Maison René-Ginouvès d'archéologie et d'ethnologie travaille dans plusieurs disciplines des sciences de l'homme et de la société qui intéressent le secteur arts.

Enfin, l'université a mis en place une programmation culturelle riche, animée par l'UFR Arts du spectacle, qui passe par la programmation de films, de pièces de théâtre et de spectacles de danse tout au long de l'année. En outre, elle est dotée d'une salle de spectacle (le théâtre Bernard-Marie-Koltès d'une capacité de plusieurs centaines de places). S'il n'y a pas encore de coopération, il serait envisageable à court terme que le secteur arts accompagne mieux ce type d'activités.

¹⁶ Voir en annexe 3 une fiche synthétique sur les BUFR.

1.2. Environnement documentaire

De manière générale, les différents services fonctionnent en autonomie, sans procédures rationalisées de travail commun. En somme les relations entre ces services tiennent essentiellement aux relations entre les personnes qui les animent, ce qui fait qu'il est difficile pour un nouvel arrivant d'en évaluer le niveau.

Toutefois, le service de la documentation électronique lance régulièrement auprès des acquéreurs des consultations pour connaître les besoins en bases de données et périodiques électroniques, ainsi que pour alimenter les signets thématiques mis en ligne sur le site de la bibliothèque universitaire. Il en va de même du service des périodiques qui sollicite les acquéreurs au moment des réabonnements afin de mieux évaluer les besoins. Quant aux relations avec la vidéothèque, elles passent par des suggestions d'achat de part et d'autre et des partenariats dans le cadre des expositions organisées par l'ancienne responsable du poste (l'organisation de ces expositions figurait sur sa fiche de poste mais est aujourd'hui prise en charge par un autre service.)

1.3. Détermination des publics

On a vu dans la première partie les difficultés que pose l'analyse détaillée du public, tant il est malaisé d'obtenir des chiffres fiables et non contradictoires. D'autant qu'il est laborieux de les comparer avec les chiffres antérieurs pour avoir une vision large, car la réforme LMD a entraîné un flottement dans les statistiques¹⁷. Quoiqu'il en soit, une politique des collections en arts ne pouvant se passer d'une connaissance des publics, il convient de déterminer quels instruments seront les plus performants à la réalisation de cet objectif.

La plupart des données sont fournies par le SIGB du SCD, Aleph version 18. Reste que la consultation des documents en salle n'y est pas mesurée, et celle des documents en magasin l'est (encore) par des fiches papier dont le dépouillement s'avère particulièrement fastidieux.

L'on dispose toutefois de quelques mesures des usages du fonds permettant d'évaluer un « taux de pénétration » de la bibliothèque universitaire pour les étudiants en arts, selon les niveaux et les disciplines.

Tableau 4 - Public du secteur Arts

	Secteur arts	2004	2006
--	--------------	------	------

¹⁷ En effet, le diplôme de licence sanctionne désormais le suivi du premier cycle, soit les trois premières années universitaires, remplaçant les anciens DEUG (BAC+2) et licence (BAC+3).

public potentiel		% des étudiants	?	4,85%
		total	1748	1699
		dont L	952	1190
		dont M	494	328
		dont D	291	170
emprunts	En nombre d'exemplaires	emprunts SP*	6206	6861
		% des prêts de la SP	4,33%	4,38%
		emprunts SL	388	707
	En nombre de titres	% des prêts de la SL	2,91%	3,23%
		emprunts magasins)	236	368
		% des prêts magasins	4,72%	7,76%
emprunts par types de lecteurs (toute localisation)		L	3203	4603
		M	2285	1501
		D	426	368
		Enseignants-chercheurs	255	162
		autorisé	2	26

Ce tableau fournit des chiffres qui valent pour l'ensemble du secteur. En s'intéressant aux données respectives des filières « histoire de l'art » et « arts du spectacle » présentées dans l'annexe 2¹⁸, on constate des disparités surprenantes. En effet, les étudiants en histoire de l'art représentent 1,9 % de l'ensemble des étudiants de Paris 10, et ceux en Théâtre-Cinéma, 3,1%. En 2006-2007, il semble que cet écart se soit réduit pour aboutir à deux secteurs de taille similaire (autour de 2.5%) Or, la part d'exemplaires proposés à ces derniers est moitié moins que celle dévolue aux historiens de l'art, tant en salle de prêt qu'en salle de lecture. Dernier point, ces deux filières totalisent à peu près le même nombre d'emprunts par an (entre 2,7% et 3% du total des prêts en 2005). Ce constat plaide pour un rééquilibrage des acquisitions au profit des arts du spectacle, ainsi que pour une plus grande place accordée dans les salles, même si une grande part des besoins documentaires sont comblés par la vidéothèque.¹⁹

2. Organisation du secteur

2.1. Équipe

Au 1^{er} novembre 2006, date de mon affectation sur le poste, l'ensemble du personnel du secteur Arts venait d'être nommé. L'équipe est donc désormais constituée d'un magasinier à temps plein, de deux bibliothécaires adjoints spécialisés travaillant à temps

¹⁸ Chiffres réalisées par le service statistique de la BU, à partir de données fournies par l'université au moment de l'inscription des étudiants.

¹⁹ Il est difficile de mesurer par ailleurs le nombre d'étudiants d'autres filières susceptibles d'utiliser le secteur arts. S'il semble à première vue que l'histoire de l'art soit plus fréquentée, par les étudiants en histoire par exemple, les cursus de langues vivantes s'intéressent beaucoup au cinéma et au théâtre du pays.

partiel sur le secteur, l'un pour les arts du spectacle, et l'autre pour les Beaux-Arts, et d'un responsable, fonction que j'occupe.

Les tâches et missions qui incombent au responsable du secteur documentaire Histoire de l'art / Arts du spectacle ont été définies dans une fiche de poste avec l'ancienne responsable et feront sans doute l'objet d'une réévaluation à la rentrée 2007 :

- Participer à la définition de la politique documentaire de la bibliothèque et à sa mise en œuvre pour l'histoire de l'art et les arts du spectacle. Évaluer et valoriser les collections du secteur.
- Assurer le traitement documentaire des ouvrages du secteur.
- Gérer les collections du secteur. Encadrer des agents de catégorie B et C.
- Assurer l'accueil, l'information et le renseignement bibliographique du public.
- Participer à la vie culturelle de l'Université.

2.2. Budget

Le budget du secteur est actuellement décomposé en 4 parties (Histoire de l'Art/Arts du Spectacle, Français/langues étrangères). Il bénéficie de surcroît d'une subvention du Centre National du Livre de 1995€ pour l'achat de documents en urbanisme.

Tableau 5 - Budget secteur Arts

	2004				2005				2006			
	Dotation globale	Part en %	Facturés	Part en %	Dotation globale	Part en %	Facturés	Part en %	Dotation globale	Part en %	Facturés	Part en %
BA	21764		14916		12890		12376		13022		15054	
Spec	4935		8256		9392		8112		9938		6878	
Total	26699	4.82%	23172	4.48%	22282	4.13%	20488	4.15%	22960	4.56%	21932	4.72%

En comparant la part prévue dans la dotation globale pour chaque budget, et la facturation finale, on constate qu'il y a souvent un basculement des crédits d'un secteur à l'autre.

Le tableau qui suit recense les acquisitions effectuées en 2006, selon plusieurs critères :

Tableau 6 - Acquisitions en arts

Répartition des acquisitions par langues et par niveaux	2006	
	Titres	Exe.
B.A	323	360
Spec	226	281
Total Ouvrages français	549	641
B.A	22	26
Spec	24	26
Total Ouvrages étrangers	46	52
Ouvrages niv. L	399	408
Ouvrages niv. M	180	201
Ouvrages niv. D	30	31

Il montre une politique d'acquisition orientée vers le premier cycle, ce dont témoigne d'ailleurs la faible part de livres en langue étrangère et plus particulièrement en arts du spectacle.²⁰

2.3. Circuit du livre

2.3.1. Commandes

Un nouveau marché a été passé, pour la période 2007-2011, qui prend effet à partir du 1^{er} août 2007. Les lots mentionnés ici sont ceux qui concernent le secteur :

Tableau 7 - Liste des fournisseurs

Lot 2_Français_Histoire, Beaux-Arts, sciences humaines	Decitre
Lot 7_Anglais ; Lettres & SHS	Erasmus
Lot 9_Allemand ; TTD	Dokumente
Lot 10_Espagnol ; TTD	Iberoamericana
Lot 11_Portugais ; TTD	Librairie portugaise
Lot 12_Italien ; TTD	
Lot 13_Archéologie ; ttes langues	Erasmus
Lot 14_Russe ; TTD	Maison du livre russe
Lot 15_polonais ; TTD	Dobosz
Lot 17_Chinois ; TTD	Le Phénix
Lot 18_antiquariat_français	Appel du livre

En 2006, 11 commandes en Beaux-Arts et 8 en arts du spectacle ont été passées, ce qui représente 386 exemplaires reçus en Beaux-arts (345 titres) et 307 en Arts du spectacle (250 titres).

2.3.2. Gestion interne

Il n'y a pas de norme officielle pour le SCD du temps de traitement du document, entre sa réception à l'inventaire, et sa mise en rayon. Grégoire Meylan, bibliothécaire adjoint spécialisé pour le secteur Beaux-Arts, estime la durée moyenne à 15 jours, avec des pics pouvant atteindre un mois en période chargée.

Le catalogage consiste le plus souvent dans la dérivation de la notice à partir du SUDOC. Plus rarement, il est nécessaire de la créer (catalogage dans Aleph et indexation). Chacun des catalogueurs s'occupe respectivement du secteur Arts du spectacle et du secteur Beaux-Arts.

L'équipement est, au jour d'aujourd'hui, essentiellement fait sur place : il s'agit d'apposer un code à barre et la cote, de poser un antivol sur le document, et de recouvrir

²⁰ on verra plus loin que cette proportion, visible pour les acquisitions en 2006, se vérifie sur l'ensemble du fonds.

le livre d'un film protecteur. La bibliothèque universitaire dispose en outre d'un atelier de reliure pour les besoins courants.

Le circuit du livre est fort différent d'un secteur à l'autre : la question de savoir qui, de l'acquéreur ou du catalogueur, décide de la localisation en salle de prêt ou en salle de lecture, qui du catalogueur ou du magasinier appose le code à barres, n'est pas normalisée.

2.3.3. Le suivi des collections

Les éléments qui suivent tiennent du constat, car je n'ai pas trouvé de traces écrites témoignant d'un suivi des collections.

Il semble qu'il n'ait pas été fait de désherbage régulier des documents, et a fortiori d'exclusion définitive des collections de la bibliothèque universitaire. En effet, le magasin sert d'antichambre au pilon et permet de reléguer les documents qui ne sont plus jugés pertinents en libre-accès.

L'ensemble de la gestion des collections se fait dans Aleph, ce qui ne va pas sans poser des problèmes, car tout le fonds n'est pas encore exemplarisé. C'est vrai de la plupart des collections en magasin, par conséquent mal connues, mais ça l'est aussi d'une bonne moitié de la salle de lecture, en cours d'exemplarisation cette année.

En outre, il semble qu'il y ait quelque difficulté à obtenir des chiffres sur les collections, hors des circuits traditionnels (publications de statistiques mensuelles, annuelles). Si la demande de requêtes auprès du service informatique a été centralisée auprès de la responsable des catalogues, peu de responsables de secteur en usent.

3. Analyse des collections

Le suivi dans Aleph n'était pas totalement fiable en raison notamment de l'exemplarisation incomplète des collections. Dès lors, comment appréhender un fonds quand il n'est pas possible de le connaître précisément ? La méthode suivie consiste donc dans la combinaison de deux types d'outils : les indicateurs traditionnellement employés pour analyser des collections (en tenant compte de leur crédibilité relative) ainsi que d'autres techniques qui seraient, dans ce cas, opératoires.

3.1. Quantitative

3.1.1. Nombre de titres et d'exemplaires

L'évaluation de l'amplitude des collections avec Aleph donne les résultats suivants :

Tableau 8 - Exemplaires du secteur Arts

collections en Arts	nombre d'exemplaires	nombre d'ouvrages en salle de prêt	6651
		% du secteur dans la SP	4,08%
		nombre d'ouvrages en salle de lecture	9896
		% du secteur dans la SL	11,63%

On observe un écart important entre la part représentée par les collections d'arts sur le total du fonds, en salle de prêt et en salle de sciences humaines : ce constat vaut pour l'ensemble des secteurs documentaires de la bibliothèque.

Pour analyser plus finement les collections, le ratio titres/exemplaires est pertinent, qui permet d'apprécier la politique appliquée à l'égard des étudiants en mesurant la part d'exemplaires d'un même document offert à la consultation.

Tableau 9 - Nombre de titres et d'exemplaires du secteur arts en 2007

	Salle de prêt		Salle de lecture	
	Titres	Exe.	Titres	Exe.
BA	3628	4235	6236	6737
Spec	2051	2416	3008	3159
Total	5679	6651	9244	9896

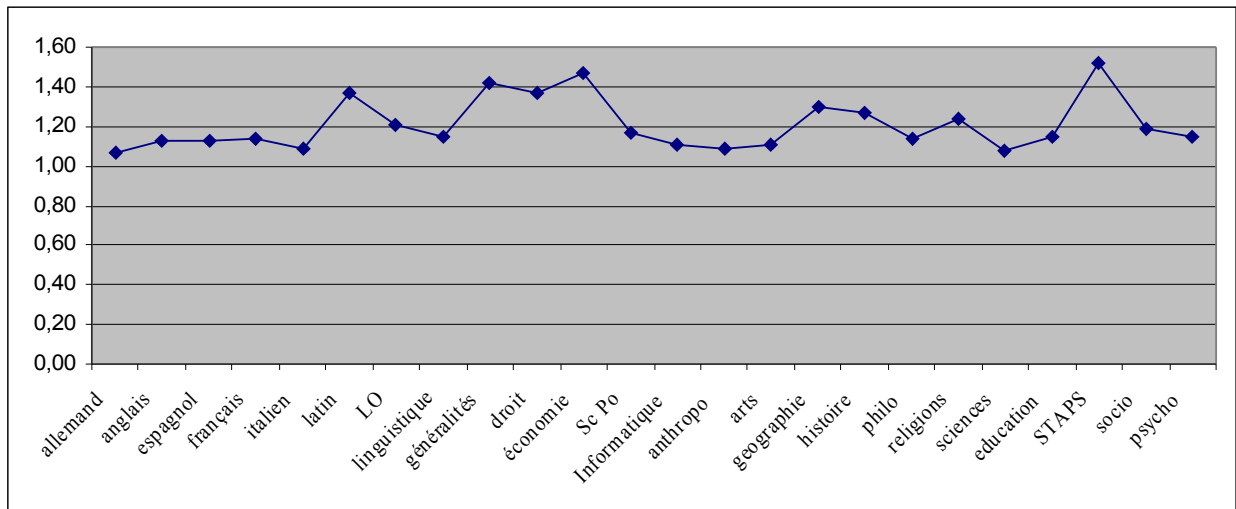
Ce tableau souligne le poids des Beaux-arts sur l'ensemble du secteur. Rapporтер ces chiffres aux autres secteurs documentaires de la BU ouvre d'autres pistes d'analyse :

Tableau 10 - Ratio titres / exemplaires BU Paris 10

	titres	ex	ratio E/T	
Allemand		12314	13168	1,07
Anglais		21452	24073	1,12
espagnol		14670	16461	1,12
Français		27067	30841	1,14
Italien		5575	6084	1,09
latin		3448	4723	1,37
LO		3145	3793	1,21
linguistique		7894	9053	1,15
Généralités		6170	8760	1,42
Droit		30102	41186	1,37
Économie		31242	45927	1,47
Sc Po		10991	12796	1,16
Informatique		2314	2560	1,11
anthropologie		4420	4808	1,09
Arts		14923	16547	1,11
Géographie		6991	9092	1,30
histoire		27323	34518	1,26
philo		14978	16993	1,13
religions		6163	7630	1,24

sciences	2024	2182	1,08
éducation	8626	9923	1,15
STAPS	4972	7551	1,52
socio	16853	20072	1,19
psycho	18369	21138	1,15
total	302026	369879	
moyenne			1,21
max			1,52
min			1,07

Graphique 1 - Ratios T/E



Si on constate d'emblée que le secteur se situe en dessous de la moyenne de l'établissement, on peut toutefois approfondir l'analyse en la décomposant pour chaque salle :

Tableau 11 - Ratio T/E par salles

Disciplines	Titres	Ex	ratio T/E
allemand	4624	5253	1,08
anglais	8933	10328	1,21
Espagnol/Portugais	6887	7981	1,13
Français	11340	13890	1,22
Italien	2226	2285	1,08
Latin	1428	2269	1,61
L.O	1811	1911	1,08
Linguistique	2338	3871	1,29
Généralités	1779	2296	1,27
Droit	11268	18489	1,21
Economie	10803	20755	1,96
Sc Po	4720	6084	1,29
Informatique	1020	1207	1,21
Anthropologie	1479	1794	1,21
Sciences - Spec	5079	6651	1,17
Géographie	1994	3115	1,56
Histoire	8918	14384	1,61
Philosophie	6132	7353	1,23
Religions	1548	1992	1,29
Sciences	815	823	1,03
Sc Educ	3709	4591	1,24
STAPS	2916	4885	1,68
Sociologie	6888	9239	1,39
Psycho - Sc appl	8305	10532	1,31
Moyenne	14894	18278	1,22
Contrôle	118922	162793	

On observe ainsi que le ratio titres/exemplaires (nombre d'exemplaires par titres) du secteur arts est, tant pour l'ensemble des collections que dans chacune des salles,

sensiblement inférieur à la moyenne de l'établissement. Il s'agira donc de comprendre si cet état des collections mérite d'être réajusté ou s'il tient à une spécificité des disciplines artistiques.

3.1.2. Langues des monographies

La même démarche peut être entreprise pour évaluer la part des langues étrangères dans le fonds Arts, indice efficace de l'attention portée aux cycles supérieurs auxquels cette littérature est prioritairement destinée.

Tableau 12 - Rapport titres français et étrangers

	Salle de prêt		Salle de lecture	
	titres français	titres étrangers	Titres F	Titres E
BA	3380	248	5403	833
SPEC	1904	147	2477	531
Total	5284	395	7880	1364

La littérature étrangère représente donc 7% des documents en salle de prêt et plus de 17% en salle de lecture. (21% pour les Arts du Spectacle et 15% pour les Beaux-Arts). Étant donné que les acquisitions en langues étrangères sont plus importantes pour les niveaux supérieurs, ces monographies sont en toute logique mieux représentées dans la salle de lecture.

Selon la méthode précédemment suivie, la comparaison avec les autres secteurs est pertinente, afin de situer les arts dans l'ensemble des collections universitaires :

Tableau 13 - Répartition des ouvrages français et étrangers sur le fonds existant en 2006

Disciplines	Ttes Loc		Ttl	% TE sur TF	Ratio TE/TF
	T.français	T.étrangers			
allé	3642	8672	12314	70,42%	2,38
anglais	3645	15921	19566	81,37%	4,37
Espagnol-portugais	4357	12198	16555	73,68%	2,80
Français	25860	1207	27067	4,46%	0,05
Italien	1327	4247	5574	76,19%	3,20
Latin	2437	1025	3462	29,61%	0,42
LO	1999	1144	3143	36,40%	0,57
Linguistique	6365	1528	7893	19,36%	0,24
Généralités	5116	1088	6204	17,54%	0,21
Droit	26484	3607	30091	11,99%	0,14
Economie	25891	5351	31242	17,13%	0,21
Sc Po	9078	1913	10991	17,41%	0,21
Informatique	2169	145	2314	6,27%	0,07
Anthropologie	3633	787	4420	17,81%	0,22
Beaux-Arts - Spec	13166	1759	14925	11,79%	0,13
Géographie	6164	823	6987	11,78%	0,13
Histoire	19610	4892	24502	19,97%	0,25
Philosophie	13278	1700	14978	11,35%	0,13
Religions	5430	729	6159	11,84%	0,13
Sciences	1882	142	2024	7,02%	0,08
Sc Educ	8046	580	8626	6,72%	0,07
STAPS	4702	270	4972	5,43%	0,06
Sociologie	14705	2148	16853	12,75%	0,15
Psycho - Sc appl	11221	1148	12369	9,28%	0,10
TOUT	228353	73873	302190	24,45%	
Hors L&L	170575	27082	197657	13,70%	0,68

Tableau 14 - Titres français et étrangers, par salles

Disciplines	BP				
	TF	TE	Tti	% TE sur TF	Ratio TE/TF
alld	2599	2309	4908	47,05%	0,89
anglais	1664	5003	6667	75,04%	3,01
Espagnol-Portugais	3440	5112	8552	59,78%	1,49
Français	10929	411	11340	3,62%	0,04
Italien	827	1398	2225	62,83%	1,69
Latin	1212	216	1428	15,13%	0,18
LO	1240	371	1611	23,03%	0,30
Linguistique	2587	251	2838	8,84%	0,10
Généralités	1676	103	1779	5,79%	0,06
Droit	10876	513	11389	4,50%	0,05
Economie	10057	551	10608	5,19%	0,05
Sc Po	4046	674	4720	14,28%	0,17
Informatique	1023	60	1083	5,54%	0,06
Anthropologie	1353	125	1478	8,46%	0,09
Beaux-Arts - Spec	5284	395	5679	6,96%	0,07
Géographie	1933	57	1990	2,86%	0,03
Histoire	7825	1102	8927	12,34%	0,14
Philosophie	5831	301	6132	4,91%	0,05
Religions	1460	88	1548	5,68%	0,06
Sciences	805	10	815	1,23%	0,01
Sc Educ	3594	115	3709	3,10%	0,03
STAPS	2496	20	2516	0,79%	0,01
Sociologie	6404	284	6688	4,25%	0,04
Psycho - Sc appl	1957	108	2065	5,23%	0,06
TOUT	97118	19573	116691	16,77%	
Moyenne					0,39

Disciplines	SL				
	TF	TE	Tti	% TE sur TF	Ratio TE/TF
alld	1043	6363	7406	85,92%	6,10
anglais	1981	10918	12899	84,64%	5,51
Espagnol-Portugais	917	7086	8003	88,54%	7,73
Français	14931	796	15727	5,06%	0,05
Italien	500	2849	3349	85,07%	5,70
Latin	1225	809	2034	39,77%	0,66
LO	759	773	1532	50,46%	1,02
Linguistique	3778	1277	5055	25,26%	0,34
Généralités	3440	985	4425	22,26%	0,29
Droit	15608	3094	18702	16,54%	0,20
Economie	15834	4800	20634	23,26%	0,30
Sc Po	5032	1239	6271	19,76%	0,25
Informatique	1146	85	1231	6,90%	0,07
Anthropologie	2280	662	2942	22,50%	0,29
Beaux-Arts - Spec	7882	1364	9246	14,75%	0,17
Géographie	4231	766	4997	15,33%	0,18
Histoire	11785	3790	15575	24,33%	0,32
Philosophie	7447	1399	8846	15,82%	0,19
Religions	3970	641	4611	13,90%	0,16
Sciences	1077	132	1209	10,92%	0,12
Sc Educ	4452	465	4917	9,46%	0,10
STAPS	2206	250	2456	10,18%	0,11
Sociologie	8301	1864	10165	18,34%	0,22
Psycho - Sc appl	9264	1040	10304	10,09%	0,11
TOUT	131235	54264	185499	29,25%	
Moyenne					1,31

En comparant les données du secteur à celles de l'ensemble de la bibliothèque, on constate de nouveau que le fonds se caractérise par un taux inférieur à la moyenne. Il convient cependant de tenir compte du fait que les disciplines linguistiques sont comptabilisées dans ces tableaux, alors que l'essentiel de leur fonds est en langue étrangère.

Enfin, la comparaison des acquisitions effectuées ces trois dernières années montre une baisse sensible des monographies étrangères, au profit des titres en français. Il s'agira dès lors de saisir les raisons de cette inflexion pour décider de la politique d'acquisition à développer.

Tableau 15 - Répartition des acquisitions de monographies en nombre de titres et d'exemplaires, par langue et par niveau L/M/D

	2004		2005		2006		
	Titres	Exe.	Titres	Exe.	Titres	Exe.	
B.A	323	360	323	399	289	349	
Spec	226	281	234	332	341	475	
Ouvrages français	549	641	557	731	630	824	↗
B.A	22	26	37	43	35	38	
Spec	24	29	42	49	4	7	
Ouvrages étrangers	46	65	73	92	39	45	↘
Ouvrages niv. L					399	408	
Ouvrages niv. M					180	201	
Ouvrages niv. D					30	31	

Pour être complète, cette analyse devrait de plus cerner quelles langues sont représentées. Cependant, cette donnée n'est pas accessible en tant que telle et devra sans doute être collectée par sondage.

3.1.3. La question des supports

La complémentarité des supports accessibles devient primordiale pour les usagers, mais c'est encore plus vrai pour les étudiants en arts, et plus spécifiquement pour les « cinéastes » pour qui le support audiovisuel constitue une part essentielle de la documentation nécessaire aux études. Malheureusement, il n'est pas possible au jour d'aujourd'hui de corréler les données de la vidéothèque à celle du secteur Arts pour visualiser les parcours types de ces étudiants. Les services de la vidéothèque et de la documentation électronique feront l'objet d'une enquête ultérieure dans le cadre du projet PolDoc, si bien que l'on ne dispose pas encore des données permettant d'analyser globalement l'utilisation des différents supports en arts. Néanmoins, cette question devra faire l'objet d'une étude approfondie quand les résultats de l'enquête seront connus.

La consultation des périodiques en version imprimée a quant à elle été intégrée à la première phase de l'enquête :

Tableau 16 - Nombre de fascicules communiqués pour le secteur (% du total de fascicules communiqués.)

	2004		2005		2006	
	Nb Fasc.	Part en %	Nb. Fasc.	Part en %	Nb fasc.	Part en %
Total	244	0.67%	285	0.98%	217	1.22%

L'augmentation conséquente de la part des périodiques artistiques dans la consultation globale est à rapprocher de la baisse des titres offerts à la consultation, essentiellement générée par la suppression de certains titres étrangers :

Tableau 17 - Évolution du nombre de titres de périodiques imprimés vivants pour le secteur (% du nombre total)

	Total Titres	dont Titres F	Part en %	Dont Titres E	Part en %
2005	60	43	2.18%	17	3.20%
2006	61	48	2.66%	13	1.94%

De manière générale, une participation du secteur aux choix d'acquisition des trois services est à développer pour permettre une politique concertée à l'égard du public.

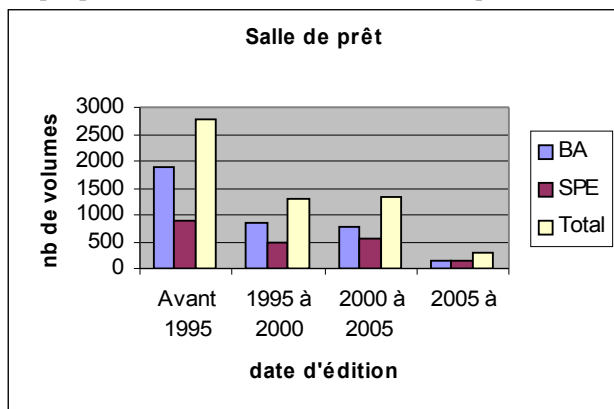
3.2. Qualitative

Les différentes appellations du secteur suggère d'emblée les ambiguïtés du fonds. Selon les documents administratifs, il apparaît comme le secteur « Beaux-Arts », le secteur « Arts », ou encore le secteur « Histoire de l'art » auquel est quelquefois accolé le terme « spectacles ». La question de la cohérence documentaire de ce fonds sous-tend les paragraphes qui suivent.

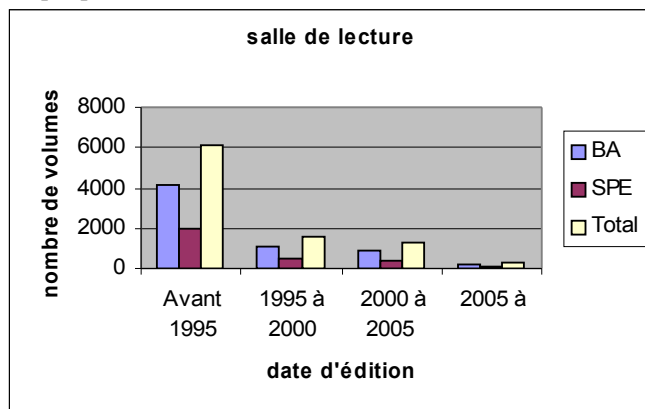
3.2.1. En fonction de l'âge des collections

L'étude de l'âge des documents du secteur révèle un part importante de livres datant de plus de 10 ans, et rend patente la question de l'obsolescence des documents.

Graphique 2 - Ancienneté du fonds en salle de prêt



Graphique 3 - Ancienneté du fonds en salle de lecture



S'il est logique que la salle de lecture comporte un certain nombre de monographies datant de plus de 10 ans, la situation de la salle de prêt est nettement plus problématique. En outre, il y a un grand déséquilibre dans ces deux salles entre la part des collections anciennes et celle de moins de 5 ans. On peut rapprocher ces chiffres de ceux de la BPI où 12 % des collections mises à la disposition des lecteurs ont moins de trois ans. Un désherbage s'impose donc en salle de prêt, plus accentué pour les Beaux-arts que pour le fonds spectacle. Cette ancienneté des collections est du reste corroborée par un taux de renouvellement²¹ des collections relativement faible, de l'ordre de 5%.

3.2.2. En fonction des contenus des collections

La méthode *Conspectus*, qui a son origine outre-Atlantique, est conçue comme une jauge de la valeur d'un fonds, par comparaison avec ce qu'il devrait idéalement contenir. Elle permet de décrire le contenu du fonds selon des critères standardisés, évaluant à la fois la profondeur des collections, et les aires linguistiques et géographiques qu'elles couvrent. Le fonds est décomposé en segments de cotes, afin d'analyser, pour chacun, le niveau global du contenu par thématique. Les critères utilisés pour évaluer les collections de Paris 10 ont été adaptés à la situation par le groupe PolDoc.

La méthode a été appliquée dans le secteur art de manière empirique, en raison du manque de temps et de l'absence de la responsable. Il ne s'agit donc pas là d'un examen réellement méthodique, mais d'une vue générale sur le contenu des collections en arts, soulignant les points forts et les lacunes.²²

Tableau 18 - Conspectus

²¹ Dans la mesure où je ne dispose pas du nombre de documents éliminés en 2006, le taux de renouvellement ici utilisé est construit selon la formule suivante : (nombre d'acquisitions en 2006/nombre total de documents) x 100

²² On trouvera en annexe 5 une explication détaillée des différents indicateurs utilisés dans le cadre du Conspectus. À noter que pour un segment de cotes l'indicateur de profondeur doit être unique.

Segment de cotes	niveau de profondeur de 0 à 5	Langues présentes E / F/ G/Y	Obsolescence des ouvrages R/M/L	couverture géographique	éléments chronologiques (libre)	
7 :0 à 7 :09 Protection, sauvegarde, muséologie	2	F	L	F, sauf 7 :069.5, AS et Q inexistants		
7 :18 Philosophie de l'art. Esthétique	3	F	M	F		
7(02) à (08) Traités, manuels, dictionnaires, congrès	2	E	M	F		
7(091) Histoire de l'art généralités	2	F	L	E		
7(4 à 7) Histoire de l'art par pays	3	F	L	Tous continents, sauf AS et O		
7.03 Histoire de l'art par styles	3	F	L	Tous continents, sauf AS et O		
71 Urbanisme.	1	F	L	E		
72 Architecture	2	F	L	E		
73 Sculpture et arts apparents	2	F	L	E		
74 Dessin. Métiers d'art	2	F	L	F		
746 Costumes	1	F	L			
747 Design –arts décoratifs	2	F	L	F		
75 Peinture						
75.06 Collections de musées	2	F	L	F		
75.03 Histoire de la peinture	2	F	L	E		
75.(091) Histoire de la peinture	2	F	L	E		
75(4à7) Peinture par pays et artiste	2	F	L	F et E prédominants Q, AS et O inexistants		
76 Arts graphiques	1	F	L	F		
77 Photographie	2	F	L	F		
78 Musique	1	F	L	F		
79 :621.397 Télévision	0	Non traité par le secteur				
791 Cinéma	2	F	L	E + AN		
792 Théâtre	2	F	L	E		
792-4 Opéra	1	F	L	E		
792.7 Cirque	1	F	L	F		
792.8 Danse	1	F	L	F		

Ce tableau récapitulatif permet d'inscrire le secteur arts dans l'ensemble de la bibliothèque.

Tableau 19 - Analyse du Conspectus

Répartition des segments de cotes par niveaux	0	1	2	3	4	5	TOTAL
ARTS	1	7	14	3			25
%	4%	28%	56%	12%	0%	0%	100%
TOTAL	11	129	223	164	28	1	556
%	1,9%	23,2%	40,1%	29,5%	5%	0,2%	100%

Globalement, les collections de la B.U. sont réparties comme suit : 40% de niveau 2, 29% de niveau 3 et 23% de niveau 1. Le secteur arts est de ce point de vue en dessous de la moyenne de l'établissement, car la moitié au moins du fonds est de niveau 2, c'est-à-dire évaluée comme relevant d'un niveau d'information élémentaire. Plus précisément, c'est le fonds arts du spectacle qui apparaît comme le moins développé.

3.2.3. La signalisation des collections

On entend ici par signalisation l'ensemble des facteurs qui concourent, ou non, à favoriser l'accès au document pour un lecteur non nécessairement formé aux règles bibliothéconomiques.

Premier d'entre eux, le problème de l'exemplarisation partielle des collections qui fait que tous les documents n'apparaissent pas dans le catalogue. En effet, au moment de l'informatisation de la bibliothèque universitaire dans les années 1990, les collections localisées en salle de lecture n'ont pas été exemplarisées, partant du principe qu'elles n'étaient pas à l'époque destinées au prêt à domicile. Il en va de même des magasins.

En second lieu, la classification décimale universelle. Si cette dernière n'est pas en soi aisément appréhendable, il n'en demeure pas moins que le plan de cotation du secteur arts est inadapté. Plusieurs phénomènes y participent, à commencer par le fait que la répartition du nombre de documents par cotes est très inégale comme le souligne le tableau suivant²³ :

Tableau 20 - Nombre d'exemplaires par cotes

nombre d'exemplaires par cotes	Nombre de cotes
1-10	1862
11-20	99
21-30	35
31-40	16
41-50	18
51-60	7
61-70	4
71-80	4
81-90	1
91-100	2
101-110	2
141-150	1
171-180	1
181-190	1
261-270	1
Total	2054

De plus, d'un point de vue intellectuel, ce plan de classement n'a pas été revu depuis longtemps et n'a donc pas épousé les modifications récentes de la CDU.

Enfin, on peut signaler les recoupements de thématiques identifiés par les acquéreurs des différents secteurs, et qui ne font pas l'objet d'un partage formalisé :

Tableau 21 - Recoupements documentaires

	Recoupements
Anthropologie	Anthropologie du corps. Anthropologie de la danse
Anthropologie	Arts premiers

²³ Ce tableau est à lire comme suit : il y a 1862 cotes qui référencent entre 1 et 10 documents.

Anthropologie	Arts africains
Anthropologie	ethnomusicologie
Géographie	Urbanisme et architecture
Histoire	Sciences auxiliaires (numismatique, héraldique)
Histoire	archéologie
Histoire	Expression artistique dans une époque
littérature	Théâtre et littérature
Littérature	Adaptations cinématographiques ou théâtrales d'œuvres littéraires
Philosophie	Esthétisme et philosophie de l'art
Religion	Art religieux
Staps	Danse
Économie	Marché de l'art
Psychologie	Thérapie par l'art
Sociologie	Sociologie de l'art

À ce jour, l'arbitrage tend à relever du cas par cas et de la discussion ponctuelle entre les secteurs, ce qui ne rend pas très aisée la recherche d'un document pour l'utilisateur.

3.3. Évaluer les usages

3.3.1. Les incidences des localisations

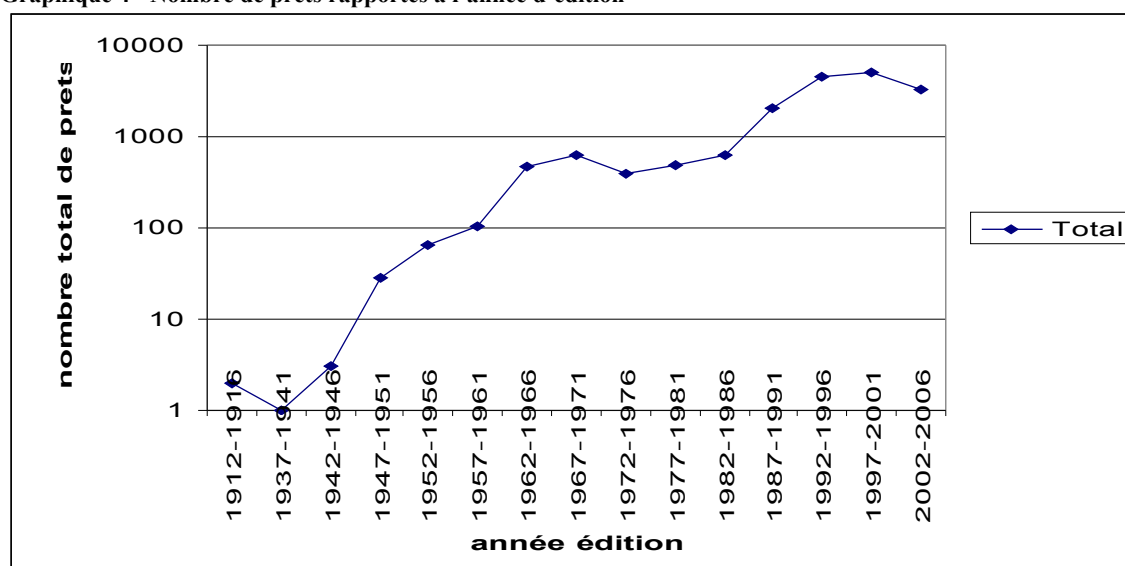
Pour avoir une vision d'ensemble des collections et de leur potentielle attractivité, il est important de parcourir les trois lieux qui abritent les collections en art (salle de lecture, salle de prêt et magasin. Néanmoins, l'ancienneté apparente des documents est nuancée par l'analyse du catalogue qui, si elle fait ressortir la présence de collections vieillottes, montre aussi qu'il y a avant toute chose un problème de localisation des monographies. Ainsi, nombre de catalogues d'expositions récentes (moins de cinq ans) sont relégués en magasin, quand la salle de prêt accueille des manuels et autres collections courantes totalement désuets (des « que-sais-je ? » sur l'architecture datant des années 1960). Après m'être interrogée sur la présence étonnante des catalogues récents en magasin j'ai abouti à une explication qui tiendrait au souci de protéger ces monographies à couverture souple et à la reliure commerciale peu solide. Toutefois, cette solution de relégation s'avère peu satisfaisante. D'autant que le tableau suivant montre une augmentation substantielle des demandes en magasin, preuve là encore de localisations inadéquates :

Tableau 22 - Demandes en magasin pour le secteur arts

	2004		2005		2006	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%
BA	226		308		338	
Spec	10		32		30	
Total	236	4.72%	340	5.99%	368	7.76%

De même, la présence de colloques, de mélanges, de monographies spécialisées en salle de prêt marque une offre mal ajustée à la demande. Pour mémoire, plus de 48% des collections de cette salle datent de plus de 10 ans. Ce chiffre s'élève à plus de 60% si l'on cible les collections antérieures à 2000. Sachant que les étudiants de premier cycle ne peuvent pas emprunter les documents des salles de lecture, la salle de prêt doit pouvoir couvrir une grande part de leurs besoins documentaires. Or, l'analyse détaillée des emprunts par document montre que cette forte proportion de livres anciens ne séduit pas les étudiants, loin s'en faut. Toutes les années présentes dans le graphique qui suit sont les années d'édition de documents présents dans la salle de prêt, ayant fait l'objet d'au moins un emprunt.

Graphique 4 - Nombre de prêts rapportés à l'année d'édition



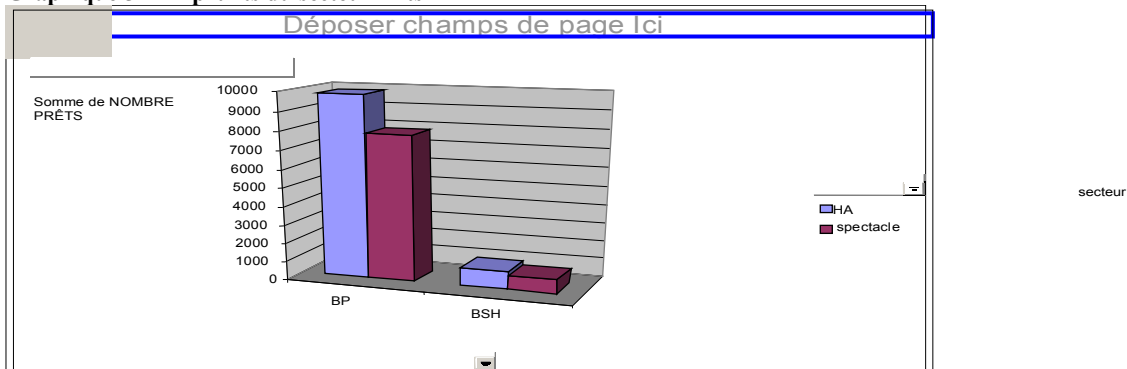
Dernier point, il s'agit de ne pas considérer la localisation acquise une bonne fois pour toutes, mais plutôt de consentir à une certaine fluidité des documents. En effet, certains peuvent apparaître une année sur une bibliographie d'enseignants et faire l'objet d'une demande accrue. En ce sens, une réévaluation régulière des localisations est à organiser. Si, pour des raisons de manque de place, le magasin peut être perçu comme un lieu de relégation de documents, il doit en priorité concerner les livres abîmés, et/ou rares qu'il est important de conserver.

3.3.2. Mesurer les prêts

Il s'agit dans ce paragraphe d'évaluer l'attrait des collections en libre-accès, en gardant en mémoire les conditions de prêt différenciées en fonction du niveau, évoquées dans la

1^e partie (2.1.2). Le graphique qui suit présente le nombre total d'emprunts pour chaque secteur, en 2006.

Graphique 5 - Emprunts du secteur Arts



Néanmoins, ces chiffres bruts n'apportent pas grand-chose s'ils ne sont comparés avec d'autres types de données. En ce sens, le calcul du taux de rotation des collections permet d'affiner les résultats en associant l'ampleur des collections aux usages qu'elles suscitent.²⁴

Tableau 23 - Taux de rotation des collections

2006	Secteur arts (BA+Spect)			Total secteurs BU		
	nb exemplaires	prêts	TR ²⁵	Moyenne	Plus fort TR	Plus faible TR
Salle lecture	9896	707	0,07	0,11	0,19	0,02
Salle de prêt	6651	6891	1,03	0,80	2,01	0,05
Total	16547	7568	0,46	0,40	1	0,05

On constate ainsi que le taux de rotation général est assez faible, ce qui s'explique par le fait que les collections en salle de lecture sont en grande partie non empruntables. À titre de comparaison, le taux de rotation de Paris 8 est de 0,60. Les Beaux-arts/Arts du spectacle se caractérisent cependant par un taux de rotation des documents en salle de lecture inférieur à la moyenne de Paris 10.

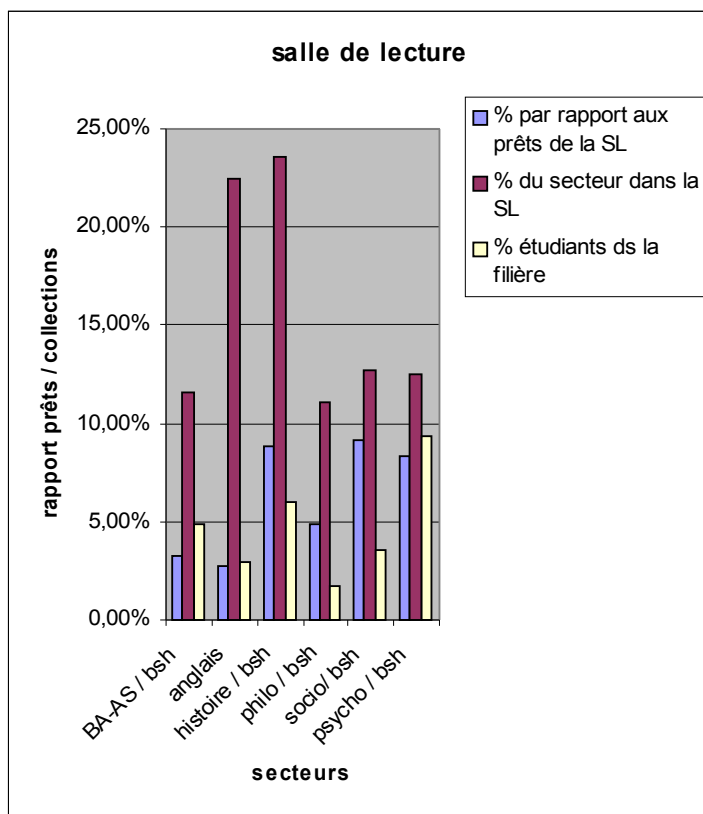
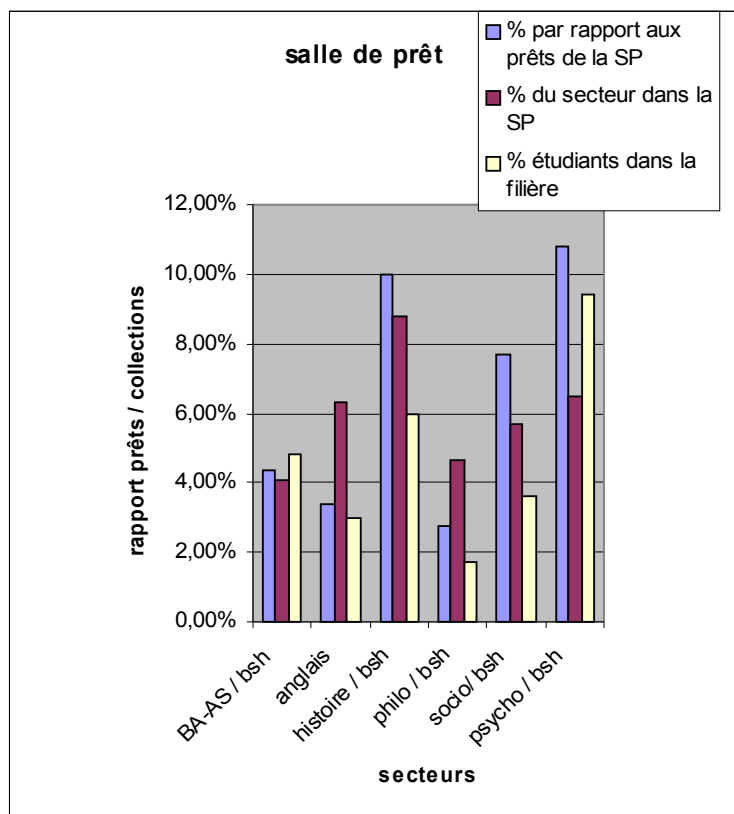
Pour compléter ces tableaux, il peut être pertinent de tenter une comparaison entre différents secteurs choisis pour leur proximité avec les Beaux-Arts au sein de la bibliothèque universitaire, en étudiant le rapport entre le public potentiel, la part des collections au sein d'une salle, et la part des prêts enregistrés pour cette même salle. Ce rapprochement n'a pas vocation à constituer un indicateur à proprement parler, mais peut permettre de baliser à grand trait la situation du secteur au sein de l'université et de souligner les déséquilibres.

Graphique 6 - Salle de prêt : rapport prêts /collections

Graphique 7 - Salle de lecture : rapport prêts /collections

²⁴ Attention toutefois au fait qu'il n'est pas possible de faire des comparaisons avec les années antérieures, car j'ignore le nombre d'exemplaires présents à l'époque.

²⁵ nombre de prêts/ nombre d'exemplaires en libre accès.



Ces tableaux permettent de corréler l'importance du fonds à celui du nombre de prêts et au nombre d'étudiants. En salle de prêt, on observe alors l'existence de plusieurs profils de secteurs : ceux dont le pourcentage de prêts excède celui des étudiants, tout en représentant une part proportionnellement assez élevée de documents. (histoire – sociologie) ; ceux dont la part dans la salle est inférieure aux prêts qu'ils suscitent et à la demande étudiante (psychologie) ; ceux qui, au contraire occupe plus la salle que les besoins apparents (philosophie – anglais). Le secteur art a une position à part, qui semble montrer un relatif équilibre : néanmoins, la faiblesse relative des prêts est visible. Ces profils ne sont pas les mêmes quand on s'intéresse à la salle de lecture. Deux modèles se détachent : ceux dont le pourcentage d'étudiants excèdent le pourcentage de prêts (Beaux-arts, psychologie, anglais), et les trois autres témoignant d'une plus grande attractivité malgré les conditions de prêt spécifique à la salle.

4. Synthèse : atouts et lacunes

4.1. Organisation du travail

La situation d'une équipe nouvelle présente l'avantage certain d'une équipe dynamique, constituée de gens désireux de s'investir, ayant pour certains des connaissances

universitaires dans la discipline. À l'inverse, l'absence de mémoire du fonds et des pratiques peut constituer un inconvénient pour la prise en main du secteur.

Comme on l'a évoqué dans la première partie, en l'absence d'organigramme le secteur dépend officiellement, pour l'instant, directement de la direction. Cet état de fait étant commun à tous les secteurs et services documentaires, il rend difficile le dialogue et l'harmonisation préalable en renvoyant la décision au plus haut niveau de la hiérarchie.

Une dernière donnée me semble importante pour apprécier les conditions de travail collectif : l'équipe est, pour le moment, éclatée géographiquement dans l'ensemble du bâtiment²⁶, ce qui ne favorise pas la communication interne. En outre, le parcours des documents reproduit cet éclatement, en circulant de bureau en bureau à travers la bibliothèque en fonction des étapes dans la chaîne de traitement.

4.2. Collections

4.2.1. Points forts et domaines défaillants

La théorie de l'art est assez bien pourvue et ne nécessite pas de mise à niveau immédiate. Il en va de même de l'histoire de l'art par pays et par styles²⁷. Mais, de manière générale, les collections sont anciennes, et appellent un travail de mise à niveau pour les rafraîchir. Cela suppose donc de faire des acquisitions régulières dans tous les domaines. Pour autant, il n'est pas concevable au vu des budgets de procéder de la sorte pour l'ensemble des collections. Il me semble donc plus judicieux d'identifier, à l'aide du tableau du Conspectus, quelques axes de développement prioritaires, et d'en faire des domaines d'acquisition privilégiés pour l'année qui vient. Ces domaines devront d'ailleurs être intégrés dans le plan de développement des collections à venir. Ainsi, l'art contemporain sous toutes ses formes est-il particulièrement lacunaire : design, musique contemporaine, arts graphiques, etc. En outre, des acquisitions rétrospectives dans certains domaines particulièrement pauvres sont à prévoir :

Costumes et mode	Sans doute dues aussi à une mauvaise appréhension de ces domaines par la CDU
Musique	Le fonds est aujourd'hui essentiellement orienté vers la musique savante occidentale.
Urbanisme	Thématiques mal traitées dans les collections actuelles
Photographie	
Art vidéo	

²⁶ On trouvera en annexe 1 un plan de la bibliothèque

²⁷ voir pour cela l'analyse détaillée du Conspectus.

Outre les bibliographies de référence en arts, les signets de la BNF et de la BPI sont de bons outils pour combler les lacunes du secteur, qui recensent les sites utiles et à jour sur les réflexions contemporaines en matière artistique. Ils peuvent donc être un complément efficace pour balayer au plus fin les domaines peu ou pas représentés.

4.2.2. Articulation des secteurs

La dichotomie entre les Beaux-Arts et les Arts du spectacle est visible, en matière de gestion des collections : budget divisé en deux, un catalogueur par domaine, etc. À l'université, ils relèvent de deux UFR différentes, sans lien entre elles.

Il peut être envisageable de fusionner les budgets Histoire de l'art et Arts du spectacle en un seul, afin de faciliter le passage de l'un à l'autre et permettre ainsi une meilleure adéquation à la production éditoriale. Toutefois, il convient de vérifier que cette fusion concorde avec la cohérence documentaire du fonds. Est-il plus judicieux de pérenniser cette répartition ou de fondre les deux budgets pour accompagner la classification décimale universelle ?

Quoi qu'il en soit, il n'est pas aisé de discerner ce que regroupent ces deux fonds tels qu'ils sont aujourd'hui conçus. De prime abord, il semblerait que les arts du spectacle commencent là où s'arrêtent les Beaux-arts, à la cote 78, c'est-à-dire la musique. Or, dans un document laissé par l'ancienne responsable, il est fait mention de la photographie (cote 77) dans les deux domaines, Beaux-arts et Arts du spectacle. Dans ce même document, la musique est quant à elle insérée dans les Beaux-arts. Pour conclure sur ce point, on ajoutera que la photographie est aujourd'hui traitée par la BAS qui s'occupe des arts du spectacle.

4.3. Les usages

Sans être dramatique, l'usage des collections en arts par le public pourrait être amélioré. D'un point de vue global, le faible taux de rotation des collections est sans doute à porter au passif de conditions de prêt extrêmement avantageuses pour un étudiant individuel qui peut, quel que soit son niveau, immobiliser 5 documents pendant au moins trois semaines. Néanmoins, on aurait tout intérêt à tenter d'évaluer la consultation sur place des documents, dont on sait par ailleurs qu'elle a tendance à augmenter dans les bibliothèques et qui n'est pas mesurée à Paris 10. Plus généralement, la vérification de l'adéquation des collections aux publics ne porte généralement dans les BU que sur le

suivi des enseignements. La question se pose de l'évaluation d'autres types d'usages non dictés seulement par les études, et sur les outils qui permettraient de les cerner.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les arts, des usages différenciés en fonction du cursus se manifestent dans les statistiques, les arts du spectacle étant, de ce point de vue, moins fréquentés que les Beaux-arts (moitié moins, comme le montre l'annexe 7). En couplant ce constat à l'analyse de la fréquentation de la vidéothèque, il sera possible d'émettre des hypothèses. Si cette dernière s'avère bien plus importante que pour les monographies d'arts du spectacle, cela impliquerait un travail conséquent du secteur pour pallier à cette défaillance qui pourra prendre la forme d'une collaboration étroite entre les deux services.

Partie 3 : Exemples de politiques documentaires en art.

Les exemples choisis l'ont été en fonction de trois aspects qu'il me paraissait importants de cerner :

- la **gestion spécifique de collections en arts**, qui m'a conduite vers des établissements référents en la matière, en opérant une dissociation entre les Beaux-Arts et les Arts du spectacle,
- la similarité des situations en termes de **publics universitaires** et de **position dans l'environnement documentaire**. Il s'agit ainsi de s'intéresser à l'organisation et à ce qu'elle pourrait apporter au fonctionnement du secteur Art de Paris 10,
- une vision du **paysage documentaire parisien**, qui permet de réfléchir en termes de partenariat, notion fondamentale pour la politique documentaire.

En dernière analyse, j'ai choisi de cibler certains aspects des démarches de ces bibliothèques, qui intéressaient directement mon travail : cette focalisation ne préjuge en rien de la qualité de ce que j'ai omis de mentionner.

1. Bibliothèques de référence

Toutes trois se caractérisent par des fonds en arts développés et le fait d'avoir rédigé une politique documentaire explicite.

1.1. La BNF

1.1.1. Principes de la politique documentaire

Il existe trois localisations des ouvrages sur le site Tolbiac de la BNF : haut-de-jardin pour le grand public, rez-de-jardin et magasins pour les chercheurs. On se focalisera essentiellement sur le haut-de-jardin, dont les problématiques d'accessibilité à un grand public et aux premiers cycles universitaires coïncident avec la situation de Paris 10. Plusieurs questions liées au développement des collections sont posées dans la Charte documentaire de la BNF²⁸ :

²⁸ **DIRECTION DES COLLECTIONS.** *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France* [en ligne]. Paris : BNF, 2005. 216p. [Consulté le 22 décembre 2006]. Disponible sur Internet.

- les questions posées par le développement des supports électroniques
- les questions liées à la maîtrise des dispositifs d'acquisitions
- les questions liées à l'évaluation et aux évolutions des collections
- les complémentarités internes et externes
- les publics et la mise en valeur des collections.

1.1.2. L'actualité en arts

L'offre en haut-de-jardin s'est tournée vers le domaine contemporain : ce souci d'actualité s'est récemment manifesté par la création d'une cote XXI^e siècle pour la littérature française, l'art et certaines littératures étrangères. Les documents en français représentent la majorité du fonds : textes en traductions, travaux critiques si possible en français.

1.1.3. La multidisciplinarité

L'art est un domaine où les interférences avec d'autres disciplines sont nombreuses. Le secteur Art se consacre exclusivement au noyau dur de la discipline et se limite à sa perspective historique (textes théoriques, histoires, descriptions de réalisations).

À partir de la charte des collections de la BNF, j'ai dressé un tableau synthétique des partages documentaires :

Tableau 24 - Partages documentaires à la BNF

	Secteur arts	Autres secteurs ²⁹
sociologie de l'art, d'archéologie, d'esthétique, d'anthropologie et d'ethnologie.		<i>Département Philosophie, Histoire, Sciences de l'homme (socio) - Frontière problématique pour les arts dits primitifs</i>
Art comme thérapie		<i>Psychologie (histoire)</i>
Art brut	<i>Art (Littérature et art)</i>	
Commerce et droit de l'art		<i>Droit, Économie, Politique (droit)</i>
Les techniques du bâtiment et l'aménagement des jardins		<i>Sciences</i>
urbanisme		Aspects - techniques : <i>Sciences et techniques</i> - Sociologiques et géographiques : <i>Histoire</i> - Politique et juridique : <i>Droit</i>
Photo		Aspects techniques : <i>sciences</i> Aspect artistique : <i>Département audiovisuel</i>
Cinéma et musique		<i>Audiovisuel</i>
théâtre	Théâtre comme spectacle	<i>Théorie dramatique : Littérature et arts (littérature)</i>

Enfin, il existe un département audiovisuel, multimédia, (vidéo, son, électronique, numérisés et imprimés dans les disciplines qui lui sont propres) qui rassemble l'ensemble des collections en photographie, cinéma, télévision et musique.

²⁹ En italique est mentionné le département de localisation des documents à Tolbiac.
MORTAIN Lola | FIBE | PPP | octobre 2007

1.2. La BPI

1.2.1. La place de l'art contemporain

Bibliothèque à vocation encyclopédique, la BPI a posé l'actualité de ses collections comme l'un des principes fondateurs de sa politique documentaire. « La Bpi se doit d'être en prise sur la production contemporaine tout comme sur la demande actuelle. Elle a mission d'intégrer rapidement dans son offre les évolutions de la pensée et du savoir, les innovations scientifiques et techniques, la création en cours, les mouvements culturels et sociaux des dernières décennies, en s'appuyant sur une veille documentaire efficace. »

Ainsi, la tendance du fonds Art est de s'amenuiser au profit des ressources électroniques (payantes ou gratuites) qui mettent en ligne des guides ou répertoires avec des données récentes mises à jour. C'est un fonds conçu comme « de référence et d'actualité » qui couvre l'art des pays européens, pour tous les courants artistiques. Les grands axes de développement tournent autour de l'art au XX et XXI siècles, en privilégiant les monographies d'artistes et les catalogues d'expositions, français et étrangers.

1.2.2. Des pratiques de travail formalisées.

On trouvera en annexe 6 une fiche « référentiel par domaine » vierge, qui balise l'intégralité du travail bibliothéconomique en matière de gestion des collections. Elle permet le partage de la connaissance sur les collections et le suivi des principes documentaires dans le temps. Cette fiche peut servir de modèle à la rédaction d'un Plan de développement des collections pour le secteur Arts.

1.3. L'INHA

1.3.1. Présentation

CADIST en histoire de l'art et archéologie, cette bibliothèque est destinée à combler le retard de la France en matière de sources documentaires pour la recherche en histoire de l'art. Une convention, signée en 2003 par les universités Paris 4 et Paris 1, la Chancellerie des universités de Paris et l'Institut national d'histoire de l'art stipule en effet que « la gestion des collections composant la Bibliothèque d'art et d'archéologie Jacques Doucet est confiée à l'Institut national d'histoire de l'art pour participer à la constitution d'un grand ensemble documentaire dans le domaine de l'histoire de l'art ».

En 2012, elle devrait se redéployer dans la Salle Labrouste, offrant ainsi 265 000 volumes en libre accès (sur 455 000 imprimés possédés) et des services modernisés.

1.3.2. Le libre-accès

Si l'amplitude des collections et le public diffèrent profondément du secteur Arts d'une bibliothèque universitaire, la réflexion menée par la bibliothèque de l'INHA sur la typologie des documents présents en libre-accès fournit des renseignements utiles. En effet, il a été nécessaire de faire un partage dans les collections entre le libre-accès et les magasins, partage défini comme suit : « cohérent, homogène afin d'être lisible, le saupoudrage doit être évité et les corpus, ensembles et thématiques présentés, les plus exhaustifs possibles ». Ainsi, un corpus d'artistes de 40 000 volumes, a été mis en place pour éviter d'éclater les fonds d'artistes dont l'oeuvre est multiforme et permettre « une sorte de feuilletage à travers la multitude d'artistes [pour] favoriser la rencontre, la découverte... »

Encadré 4 - Les corpus d'auteurs de l'INHA

- Principes généraux :

L'exhaustivité des artistes exerçant dans tous les domaines, du monde occidental est visée. Les artistes d'Extrême-Orient ayant influencé l'Occident sont retenus, ainsi que les artistes du phénomène « mondialisation ».

Le « corpus topographique » prime sur le « corpus artistes » en ce qui concerne l'architecture d'un monument par un artiste X ou Y, l'oeuvre l'emportant sur le créateur.

Pour être sélectionné un document doit présenter un maximum des critères énumérés ci-dessous.

Le « beau livre » est exclu, sauf si son iconographie est remarquable.

- Critères scientifiques

L'ouvrage doit être de niveau recherche.

L'éditeur –institutionnel ou privé- connu pour ses publications sérieuses.

L'auteur / commissaire d'exposition / éditeur scientifique / connu de même manière.

Les monographies doivent comporter un appareil critique (bibliographie, index...)

Les catalogues d'exposition doivent comporter un texte, de préférence nouveau, ainsi que la liste des oeuvres exposées. Il convient d'être encore plus drastique pour le corpus contemporain.

- Critères typologiques

Catalogues raisonnés : à sélectionner systématiquement (sauf s'ils comportent une estampe originale), y compris si la suite est incomplète, un chantier rétrospectif étant mené.

Monographies : sélectionner de façon systématique les monographies synthétiques, si possible novatrices.

Catalogues d'exposition : sélectionner de façon systématique les expositions rétrospectives, ou de type « bilan ».

Écrits d'artistes : à sélectionner systématiquement. Présenter l'édition originale et la traduction française, si elle existe.

- Critères chronologiques

Il convient de présenter une couverture chronologique / historique des monographies et des catalogues d'exposition (évolution du goût, réception de l'artiste).

- Critères bibliothéconomiques

État physique de l'ouvrage.

Édition originale de préférence.

Dernière édition (si revue et corrigée).

Nombre de pages : n'est pas un critère d'élimination.

Importance de l'illustration

- Critères linguistiques

Couverture la plus exhaustive possible

Certes, ces principes ne peuvent être suivis au pied de la lettre dans le cadre d'un secteur encyclopédique à destination des trois cycles universitaires. Néanmoins cette grille peut servir de modèle d'analyse en particulier pour la constitution de corpus.

2. Bibliothèques universitaires

2.1. Paris 8

2.1.1. Comparaison Paris 8/Paris 10

Ce tableau de comparaison n'a pas de vocation scientifique, d'abord et avant tout parce qu'il mélange différentes sources d'information : rapport d'activité de chaque bibliothèque, enquête auprès des étudiants de Paris 8 réalisée début 2007, et l'annuaire statistique interactif des bibliothèques universitaires³⁰. Il a cependant le mérite de comparer Paris 10 avec une bibliothèque qui présente les mêmes attributs : université localisée en banlieue, encyclopédiste, de niveau similaire. Il contribue ainsi à inscrire Paris 10 dans son environnement documentaire. Au préalable, on rappellera que les collections en arts de Paris 8 sont plus importantes que celles de Paris 10, car l'université de Saint-Denis a fait des disciplines artistiques un axe majeur de ses enseignements.

Tableau 25 - Comparaison Paris 8 / Paris 10

	Saint Denis	Nanterre	
PUBLIC			
nombre étudiants	24620	28609	
enseignants-chercheurs	1017	946	
L	62%	57,49%	
M	28%	32,34%	
D	10%	7,15%	
étudiants fréquentant la BU	80%	?	
étudiants fréquentant la BU, utilisant la doc	50%	65%	
BUDGET DOCUMENTAIRE	850 000 €	1 237 000 €	
COLLECTIONS			
Libre Accès	60%	72%	
Empruntables	80%		
<i>Consultations sur place</i>	<i>32751</i>	<i>78870</i>	
<i>prêts</i>	<i>194000</i>	<i>200 000</i>	
<i>Nouvelles acquisitions</i>	<i>19824</i>	<i>22646</i>	
Taux de rotation général	0,6	0,4	
Nombre volumes	Spectacle	26583	6651
	Beaux - arts	18253	9896
	TOTAL ARTS	44836	16547
	TOTAL bibliothèque universitaire	386 575	507000

³⁰ données ASIBU de 2005, signalées dans le tableau en italique
MORTAIN Lola | FIBE | PPP | octobre 2007

Le tableau suivant décrit plus précisément les nouvelles acquisitions par domaines :

Tableau 26 - Nouvelles acquisitions 2005 du secteur Arts de Paris 8

Paris 8	Titres français	Titres étrangers	Total monographies	exemplaires	dons	Total nouvelles acquisitions	Total Paris 10 ³¹
arts plastiques	698	25	723	853	2	855	9896
photographie	137	88	225	252	0	252	
musique	237	23	260	337	6	337	6651
cinéma	386	47	433	529	1	530	
Arts spectacle	408	8	416	515	13	528	
Total	1866	191	2057	2486	16	2502	16547

L'ensemble des disciplines artistiques (à l'exception de l'urbanisme) est localisé dans une même salle thématique, la « salle rose ». Il est intéressant de voir que les découpages thématiques qui sont faits ne sont pas les mêmes qu'au sein du SCD de Paris 10. Les cinq disciplines suivantes constituent autant de lignes budgétaires et les acquisitions sont effectuées par cinq acquéreurs différents : Arts plastiques, Cinéma, Musique, Photographie, Théâtre & Arts du spectacle.

2.1.2. Un espace audiovisuel

Le S.C.D. s'est doté dès 1998 d'un espace audiovisuel, original à l'époque dans le paysage universitaire français. Cette salle est dédiée à la consultation de supports sonores ou audiovisuels ou multimédias, en particulier ceux correspondant aux enseignements artistiques :

- pour l'enseignement du cinéma (les deux tiers du fonds), le S.C.D. poursuit le développement d'une collection de films « art et essai ».
- pour les autres enseignements artistiques (musique, danse, théâtre, arts plastiques,...) sont achetés, outre des films en V.H.S. ou en D.V.D., des C.D.-ROM ou des C.D. Une réflexion est en cours portant sur l'acquisition de documents multimédias pour favoriser études et recherche en matière d'art contemporain numérique.

En termes de gestion des collections, si l'acquéreur en arts n'a pas la main sur les achats des documents sonores, audiovisuels et multimédias, il est tenu d'effectuer une veille documentaire sur l'ensemble des supports, afin de participer à la concertation entre les secteurs, prélude aux commandes.

2.1.3. Le rôle de l'acquéreur

Enfin, la formalisation des relations entre l'acquéreur et un enseignant-correspondant, représentant son UFR, me paraît particulièrement pertinente pour qui voudrait réorganiser son secteur d'acquisition.

³¹ comparaison approximative, car les deux bibliothèques ne regroupent pas des domaines équivalents.
MORTAIN Lola | FIBE | PPP | octobre 2007

- diffuser toutes les informations utiles aux correspondants sur l'organisation interne de la bibliothèque (projets de développement, budget alloué à la discipline, procédures, calendrier des acquisitions, liste des abonnements à des périodiques et à des bases de données par discipline, formulaires...) ou les publications susceptibles d'être achetées dans la discipline (catalogues d'éditeurs...),
- répondre régulièrement aux suggestions d'acquisitions ou transmettre les demandes au secteur d'acquisition concerné.
- former les correspondants à l'utilisation des ressources de la bibliothèque.

La coopération se fait dans le domaine documentaire, mais aussi pour tout ce qui concerne le fonctionnement de la bibliothèque et l'accès aux ressources. Le bibliothécaire est perçu, dans la charte documentaire, comme un médiateur entre l'utilisateur et les ressources, médiation qui passe par une formation de ces derniers.

2.2. Bibliothèque de Lausanne

Il nous a semblé éclairant de sortir du strict cadre national, pour s'intéresser au cas de la bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, qui a rédigé une « politique de développement des fonds en histoire de l'art ». Le texte est assez ancien (il date de 1996), mais il a le mérite de poser la définition d'un « cœur de collection ».

Encadré 5 - Extraits de la politique documentaire de la Bibliothèque de Lausanne

Le cœur de la collection est constitué des instruments principaux utiles à l'étude de la discipline (cf annexe I : Répartition des fonds par sujet BCU/D, nombre de titres par indice CDU) :

- les sources, écrits de témoins privilégiés d'une époque (intellectuels, peintres, écrivains, collectionneurs), ainsi que les textes méthodologiques fondateurs de la discipline, les études critiques et théoriques sur les différentes écoles de pensée: ces domaines sont acquis, autant que possible, de manière exhaustive, en langue originale et en traduction française lorsqu'elle existe
- les monographies d'artistes, notamment les catalogues raisonnés, ouvrages fondamentaux et coûteux, qui sont acquis systématiquement, et les études d'œuvre, à titre de modèle méthodologique pour les étudiants. Pour l'art contemporain, la BCU/D favorise les artistes sur lesquels elle possède déjà des études
- les catalogues de musée, les ouvrages de muséologie théorie, ceux sur le phénomène des collections et des collectionneurs
- l'art occidental du Moyen-Age, de la Renaissance, du Baroque et jusqu'au 18^e s. occupe une place de choix, reflétant celle qu'il occupe dans l'enseignement universitaire lausannois
- les études iconographiques comprennent entre autres les rubriques paysage, portrait, symboles, ville, nature morte, etc.
- l'art monumental et les guides artistiques spécialisés, ventilés par pays et par ville (points forts : France, Italie, Allemagne)
- les dictionnaires et encyclopédies techniques, biographiques, stylistiques
- les mélanges, surtout ceux dédiés aux spécialistes des époques précitées : Moyen-Age, Renaissance, Baroque
- les catalogues d'exposition, acquis systématiquement pour les domaines cités

Ce concept de la politique s'adosse à l'acquisition et implique des usages attendus et la manière dont ils seront gérés par l'établissement.

les axes prioritaires de conservation, qui ». Ainsi, les documents de la bibliothèque, code qui

Les nouvelles acquisitions en histoire de l'art reçoivent un niveau de conservation 2 (textes à longue durée de vie prévisible, pour les catalogues raisonnés et les dictionnaires par exemple; également pour les ouvrages faisant l'objet d'un dépôt légal à la BCU/R, non empruntables) ou 3 (ouvrages de consommation courante pour les ouvrages à conserver à moyen terme). Ce code est déterminant pour le type de reliure choisi, les ouvrages de niveau 2 faisant l'objet d'une reliure plus soignée, donc coûteuse.

2.3. Centres spécialisés en bibliothèque universitaire

2.3.1. La bibliothèque Gaston-Baty de Paris 3

L'U.F.R. d'Études Théâtrales de l'Université Paris 3 possède la plus importante bibliothèque sur le théâtre et les arts du spectacle existant dans le cadre universitaire français. Ouverte en 1959 après l'acquisition par la Sorbonne de la bibliothèque personnelle de Gaston Baty, elle est aujourd'hui riche d'environ 50 000 documents imprimés et audiovisuels, et n'est pour l'instant que partiellement informatisée.

Lors de ma rencontre avec Mme Claude Chauvineau, responsable de la bibliothèque, celle-ci m'a affirmé que beaucoup d'étudiants et d'enseignants de Paris 10 fréquentaient ce centre d'« Études théâtrales ». Dans la mesure où les documents n'y sont pas empruntables, la venue de ce public souligne la nécessaire amélioration des services rendus aux étudiants des filières arts du spectacle de l'université de Nanterre, au moins pour les premiers cycles.

2.3.2. Le centre Michelet de Paris 4

La bibliothèque d'Art et d'Archéologie du Centre Michelet a été créée le 1er mars 1996 par convention entre les universités Panthéon-Sorbonne (Paris 1) et Paris-Sorbonne (Paris 4). Elle succède en ce lieu à la bibliothèque d'art et d'archéologie Jacques-Doucet, actuellement à la bibliothèque de l'INHA. La bibliothèque de musique et musicologie Pierre Aubry a été intégrée au Service Commun en février 2006 et a fusionné avec la bibliothèque d'art et d'archéologie.

Le fonds porte sur l'archéologie (de la préhistoire jusqu'à l'époque médiévale - fonds important en archéologie classique), l'histoire de l'art du V^{ème} au XX^{ème} siècle, la musique et la musicologie. 10 000 ouvrages sont en accès libre, les autres sont en accès différé. Plus de 100 périodiques courants sont à la disposition des lecteurs ainsi que des partitions, des documents sonores, et des mémoires. À signaler enfin, un fonds ancien composé de quelques manuscrits, de partitions et d'ouvrages des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle. C'est donc une bibliothèque de référence pour les étudiants parisiens en histoire de l'art et en archéologie.

3. Bilan : quels enseignements pour le secteur Arts de Paris 10 ?

3.1. Les spécificités du traitement des disciplines artistiques

3.1.1. Multidisciplinarité

On constate que les bibliothèques spécialisées en arts sont généralement destinées soit aux Beaux-Arts, soit aux Arts du spectacle. Par contre, dans les bibliothèques à vocation encyclopédique, ces deux grands domaines sont traités ensemble au sein de la classification décimale (700 en Dewey, classe 7 en CDU). On remarque d'ailleurs que certains domaines ne sont pas intégrés de la même manière selon les lieux étudiés. Ainsi du cinéma qui est ou non rapproché du fonds arts du spectacle. Ce constat renforce l'hypothèse d'une redéfinition des thématiques du secteur arts de Paris 10, sur laquelle on reviendra plus tard. Il n'en demeure pas moins qu'à l'exception de la BNF, aucune de ces bibliothèques n'a opéré de rapprochement multimédia au sein d'un même espace.

3.1.2. La question de l'obsolescence

Dans *Le musée imaginaire*, André Malraux affirme que « les chefs d'oeuvre dialoguent dans l'éternité ». Sans dissenter plus avant sur la pertinence de ce propos, il s'agit pour nous de se garder d'appliquer aux contenants (le livre) ce qui vaudrait pour le contenu (les oeuvres dont il parle).

Certes, l'obsolescence des documents est moindre en art, dans la mesure où, pour prendre un exemple simple, la parution d'un nouveau catalogue raisonné sur un artiste n'invalide pas ceux qui ont été publiés dix ans plus tôt. Néanmoins, les espaces des bibliothèques n'étant pas extensibles à l'envi, il va s'agir d'aborder frontalement cette question.

Un regard plus critique sur les publications en art nuance d'ailleurs ce constat d'une moindre obsolescence. D'abord, parce que tous les domaines intégrés à la classe 7 de la CDU ne sont pas analysables selon le même schéma. On conviendra aisément qu'une monographie sur les églises romanes ne peut être abordée avec les mêmes critères qu'un ouvrage sur le design ou la photographie publicitaire. Ensuite, parce que la recherche dans ces matières produit des résultats qui s'affranchissent des théories antérieures. Néanmoins, comme le souligne Catherine Dollé, acquéreur en arts à la BNF, si l'obsolescence est réelle, elle est cependant peu ressentie par les chercheurs, dimension

à prendre en compte dans la politique documentaire. Les besoins de la recherche impliquent donc une politique de conservation de certains documents.

Dès lors, la perspective d'un cœur de collection à déterminer qui dresse une typologie des documents en fonction de leurs usages attendus peut s'avérer opératoire.

3.1.3. Réseaux et partenariats

La dimension de réseau peut permettre de pallier ce problème de conservation pour les livres destinés aux chercheurs. Le SUDOC est à ce titre un instrument précieux, qui permet de connaître les acquisitions effectuées, pour les bibliothèques qui y recensent leurs collections (c'est par exemple le cas de l'INHA). Ainsi, il peut être plus efficace de proposer une veille documentaire aux chercheurs et enseignants des acquisitions faites par les bibliothèques spécialisées que de chercher coûte que coûte à posséder des ouvrages de niveau recherche.

Tableau 27 - Bibliothèques référentes par discipline

accessibilité depuis Paris 10	Principales	secondaires
Histoire de l'art	INHA (Cadist) ³² Bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts Bibliothèque de la Réunion des musées nationaux BNF Bibliothèque Forney Centre Michelet Centre de documentation du Musée d'art moderne	
Théâtre et arts du spectacle	Bibliothèque Gaston-Baty de Paris 3. Département arts du spectacle de la BNF:	Bibliothèque Jean-Vilar à Avignon
Musique	Bibliothèque de l'Opéra Médiathèque de la Cité de la Musique	
Cinéma	Cinémathèque nationale Bifi	
BD	Centre de documentation de la BD (Angoulême)	Centre de documentation de la BD (Angoulême)
Arts décoratifs	Bibliothèque du Musée des arts décoratifs	
autres	Bibliothèque du Musée Guimet	

3.2. Mesures applicables à Paris 10

Beaucoup d'éléments ont déjà été soulignés, l'objectif de cette partie est donc de proposer une synthèse.

3.2.1. En matière de gestion des collections

La mise en place d'un **corpus d'artistes**, inspirée des pratiques de l'INHA et de la BNF présente le mérite de favoriser la découverte, par delà les rigueurs que génère toute classification. Il conviendra cependant de réfléchir aux auteurs à y inclure.

³² Je souligne les bibliothèques que j'ai visitées en rencontrant les responsables des domaines artistiques.
MORTAIN Lola | FIBE | PPP | octobre 2007

La création d'une **nouvelle cote** « XXI^{ème} siècle » inspirée de la BNF et de la BPI, paraît un moyen efficace de mettre en relief la production contemporaine.

Dans le cadre d'un plan de développement des collections, le fait de définir une **typologie des documents** en fonction des usages, des types de documents, des contenus, permet d'adosser la localisation des ouvrages et le désherbage futur à des critères stables.

Enfin, une meilleure **articulation entre les différents supports** est sans doute souhaitable, même si elle ne relève pas de mon seul champ d'action.

3.2.2. En matière de relations extérieures

Si tous les bibliothécaires rencontrés affirment l'intérêt de relations soutenues avec les enseignants, les formes que prend cette collaboration varient sur une échelle qui va du cadre très formalisé de commissions d'acquisition aux relations personnelles qui encouragent les bonnes volontés. Quoi qu'il en soit, la nécessité de mieux communiquer est réelle pour ce qui concerne le secteur Arts. La forme la plus performante découlera de l'analyse sur le long terme du contexte de l'université. De manière générale, il s'agit de favoriser l'intégration de la bibliothèque, de quelque nature qu'elle soit, dans son environnement tant administratif que social et culturel.

Partie 4 : Axes du projet

1. Typologie des actions à conduire

1.1. Méthodologie

De l'évaluation précédemment faite, il découle un certain nombre d'actions à conduire pour permettre la reprise en main de ce secteur documentaire. Toutefois, ces dernières doivent être menées selon une méthode équilibrée, qui s'insère dans le quotidien et les projets de la bibliothèque. Ainsi, pour éviter d'aboutir à des opérations disparates sans fil directeur, il s'agit maintenant de procéder à un regroupement des problèmes identifiés au cours de l'état des lieux. Deux typologies complémentaires sont proposées : par grandes thématiques bibliothéconomiques, puis par hiérarchisation en fonction du degré d'urgence et de la marge d'action dont dispose le secteur.

La combinaison de ces deux modes dessine l'échéancier à venir.

1.2. Identification des problèmes

1.2.1. Détermination du fonds

- Définir la vocation du fonds. C'est finalement le point nodal de toute politique documentaire, qui détermine ainsi les publics ciblés et les axes de développement de l'offre documentaire.
- Le partage des collections entre les salles de prêt et de lecture est à revoir. Il s'agira donc de déterminer les critères de localisation des documents.
- La question de l'articulation des deux fonds Beaux-arts et Arts du spectacle : faut-il les fonder en un seul ensemble ou les dissocier pour répondre à l'architecture disciplinaire de l'université ?

1.2.2. Accessibilité des collections

- La signalisation des collections n'est pas efficiente, tant dans le catalogue qu'en matière de signalétique visuelle.

- La nécessaire mise à niveau des collections passe par un désherbage de l'existant et la détermination des axes de développement futurs.

1.2.3. Intégration du fonds

- Les relations avec les autres services de la BU ne sont pas formalisées et ne permettent donc pas de politique concertée, en particulier en termes de complémentarité des supports.
- La coopération avec les enseignants et le service culturel de l'université suit d'ailleurs le même schéma.

1.2.4. Méthodes de travail

- Dans la mesure où l'ensemble de l'équipe est nouvelle sur le secteur, il s'agira de déterminer les tâches et attributions de chacun pour organiser le travail.
- De cette définition découlera le circuit du livre pour le secteur arts, qui devra cependant veiller à être harmonisé avec les pratiques des autres secteurs.

1.3. Hiérarchisation des actions

Ces différentes difficultés que rencontre le secteur n'appellent pas de réponse univoque. Certaines feront l'objet d'actions immédiates pour lesquelles une solution sera déterminée dans le cadre de ce travail. À l'inverse, d'autres nécessitent un arbitrage de la direction de la BU, qui découlera des conclusions du projet PolDoc. Le tableau qui suit permet d'analyser les actions à la fois en fonction de leur type bibliothéconomiques et de leur niveau de décision :

Tableau 28 - Typologie des actions à mener

Types d'actions		Actions relevant du seul secteur	À déterminer dans le cadre de la PolDoc	En partenariat avec d'autres services de l'université ou de la BU.
Détermination du fonds	Détermination des publics ciblés	Analyse des publics concernés par le secteur	Définition de la politique de services en fonction des types de publics	
	Articulation des salles	Définition de la politique de localisation des documents en arts dans le cadre des conclusions du projet PolDoc		
	Articulation Beaux-arts/Arts du spectacle			

Accessibilité des collections	Signalisation	Exemplarisation et récolement		
	signalétique	Remplacement des panneaux manquants		
	Mise à niveau	Désherbage Révision du plan de cotation	Détermination des axes de développement	
Intégration du fonds			Dialogue avec autres secteurs et services de la BU	Participation à la politique culturelle de Paris 10
Méthodes de travail	Organisation de l'équipe	Détermination des tâches de chacun		Insérer dans l'organigramme général de la BU
	Circuit du livre			Fixation de règles pour uniformiser les pratiques

Les paragraphes qui suivent vont donc permettre de décrire plus précisément ces actions et de les intégrer dans un calendrier.

2. Chantiers 2007-2008

2.1. Chantiers programmés

2.1.1. Exemplarisation

On l'a vu, tous les exemplaires du secteur ne sont pas exemplarisés, loin s'en faut. Or, depuis la réforme LMD, il a été décidé de prêter aux étudiants de niveau au moins Master les documents des salles de lecture. Cette politique devrait d'ailleurs s'élargir à plus ou moins long terme aux étudiants en licence. De plus, sachant que la réservation des documents en magasin par informatique est prévue dans le courant de l'année, l'exemplarisation devient une urgence.

En septembre 2006, le fonds à traiter dans la salle de lecture a été évalué à 58,63% des documents en Beaux-arts (soit 3910 exemplaires) et 61,80% pour les Arts du spectacle (soit 2016 exemplaires). Ce constat recouvre en réalité des situations disparates selon les cas : notice présente dans Aleph ou non, dans le SUDOC ou non, notice bibliographique sans exemplaire, aucune notice du tout...

Le chantier a débuté en septembre 2006, avec le recrutement d'une contractuelle pour remplir cette tâche. Depuis janvier 2007, l'ensemble de l'équipe du secteur y a participé, en plus des missions habituelles. L'opération consiste à repérer sur les

étagères les documents ne disposant pas de codes à barres, puis à les exemplariser dans le Sudoc et verser les notices ainsi créées dans le SIGB.

L'exemplarisation de la salle de lecture devrait être achevée à l'été 2007. Celle des magasins devra être traitée à moyen terme selon la méthode appliquée en 2007 à la salle de sciences humaines (pendant les périodes moins intensives du secteur, puis sous forme de chantier collectif).

2.1.2. Récolement

À l'issue de l'exemplarisation de la salle de lecture, un récolement des collections s'impose. Deux jours au maximum suffiront pour la saisie, mais il sera néanmoins nécessaire de fermer sinon la salle de lecture au moins l'accès aux collections d'art. C'est pourquoi il sera mené au mois de décembre 2007, pendant les vacances universitaires, pour être traité dans le premier mois de 2008. En revanche, ce traitement est difficile à évaluer car il dépend du nombre d'erreurs trouvées et de modifications à apporter en aval. D'après les autres secteurs qui ont connu récemment ce type d'opération, il devrait s'étendre sur au moins deux mois pour être totalement achevé.

2.1.3. Mise à niveau du catalogue

La mise à jour du catalogue est consécutive des deux tâches précédentes. Cependant, ces deux actions ne suffisent pas en tant que telles à assainir le catalogue. Ainsi, il convient d'envisager, en collaboration avec le service du Catalogue, une opération de nettoyage pour vérifier l'adéquation des notices avec les documents physiquement présents, en vérifiant les localisations indiquées dans le catalogue, et en purgeant ce dernier des notices erronées ou en doublon. Certaines sont dues au module de commande, qui crée une notice temporaire à laquelle la notice exemplaire n'a pas toujours été rattachée, soit par omission, soit que le document n'a jamais été livré.

2.2. Le désherbage des salles

2.2.1. Critères

On ne trouve que fort peu de textes sur le désherbage en bibliothèque universitaire, à l'exception notable du texte de Paris 8, disponible sur leur site. Comme j'ai déjà entrepris une comparaison entre Paris 10 et Paris 8, en raison de leurs similitudes, je

m'inspirerai de leurs critères pour procéder au désherbage des collections en arts.³³

Ceux-ci peuvent être groupés selon quatre axes :

- la **pertinence intellectuelle** : on veillera à proposer dans les salles de lecture une vision cohérente, actuelle de la discipline et de son histoire en garantissant un accès immédiat aux titres fondamentaux et aux sources principales ;
- **l'adaptation aux besoins des publics**, tels qu'ils ressortent du nombre de prêts et conformément aux orientations de la discipline à l'université ;
- **l'âge de l'information** ou du texte contenu dans l'ouvrage. On ne conservera pas en salle les ouvrages périmés, obsolètes, dépassés...
- **l'état physique du document** : les ouvrages abîmés sont si possible remplacés, les ouvrages fragiles placés en magasin.

Leur hiérarchisation n'est sans doute pas la même pour l'ensemble des sous-disciplines qui composent la classe 7 de la CDU. L'âge de l'information me semble être celui qui prime, attendu qu'en arts la qualité de l'information ne se mesure pas au nombre des années. Il n'en demeure pas moins que le fonds recèle toute une série de documents obsolètes, ayant été maintes fois réédités depuis. Vient ensuite l'état physique des documents. Enfin, les usages et la pertinence intellectuelle feront l'objet d'une deuxième étape, car cela demande une connaissance approfondie du contexte.

À terme, il serait nécessaire de produire une grille d'indentification des livres candidats au désherbage. Cependant, pour être la plus fine possible, elle devra intégrer une connaissance des disciplines et des cursus de Nanterre. Pour pouvoir néanmoins opérer un désherbage rigoureux, j'ai choisi de nouveau de reprendre la grille produite par Paris 8. En fonction des résultats qu'elle donnera, certaines des données peuvent être réajustées. Ainsi, par exemple, si cela conduit à une purge trop brutale des collections.

Tableau 29 - Grille de désherbage pour les documents en arts³⁴ (SCD de Paris 8)

7 Arts plastiques	10 /3	Conservation systématique d'un ex., sauf rééditions, manuels...
71 Urbanisme	10 /3	Conservation des ouvrages à portée historique
77 Photographie	10 /3	Conservation systématique d'un ex., sauf rééditions, manuels...
78 Musique	10	Conservation systématique d'un ex., sauf rééditions, manuels...

³³ BU PARIS 8. *Quelques règles pour le désherbage, la relégation et l'élimination des ouvrages* [en ligne]. Saint-Denis : SCD Paris 8, 2005. [Consulté le 4 avril 2007]. Disponible sur Internet.

³⁴ Le premier chiffre représente l'âge de l'information contenue dans le livre (nombre d'années depuis le dépôt légal). Le deuxième chiffre est équivalent au nombre d'années écoulées sans prêt. Exemple : la formule "10/3" signifie que pour la classe concernée, est candidat au désherbage et éventuellement à l'élimination tout ouvrage publié il y a plus de dix ans, dont le dernier prêt remonte à plus de 3 ans et dont la pertinence intellectuelle ou l'adaptation aux besoins est mise en cause par le bibliothécaire chargé du fonds.

79 Arts du spectacle	/3 10 /3	Conservation systématique d'un ex., sauf rééditions, manuels...
----------------------	----------------	---

2.2.2. Méthode

Même appuyé sur des critères précis, le désherbage est une opération délicate, qui a tout à gagner à être pratiquée en binôme. En effet, selon la BPI, cette méthode présente l'avantage de permettre aux deux participants d'argumenter leur choix en cas de désaccord et d'éviter que des considérations personnelles ne prennent le dessus sur les critères bibliothéconomiques. C'est pourquoi je souhaiterais, autant que faire se peut, organiser cette opération en deux équipes de deux.

Même si la situation de la salle de prêt paraît plus critique, il est cependant recommandé de commencer par la salle de lecture compte tenu du fait qu'elle fera l'objet d'un récolement en décembre 2007. En effet, il est bien plus commode de procéder au désherbage en amont du récolement pour faciliter ce dernier. À proprement parler, le désherbage sera organisé en trois temps : une requête sera demandée au service informatique pour permettre de mesurer le volume à traiter après application des critères. Les livres seront ensuite ôtés de la salle par grand segment de cote (7, puis 71, puis 72, etc...) pour être traités, c'est-à-dire relocalisés en salle de prêt (changement du statut dans Aleph et apposition d'une nouvelle cote couleur), en magasin (inversement de la 1^e et de la seconde cote dans Aleph³⁵) ou retirés des collections. La même opération sera effectuée en salle de prêt.

Il est encore difficile d'évaluer le temps requis pour mener à terme ces deux opérations. Il est prévu d'organiser le travail en deux équipes de deux, travaillant ensemble une matinée entière par semaine pendant un mois, pour ne pas gêner le planning des tâches quotidiennes. Ainsi, la salle de lecture aura été désherbée à la fin 2007. La salle de prêt sera traitée soit avant la fin de l'année si la salle de lecture est achevée en avance, soit début 2008 dans le cas contraire. Enfin, bien qu'il semble moins criant, le besoin de désherber les magasins est réel et ne doit pas être occulté. Une telle action sera menée en période creuse comme les vacances universitaires, en amont de l'exemplarisation.

³⁵ Chaque document se voit en effet doté d'une cote magasin (équivalent son n° d'inventaire) et une cote CDU. La primauté de l'une ou l'autre dépend de la localisation en libre-accès (CDU) ou en magasin.

2.2.3. Devenir des documents désherbés

Le désherbage des salles donnent lieu à deux types d'action : soit l'élimination pure et simple des collections de la bibliothèque universitaire soit la relégation en magasin. Seront éliminés les anciennes éditions (en particulier pour les manuels et sauf lorsqu'elles présentent un intérêt particulier : préface, appareil critique...), ainsi que les ouvrages dont le contenu est obsolète ou dépassé, les ouvrages d'actualité " inactuels ". Pour juger de ce contenu, il convient de consulter les bibliographies spécialisées ainsi que les enseignants concernés.

- On évitera d'éliminer les ouvrages absents de toute autre bibliothèque française (voir en particulier le Sudoc) ;
- Seuls les ouvrages toujours pertinents ou qui constituent des témoignages importants sur l'évolution de la discipline – dans un domaine intéressant la recherche à Paris 10 et si aucune bibliothèque parisienne de référence en art ne les possède – me paraissent devoir être conservés en magasin. Ainsi, on gardera un exemplaire des ouvrages théoriques, de même que les ouvrages de base, les sources, les documents uniques ou rares.
- Par contre, ne conserver qu'un seul exemplaire des ouvrages relégués en magasin, sauf lorsque la relégation est liée à un manque de place en salle de lecture. Les exemplaires supplémentaires pourraient être proposés en don à d'autres bibliothèques.
- Les ouvrages précieux ou rares sont mis en magasin.
- Les documents en mauvais état ou totalement périmés seront détruits.

En dernier lieu, il est envisageable de constituer une politique de dons de documents de bonne qualité et non abîmés, mais qui n'entrent pas dans les critères de la bibliothèque universitaire. à destination des BUFR ou de bibliothèques extérieures. Reste que ces dons sont coûteux en temps et en personnel tant pour la bibliothèque donatrice que pour celle qui reçoit : l'évaluation du rapport coût/bénéfices doit être faite avec circonspection et pour des volumes de livres conséquents. Il est en outre possible de faire usage du CTLes (centre technique du livre de l'enseignement supérieur) qui assure une mission de conservation pour les bibliothèques confrontées à une saturation de leurs espaces.

2.3. Valorisation des collections

2.3.1. Relocalisation des documents relégués en magasin

Au désherbage des salles va répondre, dans un mouvement de balancier, une opération de relocalisation des catalogues d'exposition et monographies récentes d'artistes relégués jusque-là en magasins. Dans la mesure où c'est sans doute le souci de les protéger qui a présidé à ce choix, il s'agira dans un premier temps d'identifier les documents, puis de les équiper en conséquence pour leur assurer une durée de vie raisonnable en salles. Il n'est par conséquent pas encore possible d'évaluer combien pourront être équipés sur place et combien devront faire l'objet d'un train de reliure. L'opération n'est pas très difficile à mener, mais elle est difficilement programmable puisque le nombre de documents concernés n'est pas connu. La solution serait sans doute de mettre à profit les périodes de vacances universitaires, moment de creux dans l'activité générale de la BU.

2.3.2. Signalétique et signalisation

Comme le souligne Bertrand Calenge, « les choix intellectuels des bibliothécaires ont à être mis en scène (...) On ne saurait dissocier la politique documentaire ou politique des collections, la politique de valorisation des fonds d'une politique de traitement et de signalement des documents »³⁶.

Avant toute chose, le remplacement des panneaux manquants dans la salle de prêt est incontournable, pour s'aligner sur la signalisation de l'ensemble des secteurs, le secteur arts étant le seul qui n'est pas visible dans la salle de prêt. Pour aller plus loin, l'on souhaiterait mettre en place une signalétique dans les salles qui ne repose pas uniquement sur la classification CDU, souvent opaque pour l'utilisateur, en valorisant les intitulés plutôt que les indices. Une telle opération nécessite cependant une concertation avec le responsable des services aux publics.

De plus, utiliser les étagères laissées libres comme présentoirs dans les deux salles est un moyen prouvé de mettre en valeur les collections et de susciter l'intérêt du public. Cette valorisation physique des livres s'accompagnerait donc d'une valorisation intellectuelle en signalant de manière plus efficace les collections.

³⁶ CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*, op.cit.

2.3.3. Redéfinir le plan de cotation.

Deux raisons principales conduisent à revoir le plan de cotation. La plus évidente tient à l'accessibilité des documents, à faciliter. Une meilleure lisibilité pour l'utilisateur prime sur l'exacte adéquation à la classification décimale. Ainsi, l'on peut à bon escient mettre en œuvre des corpus d'auteurs, qui rassemblent les monographies par-delà les différents segments de cotes dans lesquelles sont traditionnellement rangés les œuvres de l'artiste selon qu'il ait créé des peintures, des sculptures, des dessins. L'opération ne devrait pas être trop lourde car les monographies de peintres (comptabilisées dans les segments de cote « peinture » (75)) sont actuellement regroupées à partir d'une modification de la cote CDU : ça n'est pas l'auteur de l'ouvrage qui est apparent, mais le nom de l'artiste. Par exemple, les peintres français sont cotés en 75(44) avec les 3 premières lettres de l'artiste : 75(44) DEG pour les ouvrages traitant de Degas. Ce travail peut servir de base au développement d'un corpus, encore qu'il faille procéder préalablement à une interprétation plus fine en fonction des époques, des pays et des styles, tous n'étant pas représentés à la même hauteur. Ainsi, la Renaissance italienne est-elle particulièrement riche, alors que des artistes du XX^{ème} siècle comme Roy Lichtenstein, ou même Edvard Munch sont très peu présents dans les collections. En outre, il s'agirait de l'élargir aux artistes non peintres.

La deuxième raison découle de la cohérence documentaire à développer. Il s'agit ainsi de mieux épouser l'actualité artistique en mettant en place un nouveau segment de cote en 75.03 (« périodes. Écoles de peinture. Styles ») et 75(091) (« histoire de la peinture »). Pour cela, on peut prendre modèle sur la BNF, bibliothèque de référence s'il en est, qui a mis en place une cote XXI^{ème} siècle.

À l'inverse, une étude détaillée des cotes obsolètes ou non suffisamment utilisées permettra d'assainir le plan de cotation pour qu'il rende mieux compte des collections présentes. Pour ce faire, deux outils peuvent être développés. Le premier, fourni par le service informatique, permet l'analyse pour chaque cote du nombre d'exemplaires qui y sont rattachés. Mais il peut de plus être utile de rapporter chaque cote aux prêts qu'elles suscitent afin de souligner les déséquilibres.

Là encore, la précipitation n'est pas de mise : il sera sans doute plus efficace d'attendre d'avoir pris la mesure du fonds et de la production éditoriale avant de mettre en œuvre une réflexion aboutissant à un chantier qui impliquera un maniement des livres pour le recotage. Pour bien faire, il me semble utile d'associer l'ensemble du secteur sous

forme de groupes de travail régulier, pour faire des propositions d'amélioration discutées collectivement.

3. Conduire le changement

3.1. Calendrier et moyens

Pour l'essentiel, le budget nécessaire équivaut au budget d'acquisition du secteur. À court terme, il peut être intéressant de le réévaluer, au vu du nombre d'étudiants et du prix des documents. En effet, les livres en art coûtent cher, évalués en moyenne à 36€³⁷ pour une monographie en français, et à 51€ pour une monographie en langue étrangère. Ce prix moyen excède largement l'investissement possible pour un étudiant et corrobore le rôle de la bibliothèque dans la diffusion de la production éditoriale nécessaire aux études.

De plus, la part consacrée au secteur arts dans le budget reliure (réparations et prévention) me paraît insuffisante, et contribue à des localisations malvenues des monographies, dans le but de les protéger. En ce sens, il me paraît utile, voire nécessaire, d'augmenter le nombre d'exemplaires faisant l'objet d'une reliure préventive, sachant que seuls une centaine de volumes on fait l'objet d'un train de reliure en 2006, tant préventive que curative. Il faudra donc évaluer la part des documents dont l'équipement peut se faire sur place, et ceux qui nécessitent un envoi à un atelier de reliure extérieur, pour évaluer les besoins. En outre, la perspective d'un train de reliure exceptionnel en 2008 pour permettre l'intégration des livres relégués dans les salles devra être évalué en amont pour pouvoir être intégré dans le budget 2008.

Concernant les moyens humains, il devra être tenu compte des tâches extérieures au secteur qui incombent aux deux BAS, tous les deux affectés à temps partiel sur des autres services, ce qui rend difficile à ce stade toute précision dans l'échéancier.

Tableau 30 - Échéancier

		DATE	TEMPS NÉCESSAIRE	REMARQUES	EVALUATION
--	--	------	------------------	-----------	------------

³⁷ Ce coût moyen ne prend pas en compte les suites. Il s'élève à 82 € si on intègre ces dernières.

actions programmées	EXEMPLARISATION	Devrait être achevé en juillet 2007	Année 2006-2007		Bilan en sept 2007
	RÉCOLEMENT	Décembre 2007	Quelques jours pour la réalisation. Plusieurs semaines pour le traitement		
	DESHERBAGE	Salle de lecture : début : octobre 2007 Salle de prêt : début 2008	- un mois - trois semaines	Deux équipes de deux à raison d'une matinée par semaine.	
	RELOCALISATION DES DOCUMENTS RELEGUES	- catalogues d'expo en magasins à localiser en SL : courant déc07/jan. 08 - relocalisations consécutives au désherbage	- un mois (en période de creux) - Difficilement évaluable	Nécessité de budgéter le train de reliure	
	PLAN DE COTATION	Consécutif de toutes les actions précédentes 2 étapes : - construction du plan - travail interne	un mois deux mois	Le secteur art réuni en groupe de travail régulier pour élaborer un plan de cotation (nouvelles cotes, corpus, et corrections)	
analyse fonctionnelle Prospective	RÉALISATION DU PDC	Dernier trimestre 2007	Un mois	Calendrier dépendant du projet PolDoc du SCD	À réévaluer tous les ans
	TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS	Tout au long de l'année	Prévoir des réunions (au moins 2 ou 3 par ans)		
analyse fonctionnelle	BUDGET	Septembre-octobre 2007 : demande budgétaire pour 2008	Deux semaines	Chiffrer le budget reliure	Évaluer la pertinence de la répartition actuelle
	RÉPARTITION DES TACHES	Sept-oct 07 : analyse de la répartition des tâches et propositions d'amélioration		Inscription dans l'organigramme de la BU	Bilan du fonctionnement actuel du secteur

3.2. Une nouvelle organisation à promouvoir

3.2.1. Prévoir des actions régulières de suivi.

3.2.1.1. Suivi des collections

Sans aller aussi loin que Lausanne³⁸, il peut être intéressant d'anticiper le désherbage en déterminant un « cœur de collection », et en évitant de retirer les documents livre à livre. Cette opération consisterait à indiquer, en fonction d'une typologie des différentes ressources du secteur, une durée de vie et des usages attendus générant un traitement spécifique. Pour ce faire, on peut s'appuyer sur la typologie des documents en arts listée par la BNF dans sa charte documentaire et qui recense les dictionnaires ou encyclopédies de l'art, les monographies d'artistes, les catalogues raisonnés, les textes théoriques importants, les études, manuels et synthèses universitaires, et les catalogues d'expositions. À chacun de ces grands types serait associé un mode de traitement indicatif. Cela reviendrait à mettre en place une programmation (relative)

³⁸ voir infra, partie 3.

des actions bibliothéconomiques, qui rendrait possible un meilleur suivi de la gestion des collections.

3.2.1.2. Veille documentaire et institutionnelle

Le suivi régulier s'adosse à une veille documentaire au sens large, incluant, outre la production éditoriale, les grandes expositions et événements artistiques, ainsi qu'une attention aux problématiques de la recherche. Il passe aussi par une veille institutionnelle, consistant à suivre les évolutions de l'université, ses projets, en particulier culturels. Dans cet objectif, le site Internet de Paris 10 est un outil précieux. Néanmoins, pour avoir une action en amont, il est nécessaire de prendre contact avec le service des Affaires culturelles de l'université et d'instaurer avec lui des relations suivies, afin de faire participer le secteur arts aux activités culturelles du campus.

3.2.2. Instaurer des modalités d'évaluation

Afin d'éviter de faire prévaloir les outils de la politique documentaire sur les objectifs³⁹, il convient d'envisager des évaluations à mener de façon régulière.

3.2.2.1. Sur les collections en libre-accès

Plusieurs indicateurs sont pertinents pour apprécier les collections à commencer par les statistiques mensuelles produites par le SCD permettant le suivi budgétaire et la mesure des emprunts et demandes de consultations. Si le service de l'inventaire fait régulièrement des rappels de la situation budgétaire et de l'état des commandes⁴⁰, il est de la responsabilité de l'acquéreur de procéder à un suivi intellectuel de ses commandes : vérification du suivi des axes prioritaires, de la répartition entre livres français et étrangers, et attention portée à ne pas négliger de thématiques.

En fin d'année, le bilan sera construit à partir d'un état des collections, incluant les nouvelles acquisitions et les livres désherbés. Ce bilan mesure la part de documents en français/ en langue étrangère, la part des documents par tranche d'âge et la répartition par niveaux. Il permet de calculer le taux de renouvellement des collections (global et par segment de cote pour une analyse plus détaillée).

Ces indicateurs seront réévalués régulièrement pour en juger la pertinence et les modifier si besoin est. Toutefois, partant du principe qu'on ne compare que le comparable, il s'agit de bien réfléchir aux outils avant de les mettre en place pour pouvoir les utiliser à long terme.

³⁹ Cf. CALENGE, Bertrand, « quand peut-on établir qu'une bibliothèque dispose d'une politique documentaire ? », *BBF*, 2006, n°1, p. 18-23.

⁴⁰ Voir annexe 4.

3.2.2.2. Sur les usages

Outre les indicateurs définis dans les paragraphes précédents on peut, pour analyser les usages, organiser des semaines test, sur le modèle de la BPI ou de Paris 8. C'est un moyen efficace pour évaluer la consultation en libre-accès, non enregistrée dans le SIGB. Pour être parlantes, elles devront être organisées à plusieurs reprises dans l'année afin d'obtenir des données à comparer et de dresser le portrait d'une semaine type.

Enfin, il me semble indispensable de procéder à une analyse couplée des usages des différents supports en partenariat avec les services concernés de la bibliothèque.

3.2.3. L'organisation du travail en équipe.

Seule l'expérience rendra possible l'évaluation des pratiques de travail actuelles. De cette évaluation découlera la nécessité ou non de les réorganiser afin de faciliter le travail de l'équipe. En tout état de cause, il convient de réfléchir aux responsabilités et missions de chacun, afin de parvenir à la rédaction de fiches de poste à jour. Quoiqu'il en soit, cette organisation dépend beaucoup de la mise en place du nouvel organigramme, en cours d'élaboration en septembre 2007.

4. Questions à résoudre dans le cadre de la PolDoc

Les points abordés dans ce qui suit constituent des questions qu'il n'est pas possible de résoudre à la seule échelle du secteur. Ils dépendent pour une bonne part des conclusions du projet PolDoc. Les hypothèses ici formulées forment un socle de propositions qui sera soumis à la responsable de la politique documentaire du SCD.

4.1. Analyse des hypothèses du groupe Poldoc et propositions d'application pour le secteur arts

4.1.1. Hypothèses pour l'amélioration de l'usage des collections

Dans le cadre du projet d'établissement d'une politique documentaire au sein du SCD, la question de l'évolution des conditions de prêt a été posée et devrait mener à des modifications substantielles, même si elles ne sont encore qu'à l'état d'hypothèses, ci-après exposées :

Encadré 6 - Hypothèse pour l'amélioration des conditions de prêt au SCD de Paris 10

Hypothèse : modifier les conditions actuelles de prêt :

- Réduire la durée des prêts en BP et constituer en salle de prêt le fonds « de rotation rapide ». La durée de prêt serait réduite (1 semaine à 10 jours)
- Élargir le nombre de prêt des salles de lecture (tous niveaux) et augmenter le nombre de prêt des salles de lecture : par exemple, licence 1, Master 2 ou 3, Doctorant et enseignants maintien à 7 prêts actuellement.
- Augmenter la possibilité d'emprunter le nombre de fascicules de périodiques pour les doctorants et les enseignants.
- Proposer la prolongation (1 fois) des prêts de la BP
- Étendre le nombre de documents empruntables des magasins. Dans un premier temps à l'attention des professeurs titulaires de P10 mais envisager rapidement l'extension des prêts à toutes les catégories de lecteurs de P10 (exclusion des lecteurs extérieurs) dès lors que les ouvrages à exclure du prêt auront été identifiés par les secteurs en magasin.

Les documents de la salle de prêt, principalement destinés au premier cycle, acquerraient ainsi un statut différent permettant leur rapide rotation. Ceux-ci seraient présents en plusieurs exemplaires pour répondre à la forte demande. De plus, il est prévu de permettre une augmentation substantielle des documents disponibles à l'emprunt dans les salles de lecture. En contrepartie, un statut d' « exclu du prêt » serait créé pour que les documents incontournables soient toujours consultables.

En réalité, ces options s'adosent à une redéfinition du rôle de la salle de prêt et des salles de lecture que décrit l'encadré suivant :

Encadré 7 - Hypothèses sur le rôle des salles de prêt et de lecture au SCD Paris 10⁴¹

Hypothèse : en termes de couverture thématique et donc de plan de classement il n'y a pas de différence entre les deux localisations (en vue d'une future fusion des fonds). En revanche, la couverture linguistique, historique et géographique peut être légèrement différente (par exemple, la couverture géographique en BP sera moins large (on y privilégie la France) qu'en salle de lecture. L'articulation des espaces s'envisage en termes de complémentarité et dans la perspective d'un éventuel rapprochement dans le futur.

Hypothèse : La BP est une salle d'usuels. Elle comprend des manuels, des usuels y compris certains dictionnaires, toutes les collections de type Que-sais-je, Repères, ouvrages pratiques, guides, les principales monographies de synthèse sur un sujet, les principales œuvres des corpus d'auteurs dans leur traduction française. Ils pourront être présents en multiples exemplaires.

(cf. plus bas) À contrario pas de numéros spéciaux de périodiques, actes de colloques, de mélanges, thèses, publications de niveau recherche, etc. Elle s'adresse prioritairement au niveau L.

L'évolution générale serait donc de limiter les titres mais de favoriser une politique d'exemplaires.

La durée de vie des collections est réduite, le désherbage fréquent. De fait on pourrait considérer dans cette période « intermédiaire » que la BP est une salle de niveau L.

Hypothèse : Les salles de lecture permettent de constituer des collections d'une bibliothèque d'étude. Elles s'adressent plutôt au niveau M mais constituent une bibliothèque d'approfondissement pour les niveaux L (préparation d'un exposé). On y trouve tous les outils généraux (dictionnaires, encyclopédies, bibliographies, rétrospectifs de revues) des monographies spécialisées. Certains manuels ou type de documents usuels (codes) sont présents pour en garantir leur disponibilité. Les ouvrages en langues étrangères sont beaucoup plus largement présents (principalement en anglais). L'évolution serait de multiplier l'offre de titres et de diminuer le nombre d'exemplaires. Ces collections ont une durée de vie plus longue et le désherbage est moins drastique.

Hypothèse : les ouvrages au programme des concours. Au moins un exemplaire de chaque titre est conservé (exclu du prêt) dans les salles de lecture. En BP sont acquis, plusieurs exemplaires des ouvrages disponibles.

⁴¹ Ces hypothèses ne sont pas exclusives l'une de l'autre et peuvent se compléter.

Il est donc souhaitable de déterminer les incidences de ces options sur les usages pour le secteur arts. Si la situation actuelle n'est pas optimale, quels aménagements peuvent être apportés ? Les options décrites précédemment proposent en réalité une redéfinition de la politique à l'égard des publics : comment répondre aux différentes filières et aux différents niveaux ?

4.1.2. Propositions pour le secteur Arts

4.1.2.1. *Repenser la localisation des documents*

Il n'est certes pas simple de répondre en l'état à cette question. Pour ce faire, une analyse des besoins des usagers en fonction de leurs cycle d'études sera conduite. Si la salle de prêt devient un salle d'usuels destinés aux premiers cycles, il faudra s'attacher à cerner au plus près les documents nécessaires à ces derniers. La démarcation entre premiers cycles et cycles supérieurs n'est pas évidente en arts car tous les étudiants ont besoin d'un accès aux œuvres, présentées le plus souvent dans les monographies d'artistes et les catalogues d'exposition. En cela, l'hypothèse d'une redéfinition de la salle de lecture est fort pertinente. Il est ainsi concevable de donner aux catalogues d'exposition, fragiles et demandés, un statut d' « exclus du prêt » qui les rendraient consultables par tous. À l'inverse, l'ouverture du prêt des documents en salle de lecture pour tous les étudiants serait très bénéfique pour les étudiants de licence qui pourraient ainsi avoir un meilleur accès aux monographies d'artistes.

Néanmoins, ces hypothèses ne résolvent pas la question de la complémentarité des supports, particulièrement prégnante pour les étudiants en cinéma. Si la configuration des lieux ne permet pas d'envisager à court terme un aménagement différent des espaces, cet éloignement des livres et des supports audiovisuels ne va pas sans poser de problèmes pour la politique documentaire du secteur. On a en effet vu que ces étudiants n'utilisaient pas les collections de monographies à hauteur de la moyenne de l'établissement.

4.1.2.2. *La politique d'exemplaires*

Du choix d'une des hypothèses découlera la politique d'acquisition du secteur, notamment pour la question du nombre d'exemplaires par titre à mettre à la disposition du public. Cette question fait régulièrement débat dans tous les SCD, pris entre des contraintes budgétaires et la volonté de desservir au mieux un public dense et diversifié. En effet, une politique riche en exemplaires se fait nécessairement au

détriment d'une politique de titres. Toutefois, les premiers cycles sont très friands de manuels, et lorsqu'un livre est recommandé par un enseignant, il fait l'objet d'une sollicitation intense le rendant indisponible pour la plupart des prétendants. En somme, il convient de faire une typologie précise des livres en fonction des besoins afin de permettre qu'une politique d'exemplaires soit possible pour certains documents (à commencer par les manuels, les collections destinées aux premiers cycles, les prescriptions des enseignants et les bibliographies de concours...)

Reste que cette typologie n'est pas évidente en arts. Les disciplines artistiques concernées offrent un panel de manuels moins important que dans d'autres matières. De plus, on l'a vu, les catalogues d'expositions peuvent jouer le rôle de documents incontournables pour l'ensemble des niveaux universitaires. S'agit-il pour autant de les acquérir en plusieurs exemplaires ? D'en faire des usuels ? De proposer différents statuts en fonction d'une typologie des expositions concernées ? La réponse découlera d'une évaluation précise des besoins d'un étudiant en premier cycle.

Le même problème se pose pour les bibliographies des concours susceptibles d'intéresser les étudiants. À la différence d'autres disciplines, le CAPES et l'Agrégation ne constituent pas des horizons incontournables pour les étudiants en arts de Paris 10. Dans le cadre de la politique d'acquisition, il conviendra de déterminer quels concours d'entrée dans quelles écoles les intéressent (L'École Nationale des Beaux-Arts, les Arts Décos, la FEMIS, les conservatoires de théâtre...) ?

4.1.2.3. La question de la littérature étrangère

Plusieurs enquêtes sur les pratiques de lecture des étudiants soulignent leurs difficultés à lire des documents en langues étrangères autres que l'anglais, fussent-ils recommandés par les enseignants. À partir de cette observation, quelle peut être la politique d'acquisition ? Au vu des pratiques des autres établissements⁴², on peut proposer une grille sommaire :

- achat en français privilégié : remplacement des documents en langue étrangère par des traductions françaises dès qu'elles existent
- préférer les acquisitions en anglais aux autres langues, moins lues.
- en arts, deux autres langues sont importantes en matière de production éditoriale : l'allemand et l'italien. Une grande part de ces livres n'est pas traduite : il convient donc de les acquérir, en fonction des besoins des usagers (bibliographies d'enseignants) et des règles d'acquisition en fonction des niveaux d'étude, fixées à

⁴² Paris 8, notamment.

terme dans le plan de développement des collections. Toutefois, il vaut mieux privilégier ceux dotés d'une riche iconographie, accessibles malgré la barrière linguistique.

4.1.2.4. *L'accueil des enseignants chercheurs*

Si l'accompagnement des grands axes de la recherche à Paris 10 est une des missions du SCD, le budget documentaire du secteur arts ne permet pas l'exhaustivité en la matière. En cela, une politique de services spécifiques, à destination des chercheurs, qui articulerait des facilités d'accessibilité à la documentation physique et électronique, ainsi qu'un suivi documentaire personnalisé par l'acquéreur responsable du secteur me semble une solution appropriée. C'est du moins l'hypothèse émise par le groupe PolDoc animé par Anne Faure, qui permettrait de marier harmonieusement les besoins des premiers cycles et ceux de la recherche.

4.1.2.5. *Comment mieux connaître son public et lui donner les moyens de se manifester ?*

Comme le souligne judicieusement Bertrand Calenge, « la politique documentaire n'ambitionne pas tant de "connaître" les collections que de vérifier et d'améliorer l'adéquation de celles-ci à un projet nécessairement lié aux publics »⁴³. Pour ce faire, l'enquête en face-à-face avec les usagers de la bibliothèque, est un moyen efficace de déterminer leur satisfaction par rapport à l'offre. Mais l'on peut de surcroît envisager des enquêtes auprès du public potentiel, qui ne fréquente pas la bibliothèque universitaire, en interrogeant par exemple les usagers des BUFR, pour mesurer ceux qui ne fréquentent pas la BU, ou directement auprès des étudiants des UFR (par le biais d'un questionnaire, diffusé par mail, ou par le secrétariat de l'UFR).

Toutefois, ces enquêtes sont chronophages et ne donnent finalement qu'une photographie du public dont l'interprétation revient à la seule équipe de bibliothèque. En cela, il convient tout autant de donner aux usagers les moyens d'un dialogue suivi avec les bibliothécaires. On aura ainsi tout intérêt à améliorer la possibilité de faire des suggestions directement auprès de l'acquéreur (de préférence en ligne, car cela serait accessible depuis l'extérieur du campus).

D'autre part, l'inscription du secteur dans le cursus pédagogique serait une méthode judicieuse pour tenter de faire venir le public potentiel. C'est sans doute une procédure difficile et de longue haleine. Quelques actions peuvent du moins être mises en place

⁴³ CALENGE, Bertrand, *Conduire une politique documentaire*. Paris : Électre-Éditions du Cercle de la librairie, 1999, 386 p. Collection « Bibliothèques », p95.

assez vite comme le fait de prendre part aux réunions d'information de début d'année pour les étudiants sur les cursus en arts. L'acquéreur décrirait son rôle et ses missions et se présenterait comme un interlocuteur disponible. En outre, ces présentations gagneraient à être approfondies par une intervention d'une dizaine de minutes au sein de cours de travaux dirigés en début d'année, en accord avec l'équipe enseignante.

Dans cette optique, les relations doivent être développées avec le corps enseignant, pour les associer au travail du secteur : des réunions périodiques avec les enseignants chercheurs sont à prévoir, même si l'on sait quelles sont en général peu suivies. D'autres moyens peuvent être mis en place comme l'envoi par courriel de la liste des nouvelles acquisitions du secteur dans les domaines les concernant. Pour aller plus loin, on peut envisager la création d'une *newsletter* du secteur sur abonnement, proposée aux étudiants et chercheurs.

4.2. Propositions d'axes de développement pour le secteur Arts

4.2.1. Orientation des collections

Une bibliothèque universitaire est avant tout une bibliothèque d'étude, ou, plus précisément, une bibliothèque qui accompagne les études. De ce fait, la première de ses missions est de suivre les enseignements dispensés à l'université, en acquérant systématiquement les ouvrages demandés par les enseignants, et en couvrant plus généralement les thèmes de recherche de Paris 10. Pour autant, il me semble que toute bibliothèque ne doit pas négliger l'enjeu social qui lui incombe de promouvoir la lecture et les pratiques culturelles chez ses usagers réguliers comme dans le public potentiel qu'elle pourrait desservir. La bibliothèque universitaire chercherait ainsi à favoriser chez l'étudiant la pratique et le goût de la lecture, en proposant des collections suscitant l'intérêt et en mettant en place une politique de meilleure accessibilité. Ce projet repose sur l'hypothèse qu'une telle politique peut contribuer à fidéliser le public existant et à attirer celui qui ne vient pas. Dans cette perspective, je souhaiterais faire valider par la direction un objectif d'ouverture du secteur par-delà le seul suivi disciplinaire. D'autant que le secteur arts me paraît répondre particulièrement à cet objectif, qui brasse des sujets variés pouvant intéresser des étudiants de toute filière. Cette hypothèse m'a d'ailleurs été confirmée par la responsable des acquisitions en arts à la BNF où ce fonds est un de ceux qui attirent le

plus le grand public. En somme, il s'agirait d'en faire un secteur transversal et attractif, enjeu d'une meilleure fréquentation pour la bibliothèque. Si ce projet est recevable, il sera formalisé au sein du plan de développement des collections.

4.2.2. Détermination du fonds

S'il semble nécessaire de revoir les délimitations entre les deux fonds, il n'en demeure pas moins que les critères de décision sont ardues. Sachant que le cursus Arts du spectacle de Paris 10 se centre sur la création cinématographique et théâtrale, faut-il s'en tenir à ces deux disciplines, en incluant les arts du cirque ? Et où convient-il d'intégrer l'art vidéo, en fort développement ?

Plusieurs pistes sont possibles, à commencer par le regroupement des arts plastiques, de la photographie et de la vidéo dans un grand ensemble « Arts visuels », tout en respectant à la fois l'architecture disciplinaire de l'université et la cohérence de la CDU. Autre hypothèse valable, celle qui verrait un rapprochement des arts du spectacle et de la vidéothèque, en favorisant la cohérence documentaire sur la différence des supports.

Ces hypothèses demandent, pour être validées, une étude sérieuse des deux fonds, qui nécessite du temps. À terme, il s'agira de faire des propositions à la direction du SCD, pour retenir l'option la plus bénéfique, tant pour l'accompagnement des enseignements de l'université que dans une perspective d'ouverture.

En amont de ce travail, un rééquilibrage des deux fonds est à conduire, pour mieux répondre aux besoins des étudiants en cinéma et théâtre, encore mal pris en charge par ce secteur. Pour mener à bien cet objectif, un travail de concert avec la vidéothèque est incontournable, pour mieux appréhender la demande des étudiants et enseignants en cinéma.

4.2.3. Axes de développement du secteur

Au vu des différents points déjà traités en amont, nous pouvons désormais proposer un bilan synthétique des orientations du fonds :

- une **ouverture** générale du fonds qui passe par un suivi de l'actualité artistique et un enrichissement des collections en art contemporain sous toutes ses formes.
- un **rééquilibrage** des deux secteurs que sont les Arts du spectacle et les Beaux-arts.
- une **politique différenciée** en fonction des niveaux, en prêtant attention aux usages attendus par les lecteurs qui passe par une définition du rôle des différentes salles.

- une **politique d'accessibilité** favorisée par une meilleure signalisation des collections tant physique qu'intellectuelle.
- une **offre documentaire à jour**, tant pour le suivi des disciplines émergentes, que concernant la pertinence des documents possédés par le secteur.
- favoriser la **complémentarité des supports**, en partenariat avec la vidéothèque

Ces axes devront être définis dans le cadre du PDC, en articulant les différentes actions bibliothéconomiques, et validés par le SCD.

Conclusion

Ce projet professionnel imbrique deux dimensions. La première consiste à organiser la reprise en mains du secteur, justifiée par mon arrivée nouvelle sur le poste. Cela supposait de dresser un bilan de l'existant et d'en tirer des conclusions qui aboutiront à la mise en place d'actions visant à rationaliser la gestion des collections. La seconde est à visée plus prospective : partant de ce bilan, et dans la perspective du projet de politique documentaire en développement dans l'établissement, il s'agissait de proposer des pistes d'analyse visant à inclure le secteur arts dans la politique d'établissement en tenant compte de ses spécificités. Ces deux dimensions participent à part égale à la réflexion qui préside à une politique documentaire, mais ne se pensent pas selon les mêmes modalités.

En dernière analyse, on voudrait toutefois souligner que la réflexion bibliothéconomique sur le sujet offre finalement une vision assez prescriptive de ce qu'est la politique documentaire dans laquelle c'est en définitive le bibliothécaire qui constitue son fonds.

La rédaction d'un plan de développement des collections représente un élément essentiel du dialogue avec les usagers, car il « explicite dans un document écrit la politique d'acquisition et de collections revêt un intérêt déontologique et démocratique (...). C'est aussi pour le bibliothécaire le moyen de rendre public un projet intellectuel »⁴⁴. À Paris 10, la rédaction de ce dernier est prévu pour le dernier semestre 2007, corollaire du projet de charte documentaire du SCD. Mais par-delà ces actions aussi nécessaires qu'essentielles, on peut à bon droit se demander comment va évoluer ce schéma face aux développements des nouvelles technologies et de ses effets sur les bibliothèques : l'intégration du lecteur aux démarches des bibliothèques va-t-elle être repensée dans le cadre du développement du web 2.0 ?

⁴⁴ AROT, Dominique, op.cit.

Bibliographie

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES

CALENGE, Bertrand, BARRON, Géraldine, DANIS, Sophie [et al]. *Poldoc* [en ligne]. Villeurbanne, Enssib, 1999. Mise à jour le 20-10-2006. [consulté le 12 février 2007]. Disponible sur Internet.
<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/index.php>

MÉTHODOLOGIE

GIAPPICONI, Thierry. *Le conspectus : Une approche méthodique en faveur d'un développement maîtrisé et partagé des collections* [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2001. Mis à jour le 20-10-2006. [consulté le 12 février 2007].
Disponible sur Internet.
<<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/prod/je2001/rapport%20Conspectus.htm>>

GIAPPICONI, Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Paris : Cercle de la Librairie, 2001. 223 p. (Bibliothèques)

ÉVALUATION DES COLLECTIONS

CALENGE, Bertrand. « Quand peut-on établir qu'une bibliothèque dispose d'une politique documentaire ? » [en ligne]. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2006, n° 1, p. 18-23.
Disponible sur Internet. <<http://bbf.enssib.fr>> [Consulté le 31 mars 2007]

TOURETTE, Caroline, *Évaluation du fonds de lettres modernes du SCD de l'Université du Havre et proposition de méthode d'élaboration d'un plan sectoriel de développement des collections*. 51p.-VIII
Projet Professionnel Personnel : FIBE : Enssib : 2002.

CHARTES DOCUMENTAIRES

Charte pour le développement des collections au Service commun de documentation (S.C.D.) de l'université Paris 8 [en ligne]. Saint-Denis : SCD Paris 8, 2005. 13p. [Consulté le 4 avril 2007]. Disponible sur Internet.
<<http://www-bu.univ-paris8.fr/web/bibliotheque/ChartePoldoc2005.pdf>>

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *La politique documentaire de la BPI* [en ligne]. Paris : BPI, 2005. 87p. [Consulté le 22 décembre 2006]. Disponible sur Internet.
<<http://www.bpi.fr/uploadfile/chartedocu2005.pdf>>

DIRECTION DES COLLECTIONS. *Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France* [en ligne]. Paris : BNF, 2005. 216p. [Consulté le 22 décembre 2006]. Disponible sur Internet.
<http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf>

INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART. *Politique documentaire : présentation de la démarche suivie et des orientations générales* [en ligne]. Paris : INHA, 2005. 65p. Dernière mise à jour : 14 février 2005. [Consulté le 21 décembre 2006]. Disponible sur Internet.
<<http://www.inha.fr/IMG/pdf/poldoc-janvier2005.pdf>>

LE SCD DE PARIS X – NANTERRE

Rapport d'étape pour la définition d'une politique documentaire, SCD Paris X – Nanterre, 2007. 29p. Annexes (67p.)

Rapport d'activité du Service commun de la documentation de l'université Paris X – Nanterre : année 2005. SCD Paris X – Nanterre : Nanterre, 2006. 85p.

RONCHEAU, Delphine. *Le champ et l'organisation du prêt au SCD de l'Université Paris X - Nanterre suggestions d'évolution et d'amélioration.* 78p.
Projet Professionnel Personnel : FIBE : Enssib : 2005.

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE À L'UNIVERSITÉ

CARBONE, Pierre, BONNEL, Sylvie, GRAVIER-GÈZE, Colette. Un plan de développement des collections : La bibliothèque universitaire de droit de l'université Paris 12 Val-de-Marne. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2006, n° 1, p. 82-89
[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. [Consulté le 31 mars 2007]

DAUY, Hélène. *Méthodologie pour le plan de développement des collections de l'Université Paris I.* 79p - XIII
Projet professionnel personnel : FIBE : Enssib : 2002.

CONSTITUER UNE COLLECTION COHÉRENTE ET ATTRACTIVE

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire.* Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1999. 386 p. (Bibliothèques)

GIAPPICONI, Thierry, CARBONE, Pierre. *Management des bibliothèques : programmer, organiser et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public.* Paris : Électre-Éditions du Cercle de la librairie, 1997. 264 p. (Bibliothèques)

LA SPÉCIFICITÉ D'UN FONDS SUR LES ARTS

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE – LAUSANNE, *Politique de développement des fonds en histoire de l'art*, Bibliothèque cantonale et universitaire : Lausanne, 1997. 15p

LAMBERT, Jeanne. Art contemporain : politique d'acquisition, *BBF*, Paris, 1998, T.43, n°6, p. 57-62.

LA CULTURE GÉNÉRALE EN BU

HAZZAN, Guy. « Haute curiosité et lectures infinies : culture générale et bibliothèques universitaires », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 1, p. 56-61.

LE DÉSHERBAGE

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*. Paris : BPI, 1987. (Dossiers techniques)

GAUDET, Françoise, LIEBER, Claudine. *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections*; avec la collab. de Jean-Marie Arnoult, Henri Comte, Hubert Dupuy.[et al.] ; préf. de Michel Melot. Paris : Cercle de la librairie, 1996. 262p. (Bibliothèques)

LES PUBLICS

DUPUY, Hubert. Les étudiants à la bibliothèque universitaire de Paris X : Pratiques documentaires, satisfactions et attentes, *BBF* [en ligne], 2006, n° 2, p. 10-11
Consultable sur Internet <<http://bbf.enssib.fr>> [Consulté le 15 avril 2007]

ORAIN Christine, *LMD et politique documentaire : Exemple du SCD de l'Université de Rennes 2*. 118p.
Mémoire d'étude DCB : Enssib : 2005.

ROUANET, Flavie, « Itinéraire d'une étudiante en bibliothèque », *BBF*, 2006, n° 2, p. 42-46.
[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> [Consulté le 15 avril 2007]

UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE AJUSTÉE AU PUBLIC

CANAT DE CHIZY, Valérie. *Adéquation des collections par rapport aux publics desservis au SCD Lumière Lyon 2*. 62p.
PPP: FIBE: Enssib: 2005

VILLARD Hubert. Du bassin d'accumulation au réservoir d'eau vive : vers une gestion dynamique des collections, *L'espace bibliothéconomique suisse, hier, aujourd'hui, demain. En hommage à Gustave Moeckli* [en ligne]. Vevey : Éd. de l'Aire, 1993.
Consultable sur Internet <http://www2.unil.ch/BCU/informations/textes/t_bassin.htm>.
[Consulté le 10 avril 2007]

RATIONALISER L'ACCÈS AUX COLLECTIONS

CALENGE, Bertrand. Un outil de gestion des collections : les cotes de libre-accès.
Bulletin des bibliothèques de France, 1994, T. 39, n°6, p. 14-20.

LEBERTOIS, François. *La bibliothèque de Lettres & Sciences humaines de Montpellier la réorganisation des collections en libre accès.*
Mémoire d'étude DCB : Enssib : 2004.

FALGON-DEFAY, Nathalie, *Améliorer le classement des ouvrages au SCD Lyon 2 analyse d'une expérience de gestion de projet.*
Mémoire professionnel DCB : Enssib : 2004

Table des encadrés, tableaux et graphiques

ENCADRES

ENCADRÉ 1 - LICENCES ET MASTERS À PARIS 10.....	14
ENCADRÉ 2 - ÉCOLES DOCTORALES À PARIS 10.....	14
TABLEAU 1 - DONNÉES 2005/2006.....	16
TABLEAU 2 - RATIO MOYEN DE PRÊT PAR CATÉGORIE D'ÉTUDIANTS INSCRITS.....	17
ENCADRÉ 3 - PRATIQUES DES USAGERS DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE PARIS 10.....	17
TABLEAU 3 - VOLUMÉTRIE DU LIBRE-ACCÈS EN 2006, EN NOMBRE D'EXEMPLAIRES.....	19
TABLEAU 4 - PUBLIC DU SECTEUR ARTS.....	23
TABLEAU 5 - BUDGET SECTEUR ARTS.....	25
TABLEAU 6 - ACQUISITIONS EN ARTS.....	25
TABLEAU 7 - LISTE DES FOURNISSEURS	26
TABLEAU 8 - EXEMPLAIRES DU SECTEUR ARTS.....	28
TABLEAU 9 - NOMBRE DE TITRES ET D'EXEMPLAIRES DU SECTEUR ARTS EN 2007	28
TABLEAU 10 - RATIO TITRES / EXEMPLAIRES BU PARIS 10.....	28
GRAPHIQUE 1 - RATIOS T/E.....	29
TABLEAU 11 - RATIO T/E PAR SALLES.....	29

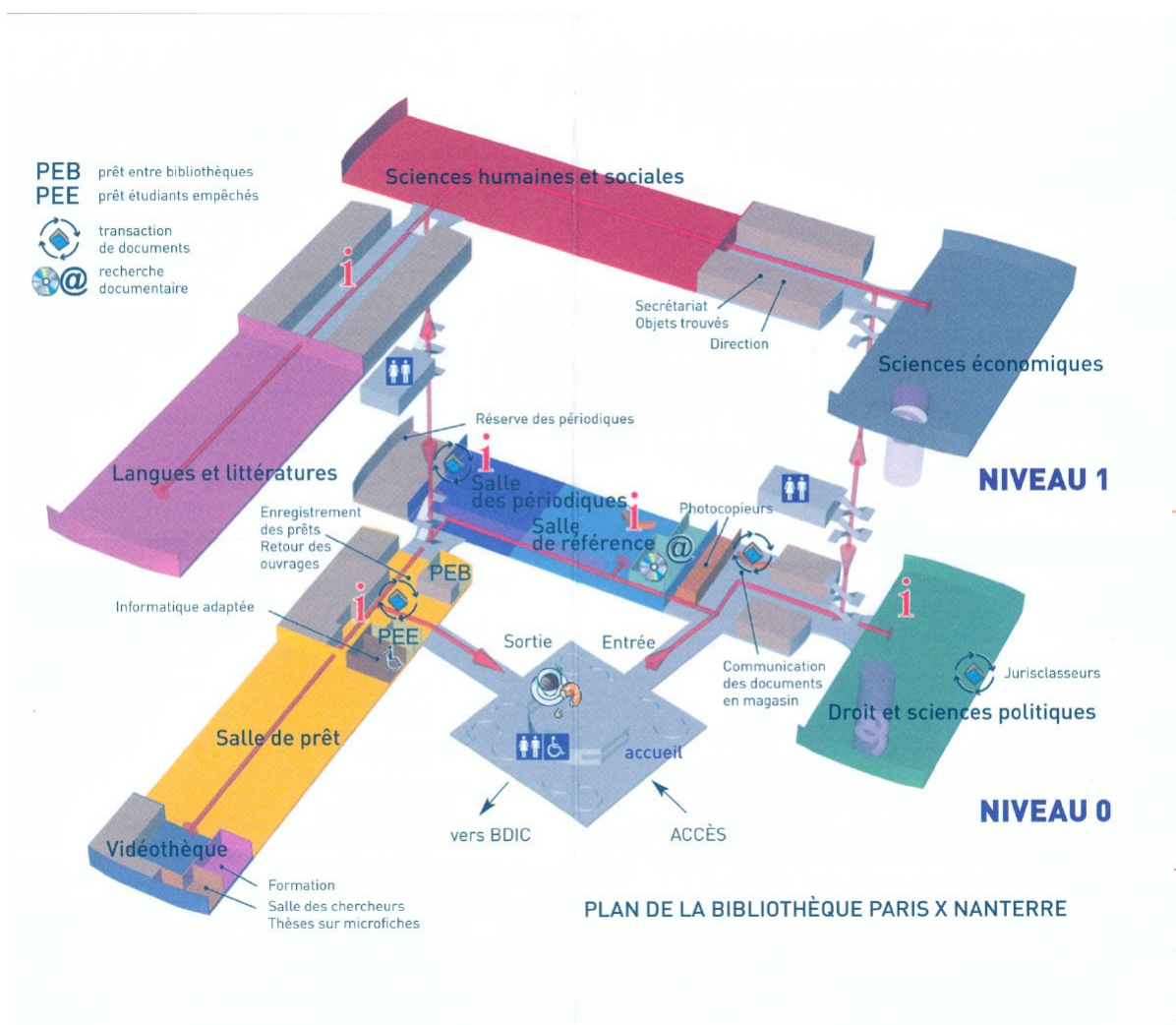
TABLEAU 12 - RAPPORT TITRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.....	30
TABLEAU 13 - RÉPARTITION DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS SUR LE FONDS EXISTANT EN 2006.....	30
TABLEAU 14 - TITRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS, PAR SALLES	30
TABLEAU 15 - RÉPARTITION DES ACQUISITIONS DE MONOGRAPHIES EN NOMBRE DE TITRES ET D'EXEMPLAIRES, PAR LANGUE ET PAR NIVEAU L/M/D	31
TABLEAU 16 - NOMBRE DE FASCICULES COMMUNIQUÉS POUR LE SECTEUR (% DU TOTAL DE FASCICULES COMMUNIQUÉS.).....	32
TABLEAU 17 - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES DE PÉRIODIQUES IMPRIMÉS VIVANTS POUR LE SECTEUR (% DU NOMBRE TOTAL)	32
GRAPHIQUE 2 - ANCIENNETÉ DU FONDS EN SALLE DE PRÊT	33
GRAPHIQUE 3 - ANCIENNETÉ DU FONDS EN SALLE DE LECTURE.....	33
TABLEAU 18 - CONSPECTUS.....	33
TABLEAU 19 - ANALYSE DU CONSPECTUS.....	34
TABLEAU 20 - NOMBRE D'EXEMPLAIRES PAR COTES.....	35
TABLEAU 21 - RECOUPEMENTS DOCUMENTAIRES.....	35
TABLEAU 22 - DEMANDES EN MAGASIN POUR LE SECTEUR ARTS.....	36
GRAPHIQUE 4 - NOMBRE DE PRÊTS RAPPORTÉS À L'ANNÉE D'ÉDITION	37
GRAPHIQUE 5 - EMPRUNTS DU SECTEUR ARTS	38
TABLEAU 23 - TAUX DE ROTATION DES COLLECTIONS.....	38
GRAPHIQUE 6 - SALLE DE PRÊT : RAPPORT PRÊTS /COLLECTIONS.....	38
GRAPHIQUE 7 - SALLE DE LECTURE : RAPPORT PRÊTS /COLLECTIONS..	38

TABLEAU 24 - PARTAGES DOCUMENTAIRES À LA BNF.....	44
ENCADRÉ 4 - LES CORPUS D’AUTEURS DE L’INHA.....	46
TABLEAU 25 - COMPARAISON PARIS 8 / PARIS 10.....	47
TABLEAU 26 - NOUVELLES ACQUISITIONS 2005 DU SECTEUR ARTS DE PARIS 8.....	48
ENCADRÉ 5 - EXTRAITS DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LAUSANNE.....	49
TABLEAU 27 - BIBLIOTHÈQUES RÉFÉRENTES PAR DISCIPLINE	52
ACCESSIBILITÉ DEPUIS PARIS 10.....	52
TABLEAU 28 - TYPOLOGIE DES ACTIONS À MENER.....	55
TABLEAU 29 - GRILLE DE DÉSHÉBAGE POUR LES DOCUMENTS EN ARTS (SCD DE PARIS 8).....	58
TABLEAU 30 - ÉCHÉANCIER.....	63
ENCADRÉ 6 - HYPOTHÈSE POUR L’AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PRÊT AU SCD DE PARIS 10.....	66
ENCADRÉ 7 - HYPOTHÈSES SUR LE RÔLE DES SALLES DE PRÊT ET DE LECTURE AU SCD PARIS 10.....	67

Table des annexes

ANNEXE 1 : PLAN DE LA BIBLIOTHÈQUE.....	83
ANNEXE 2 : POPULATION ÉTUDIANTE À PARIS 10.....	84
ANNEXE 3 : LES BUFR D'ARTS DE PARIS 10.....	86
ANNEXE 4 : TABLEAU DE SUIVI DU BUDGET DU SCD PARIS 10: MAI 2007..	88
ANNEXE 5 : INDICATEURS DU CONSPECTUS.....	89
ANNEXE 6 : FICHE DOMAINE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION.....	90
ANNEXE 7 : ÉLÉMENTS STATISTIQUES DU SECTEUR ARTS DE PARIS 10..	98
ANNEXE 8 : ENVIRONNEMENT DOCUMENTAIRE EN ARTS.....	102
ANNEXE 9 : LISTE DES VISITES D'ÉTABLISSEMENT.....	105

Annexe 1 : plan de la bibliothèque



Annexe 2 : population étudiante à Paris 10

DONNÉES STATISTIQUES DE L'UNIVERSITÉ PARIS X 2005/2006 Population étudiante/Enseignants/Centres de Recherche

DISCIPLINES	NOMBRE d'ÉTUDIANTS				%	ENSEI- GNANTS	CENTRE de RECHERCHE
	L1,2,3	M1,2	D	TOTAL			
DROIT SCIENCES ÉCONOMIQUES							
DROIT-SC.POLITIQUES	4 787	2 792	423	8 002	28,0%	115	13
SC.ÉCONOMIQUES- MASS	1 883	1 213	245	3 341	11,7%	138	8
TOTAL	6 670	4 005	668	11 343	39,6%	253	21
SC. HUMAINES SOCIALES							
SOCIOLOGIE	329	487	97	913	3,2%	37	6
ETHNOLOGIE	75	158	109	342	1,2%	16	3
EDUCATION	599	347	99	1 045	3,7%	19	6
STAPS	732	378	12	1 122	3,9%	62	1
GEOGRAPHIE	104	322	148	574	2,0%	26	5
HISTOIRE	468	459	213	1 140	4,0%	67	5
HISTOIRE DE L'ART	266	166	116	548	1,9%		2
THÉÂTRE-CINÉMA	610	222	56	888	3,1%	11	3
PHILOSOPHIE	180	293	153	626	2,2%	31	4
PSYCHOLOGIE	2 192	956	111	3 259	11,4%	71	9
TOTAL	5 555	3 788	1 114	10 457	36,6%	340	44
LETTRES- LANGUES							
ANGLO-AMÉRICAIN	596	325	47	968	3,4%	92	3
LINGUISTIQUE/ LITT. GÉNÉ	295	118	26	439	1,5%	36	
LETTRES MODERNES	351	267	51	669	2,3%	44	6
ESPAGNOL-PORTUGAIS	269	157	44	470	1,6%	40	1
ITALIEN	54	8	5	67	0,2%	10	1

LETTRES CLASSIQUES	35	29	15	79	0,3%	23	5
ALLEMAND	48	18	7	73	0,3%	24	1
RUSSE	30	11	2	43	0,2%	11	1
CHINOIS				0	0,0%	8	
TOTAL	1 678	933	197	2 808	9,8%	288	18
DISCIPLINES COMMUNES							
L.E.A.	656	208		864	3,0%		
A.E.S	1 024			1 024	3,6%		
DAEU-CEP	465	136		601	2,1%		
INFOCOM- ScINFO-BIB-MÉDIA	398	218	41	657	2,3%	14	1
TOTAL	1 887	354	41	3 146	11,0%	14	1
IUT	656	173	26	855	3,0%	51	3
TOTAL	16 446	9 253	2 046	28 609	100,0%	946	87

Ces données sont issues du listing "inscriptions " de l'université du 16-02-06. Les étudiants en CAPES et AGREG sont inclus en niveau M.

Annexe 3 : les BUFR d'arts de Paris 10

ENQUETE ESGBU 2007 (chiffres 2006)

B.U.F.R. associées	LOCAUX (M2)	PLACES DE LECTURE	POSTES INFORMATIQUES		PERSONNEL	
			PROFESSIONNELS .	PUBLICS	PROFESSIONNEL	NON PROFESSIONNEL
A.E.S.	90m2	25	1	1	0	1600 h + 350 h
AMENAGEMENT ET URBANISME	54 m ²	20	1	1	1600 h	0
ARTS DU SPECTACLE	50m2	15	1	0	0	1200 h
DROIT	194,9 m ²	72 officielles, 88 possibles	2	6	3200 h (1 administratif + 1 contractuelle documentaliste)	720 h
ECONOMIE	220m2	40	4	2	1600 h	2880 h
GEOGRAPHIE	255 m ²	20 lectures cartes 35 lecteurs d'ouvrages	1	1 (à changer)	1600 h	350 h
HISTOIRE	320 m2	220	2	1	1600 h	1,5 ETP
HISTOIRE DE L'ART	104m2	36	2	1	1600 h	0
LETTRES	241m2	40 (salle consultation) 60 (salle de lecture indépendante)	2	1	1600 h	775 h
MEDIADIX	280m2	52	4	8	1 600 h	3750 h
PHILOSOPHIE	300m2	70 + 15	2	2	1600 h	750
SOCIOLOGIE	150m2	35	1	1	1600 h	350 h
TOTAL	2259 m²	755	23	25	11 ETP	8 ETP

Page 2 sur 2

ENQUETE ESGBU 2007 (chiffres 2006)

B.U.F.R. Intégrées	LOCAUX (M2)	PLACES DE LECTURE	POSTES INFORMATIQUES		PERSONNEL	
			PROFESSIONNELS .	PUBLICS	PROFESSIONNEL	NON PROFESSIONNEL
IPAG *	35m2	20	1	2	1180 h	100h
POLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE*	400m2	87	3	15	1600 h	1200 h
LANGUES*	404 m2	119	2	1	1066 h	1872 h (1200 h monitricies, 480 h N. Neau, 192 h E. Mazza)
PSYCHOLOGIE*	120 m ²	47	2	2	1600 h	1600 h
TOTAL	959	273	8	20	3 ETP + 0,30	3 ETP

8

C.Pluvinage 8/05/2007

BUFR ASSOCIEES	METRES LINEAIRES	NOMBRE DE VOLUMES	NOMBRE DE PERIODIQUES (vivants + morts)	ACQUISITIONS : NOMBRE DE LIVRES (volumes)	ACQUISITIONS : NOMBRE D'ABONNEMENTS (en cours)	DEPENSES D'ACQUISITIONS	OUVERTURE HEBDOMADAIRE
A.E.S	36,50	1308	20 (11 vivants + 9 morts)	122	10 (+ 1 don)	3000 euros	33 h 30
AMENAGEMENT ET URBANISME	74	2200	34	115	13	4000 euros	21 h
ARTS DU SPECTACLE	56	1950	30	6	11	710 euros	19 h
DROIT	327,87	2500	77	200	70	24200 euros	40 h
ECONOMIE	400	4330	164	260	64	11 790 euros	38 h 45
GEOGRAPHIE	266	7400	27	123	27	5052 euros	25 h
HISTOIRE	700	24000	112 dont 28 vivants	233	28	10 000 euros	39h (tt public),
HISTOIRE DE L'ART	250	6460	11 morts, 5 vivants	24	5	2500 euros	35 h
LETTRES	700	27000	165	150	22	5100 euros	30 h (+ le soir en période d'examens etc...)
MEDIADIX	295(livres) + 44 (périodiques)	10 000 env.	inconnu	288	135	40 000 euros	43 h
PHILOSOPHIE	600	30000	30	320	10	4000 euros	35 h
SOCIOLOGIE	225	5200	20	158 +11 dons	20+2 gratuits	4500 euros	32 h
TOTAL	3974,37 m	122 348	695	2010	428	114.852 euros	32 h 50

BUFR INTEGREES	METRES LINEAIRES	NOMBRE DE VOLUMES	NOMBRE DE PERIODIQUES (vivants + morts)	ACQUISITIONS : NOMBRE DE LIVRES (volumes)	ACQUISITIONS : NOMBRE D'ABONNEMENTS en cours	DEPENSES D'ACQUISITIONS	OUVERTURE HEBDOMADAIRE
IPAG	70	2749	15	119	12	3000 euros	32 h
LANGUES	430	15940 (désherbage)	0	387	0	13114 (avec reports crédits, sinon 10352 euros)	40 h
POLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	226	4200	56	542	56	38000 euros	35 h
PSYCHOLOGIE	155	5183	60 (32 vivants, 28 morts)	247	32	8500 (DI) 10960 (DG)	39
TOTAL	881	28072	131	1295	100	59 852 euros	31 h (moyenne)

ENQUÊTE ESGBU 2007 (Chiffres 2006)

Annexe 4 : Tableau de suivi du budget du SCD Paris 10: mai 2007

Suivi du budget (€)		2007	Initial report	facturé	reste engagé	disponible	avancement	titres F	exempl. F	titres E	exempl. E	prix moyen	fact. E
AL	Allemand	0,00	9 441,00	4 769,20	2 261,07	2 410,73	1,0	71	72	123	123	24,46	3 372,26
AN	Anglais	0,00	32 387,00	9 354,17	5 149,29	17 843,54	0,6	99	144	129	148	32,17	7 001,20
BA	Beaux Arts	0,00	10 155,00	2 808,88	348,96	6 997,36	0,6	85	90	0	0	31,21	0,00
BA-CNL	Beaux Arts-CNL	0,00	1 995,00	619,71	0,00	1 375,29	0,6	11	13	0	0	47,67	0,00
DR	Droit	0,00	91 581,00	24 940,80	58 101,75	8 538,45	0,6	279	620	73	86	35,33	3 819,06
EC	Economie	0,00	46 587,00	18 868,83	6 605,01	21 113,16	0,8	469	856	1	1	22,02	54,55
ES	Espagnol	0,00	18 788,00	3 477,76	2 670,40	12 639,84	0,4	44	80	70	74	22,58	2 198,25
ET	Ethno-anthropologie	0,00	9 569,00	3 092,30	1 038,06	5 438,44	0,7	76	109	20	31	22,09	703,29
GE	Généralités	0,00	28 122,00	8 630,64	1 665,49	17 825,87	0,6	234	341	4	4	25,02	2 094,28
GO	Géographie	0,00	15 622,00	6 936,99	3 089,16	5 595,85	0,9	164	309	6	6	22,02	217,40
Géo-CNL	Géographie-CNL	0,00	1 995,00	540,29	447,06	1 007,65	0,6	14	23	0	0	23,49	0,00
HI	Histoire-Religion	0,00	63 515,00	15 095,43	9 601,62	38 817,95	0,5	348	460	81	84	27,75	4 268,44
HI-CNL	Histoire-CNL	0,00	16 500,00	9 649,57	7 499,55	-649,12	1,2	308	311	0	0	31,03	0,00
IN	Informatique	0,00	7 089,00	27,30	0,00	7 061,70	0,0	1	1	0	0	27,30	0,00
IT	Italien	0,00	7 537,00	1 873,46	897,03	4 766,51	0,5	21	21	51	62	22,57	1 553,92
LA	Latin-Grec	0,00	9 048,00	1 726,98	846,49	6 474,53	0,4	0	0	42	45	38,38	1 726,98
LO	Langues orientales	0,00	5 567,00	1 710,63	859,15	2 997,22	0,6	1	2	51	67	24,79	1 696,62
LI	Linguistique	0,00	17 943,00	5 625,44	1 736,08	10 581,48	0,6	180	234	2	3	23,74	94,49
LF	Littérature française	0,00	26 861,00	11 982,88	2 704,65	12 173,47	0,9	390	440	5	6	26,87	339,95
LF-CNL	Littérature française-CNL	0,00	2 010,00	2 047,93	211,57	-249,50	2,1	167	167	0	0	12,26	0,00
PH	Philosophie	0,00	17 338,00	6 158,44	1 040,96	10 138,60	0,7	210	252	16	16	22,98	955,35
PH-CNL	Philosophie-CNL	0,00	3 990,00	1 419,98	284,83	2 288,19	0,7	56	64	0	0	22,19	0,00
PS	Psychologie	0,00	37 289,00	17 074,42	11 328,14	8 886,44	0,9	362	700	30	30	23,39	1 788,73
PS-CNL	Psychologie-CNL	0,00	4 050,00	961,69	862,82	2 225,49	0,5	26	51	0	0	18,86	0,00
SP	Science Politique	0,00	9 588,00	2 019,31	2 015,93	5 552,76	0,4	63	83	4	4	23,21	445,99
SP-CNL	Science Politique-CNL	0,00	1 500,00	1 255,62	229,72	14,66	1,7	59	73	0	0	17,20	0,00
SC	Sciences	0,00	4 759,00	391,77	637,51	3 729,72	0,2	18	18	0	0	21,77	0,00
ED	Sciences de l'éducation	0,00	9 546,00	5 033,02	869,24	3 643,74	1,1	153	265	1	2	18,85	55,84
SO	Sociologie	0,00	16 169,00	4 516,62	3 015,16	8 637,22	0,6	190	247	2	2	18,14	53,30
SO-CNL	Sociologie-CNL	0,00	1 950,00	0,00	0,00	1 950,00	0,0	0	0	0	0	#DIV/0!	0,00
AS	Arts du spectacle	0,00	8 539,00	586,84	221,88	7 730,28	0,1	27	28	1	1	20,24	24,22
ST	Staps	0,00	12 969,00	2 332,64	1 286,17	9 350,19	0,4	27	66	11	11	30,29	702,19
TVA	TVA intracommunautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
RES	Réserve	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
Total Documentation - Livres [618]		0,00	549 999,00	175 569,54	127 524,75	246 904,71	0,7	4153	6140	723	806	25,28	33 166,31
CNL	CNL	0,00	36 000,00	16 494,79	9 535,55	7 959,66	7,4	641	702	0	0	#DIV/0!	0,00
BD	Bases de données électroniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0	0	0	0	#DIV/0!	0,00
RE	Revue électronique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0	0	0	0	#DIV/0!	0,00
DE	Documents électroniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0	0	0	0	#DIV/0!	0,00
AV	Documents audiovisuels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0	0	0	0	#DIV/0!	0,00
MF	Microformes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0	0	0	0	#DIV/0!	0,00
PE	Périodiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0	0	0	0	#DIV/0!	0,00
Total Documentation - Non-livres [618]		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!						

Annexe 5 : indicateurs du Conspectus

Indicateurs de profondeur

0 = hors collection : la bibliothèque, de manière intentionnelle, ne recueille aucun document dans quelque format que ce soit sur ce sujet.

1 = niveau minimal d'information : ce niveau de développement supporte les cours d'introduction. Comprend une collection très limitée d'ouvrages généraux, intégrant des monographies et des travaux de référence. (niveau secondaire).

2 = niveau d'information élémentaire : ressources appropriées pour introduire et définir un sujet et pour indiquer les différents types d'information disponibles ailleurs que dans l'établissement. Comprend une collection sélectionnée de monographies et de travaux de référence (1er cycle universitaire).

Les collections sont souvent et régulièrement revues pour répondre aux besoins d'information courante. Les anciennes éditions et les titres contenant des données périmées sont désherbés régulièrement. Les « classiques » sont maintenus dans les collections rétrospectives.

3 = support de formation et d'enseignement : ressources appropriées pour mettre à jour les connaissances sur tous les aspects d'un sujet mais à un niveau moindre que celui exigé par le niveau d'étude approfondi de la recherche. Comprend une collection étendue de monographies et d'ouvrages de référence généraux et spécialisés. Une sélection de ressources documentaires en langues étrangères, une collection importante d'auteurs très connus et une sélection d'ouvrages d'auteurs de notoriété moindre. Les collections sont examinées systématiquement pour s'assurer de la validité du suivi de l'information avec une conservation des documents plus systématique (classiques et ouvrages de référence) dans les collections rétrospectives. (Second cycle universitaire)

4 = niveau de recherche : collections comprenant l'essentiel des publications nécessaires aux études de doctorat et à la recherche. Elle comprend une très large collection de monographies d'ouvrages de référence et d'ouvrages spécialisés (actes de colloques, publications savantes, etc.) ; une très grande collection de documents en langues étrangères ; une collection systématique des auteurs connus et une bonne représentativité des auteurs de notoriété moindre. Les documents sont systématiquement conservés dans les collections rétrospectives pour servir les besoins de recherches historiques.

5 = niveau complet d'information : collection qui dans un domaine défini s'efforce d'être exhaustive (par exemple en couvrant systématiquement les grandes collections spécialisées, dans toutes les langues). Elle comprend non seulement une collection complète de monographies, mais s'étend également à la collecte de sources primaires (manuscrits, littérature grise, sources historiques, etc.). Conservation systématique des documents.

Code de langue

F = documents en français prédominant

E = choix de documents dans d'autres langues : principalement anglais et autres langues européennes

G = vaste choix de documents en toutes langues

Y = priorité à une langue étrangère pour l'acquisition des documents.

Obsolescence des ouvrages

R = rapide ; M = moyenne ; L = lente

Codes de couverture géographique

F = France ; E = Europe ; AN = Amérique du nord + AS = Amérique du sud ; S = Asie ; Q = Afrique ; O = Océanie

Annexe 6 : Fiche domaine de la Bibliothèque publique d'information

DOMAINE

Chargé de collections :
 Gestionnaire périodiques :
 Version du :

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Monographies

Thématiques les plus développées, catégories de documents les mieux suivies, et a contrario moindre développement ou plus grande sélectivité. Axes forts de développement de la collection du domaine, « ce qui la caractérise le mieux »

Volumétrie collections (nombre de titres)	2004	2005	2006
Budget acquisitions	2004	2005	2006
Volume acquisition monographies (nombre de titres, dons inclus)	2004	2005	2006
Taux d'actualité	2004	2005	2006

Périodiques

Caractéristiques principales de la collection dans le domaine : axes forts, équilibre académique / grand public, essentiellement francophones ou langues étrangères, durées de conservation (importance des rétrospectifs)

Volumétrie des collections (nombre de titres vivants fin 2006)	Papier	Microfilms (vivants et morts)	Revue électroniques
Budget fin 2006 (renouvellement 2007)			

Nombre nouveaux abonnements papier pris en	2004	2005	2006

Documents électroniques

Caractéristiques principales de l'offre dans le domaine :

- axes forts, nouvelles pistes à dégager et pourquoi (par ex : sites d'artistes contemporains sans équivalent papier)
- grandes catégories de sites (institutionnels, universitaires, webzines, blogs, portails, etc.)

Volumétrie des collections fin 2006 (sans distinction de types de ressources si le nouveau module statistique n'est pas disponible)	cédéroms	bases payantes	sites Internet
Budget fin 2006 (renouvellement 2007)			

OUTILS ET PROCÉDURES D'ACQUISITION	
Monographies	
<p>Sources</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Livres Hebdos : liste des rubriques dépouillées</i> • <i>acquisitions étrangères : bibliographies sélectives analytiques (Choice papier – préciser rubriques si nécessaire – ou électroniques), bibliographies signalétiques par langues (papier ou électronique)</i> • <i>revues du domaine, bibliographies analytiques</i> • <i>sites Internet commerciaux , fiches des fournisseurs</i> • <i>sites de librairies, de librairies en ligne, d'éditeurs spécialisés dans le domaine</i> • <i>librairies spécialisées visitées</i> 	<p>Circuits spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • recours achat de livres épuisés <i>fréquent/exceptionnel/inexistant et type d'ouvrages</i> • recours hors-marchés <i>fréquent/exceptionnel/inexistant et type d'ouvrages</i> • recours circuit urgent <i>fréquent/exceptionnel/inexistant et type d'ouvrages</i> <p>Outils internes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Listes d'auteurs depuis 1900 pour les principales littératures</i> • <i>Listes cotes 4 lettres</i> • <i>...</i>
<p>Périodiques <i>Sources de repérage spécifiques : listes de diffusions, périodiques</i></p>	
<p>Documents électroniques <i>Sources de repérage spécifiques : listes de diffusions, ouvrages, périodiques, articles...</i></p>	
LANGUES ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	
<p>Monographies <i>Liste précise et évolutive des langues représentées, avec une évocation du poids que cela représente dans les acquisitions annuelles (sans chiffrage précis : fréquent, rare, exceptionnel). Précision des principaux motifs du recours à d'autres langues : thématiques / catégories d'ouvrages sur lesquelles porte prioritairement ces achats non francophones.</i></p>	

Si pertinent : aires géographiques les mieux couvertes par les collections

Part des monographies en langue française	2004	2005	2006

Périodiques

Documents électroniques

TPOLOGIE DES DOCUMENTS

Monographies

Catégories d'ouvrages, niveaux... dès lors qu'il y a une problématique spécifique ou des pratiques suscitées par le domaine, donc qui ne se résumerait pas à la règle générale « de l'initiation au début de spécialisation » : particularités sur la vulgarisation dans les disciplines scientifiques, règles d'acquisition des travaux critiques en littérature (niveau de spécialisation plus élevée pour les langues plus importantes),

Traitement dans cette rubrique du régime appliqué aux manuels scolaires (secondaire, voire primaire dans certains domaines) et universitaires

Traitement dans cette rubrique des règles régissant les doublons dans un même domaine (multiexemplaires d'ouvrages de référence en médecine ou en philosophie, des codes en droit - doublons des catalogues d'expositions parisiennes en 7 - œuvres proposées dans plusieurs éditions en littérature et philosophie (doublons voire plus pour grands textes)

Périodiques

Particulièrement : place faite aux revues académiques en anglais, existence de magazines ou de revues de vulgarisation dans le domaine

Documents électroniques

ÉDITEURS ET COLLECTIONS SUIVIS, REVUES ET DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES « DE RÉFÉRENCE »

Monographies

Selon les domaines :

- *collections régulièrement suivies : en adaptant à chaque domaine, par ex catalogues de manifestations (photo, art cont., cinéma...) en 7.*
- *principaux éditeurs du domaine, régulièrement suivi*

listes des publications à feuillets mobiles et des séries du domaine (précisément : suites, avancées, etc, pas au sens large de la Bpi...), des P.O. les plus importantes (hors le 3 point).

Périodiques

Titres conservés en collections complètes depuis l'origine + principaux titres « de référence » du domaine (quelques titres)

Listes des titres dont on conserve un rétrospectif papier en plus du rétrospectif en ligne

Spécificités pour certains domaines :

- *liste des revues mortes (conservés en (0) ou avec les monographies, dont reprint) en littératures*
- *listes des revues sur les auteurs classées avec les monographies en littératures*
- *listes des revues classées avec les monographies*

Documents électroniques

Liste des bases de référence du domaine : bibliographies et bases de données payantes ou gratuites, répertoires de sites... (de 5 à 10).

Liste des titres de référence passées en ligne (ex. bibliographies arts, littératures, sciences sociales...)

EXCLUSIONS, SÉLECTIVITÉ, SUPPRESSIONS

Monographies

Exclusions, « non-achats » volontaires, application d'une grande sélectivité pouvant porter sur :

- *collections ou éditeurs médiocres ou inadaptés (Paléo en 9, Profil d'une œuvre en 8, Annales du baccalauréat partout, QCM sauf dans ouvrages EMP en comportant, etc)*
- *pour des raisons de forme (Itinéraires du patrimoine en 7)*
- *domaines pas ou très peu couverts . Ex. de la grande sélectivité pour acquisition des récits de vie et témoignages en 9. Littérature de jeunesse en 8...*
- *Catégories d'ouvrages : ex. en littératures étrangères de la « critique en langue étrangère trop spécialisée » (deux critères combinées pour exclure l'acquisition)*
- ...

Périodiques

Types de périodiques pas ou plus achetés

Documents électroniques

Incluant :

- *liste des documents fondamentaux qui n'ont pu être installé pour des raisons technique*
- *liste des documents dont nous avons abandonné l'abonnement pour des raisons de coût*

PARTAGES DOCUMENTAIRES

Tous types de documents

Partages internes au secteur et partages entre domaines de secteurs différents.

Pour chaque partage, mention des règles appliquées,

ou « à préciser » si des incertitudes subsistent,

« à instruire » si les règles restent à définir

<p>Périodiques <i>Si partages spécifiques aux périodiques (Ex. de certains titres entre le 7 et le 9, où à l'intérieur du secteur sciences sociales 0/30/32)</i></p>
<p>Documents électroniques <i>Si partages spécifiques aux documents électroniques du fait d'un plan de classement spécifique</i></p>
<p>CLASSEMENT ET RÈGLES DE COTATION</p>
<p>Monographies <i>« Séries de cotes » CDU du domaines (ne va pas toujours de soi, ex. de fiches Histoire reste du monde, Art). Structuration des collections (monographies artistes, pays/périodes en histoire, cotes 4 lettres cinéastes – acteurs, etc), grands principes d'organisation des collections ou « structurant les collections » - si ces principes sont suffisamment lisibles Refonte de la cotation en cours où à programmer. Règles d'utilisation des cotes dont l'intitulé ne rend pas clairement et intégralement compte du contenu. Cette rubrique sera plus ou moins détaillée selon les domaines, et enrichie au fur et à mesure des refontes de la cotation.</i></p>
<p>Périodiques <i>Principes de cotation (cotes générales ou précises, sous-classement alphabétique, etc) Aménagements ou refonte en cours ou à programmer</i></p>
<p>Documents électroniques (rubriques du portail) <i>Rubriques du portail qui correspondent au domaine (il n'y a pas nécessairement adéquation avec le découpage du référentiel).</i></p>
<p>RELIURE RESTAURATION</p>
<p>Monographies <i>Caractéristiques spécifiques au domaine concernant la plastification ou la reliure de telle catégorie d'ouvrages</i></p>
<p>Périodiques</p>
<p>DÉSHERBAGE</p>
<p>Monographies <i>Au-delà des critères communs, particularités tenant au fonds : désherbage accentué dans domaines à forte actualisation, au contraire critères de conservation de certains types de documents au niveau 3, etc. Liste des titres de séries, d'encyclopédies, etc...fondamentales - à conserver Inclure rythmes de désherbage : annuel ou campagnes, date dernière campagne, en cours, etc.</i></p>

Volumétrie désherbage (nombre de titres)	2005	2006	2007
Dernière campagne (année)			
Périodiques			
Documents électroniques			
UTILISATION DES COLLECTIONS			
Monographies <i>D'après résultats semaine-test 2003 et 2005 : grandes tendances et évolutions</i>			
<i>Périodiques</i>			
Ressources électroniques			
VALORISATION			
<ul style="list-style-type: none"> • dépliants d'information <i>Une info sur...</i> • bibliographies DIE ou Accueil produites (2 dernières années) • article dans Bulletin Bpi et presse professionnelle • thèmes mis « à l'affiche » du portail (2006) • actions dans espace de valorisation • présentation ou visite du fonds au public ou à des professionnels (2006) 			
ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR			
<ul style="list-style-type: none"> • grandes bibliothèques du domaines <i>catalogues (adresse Internet), visites récentes effectuées, contacts de collègues-recours, etc</i> 			

- **association de bibliothécaires spécialisés**
- **manifestations**
- **spécialiste du domaine consulté**
- **formations spécifiques**
sur état de la recherche ou de l'édition, ou du point de vue bibliothéconomique

Annexe 7 : Éléments statistiques du secteur Arts de Paris 10

ANALYSE DES PUBLICS ET DES USAGES

- 1 : Analyse des publics potentiellement desservis par le secteur

	2004			2005			2006		
		<i>Part sur le niveau en %</i>	<i>Part su l'ensemble des étudiants en %</i>		<i>Part sur le niveau en %</i>	<i>Part su l'ensemble des étudiants en %</i>		<i>Part sur le niveau en %</i>	<i>Part su l'ensemble des étudiants en %</i>
Total	1748		5.05%	1447		4.9%	1699		5.45%
Niveau L	952	6.03%	2.7%	876	5.3% ³	2.96%	1190	6.16%	3.82%
Niveau M	494	3.72%	1.4%	388	4.19%	1.31%	328	3.67%	1.05%
Niveau D	291	5.23%	0.8%	172	8.41%	0.58%	170	8.58%	0.55%
Concours									
Enseignants / Chercheurs	11	1.16%		11		1.16	11		1.16

- 2 : Volume des documents empruntés dans la salle de prêt pour le secteur en nombre de titres, d'exemplaires rapporté à la part en % total des documents prêtés en salle de prêt

	2004			2005			2006		
	Titres	Exe.	Part en %	Titres	Exe	Part en %	Titres	Exe.	Part en %
BA	1628	3978		1806	4587		1797	4385	
Spec	881	2228		986	2702		961	2476	
Total	4513	6206	4.33%	4797	7289	4.36%	4764	6861	4.38%

- 3 : Volume des documents empruntés dans la salle de lecture pour le secteur en nombre de titres, d'exemplaires rapporté à la part en % total des documents prêtés en salle de lecture

	2004			2005			2006		

	Titres	Exe.	%	Titres	Exe.	%	Titres	Exe.	%
BA	210	243		322	382		388	469	
Spec	128	145		182	229		191	238	
Total	338	388	2.91%	504	611	2.98%	579	707	3.23%

- 4: Volume des documents empruntés en magasin pour le secteur en nombre de titres, rapporté à la part en % total des documents prêtés en magasin

	2004		2005		2006	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%
BA	226		308		338	
Spec	10		32		30	
Total	236	4.72%	340	5.99%	368	7.76%

- 5 : Volume de documents empruntés (toutes localisations confondues) en nombre d'exemplaires par type de lecteur (code statut du lecteur Aleph)

	L ⁴⁵ (01)	M(02)	D(03)	P(12)	A(15)	I(08)
BA	2101	1470	241	146	0	9
SPEC	1102	815	185	109	2	1
2004	3203	2285	426	255	2	10
BA	2722	1225	240	283	2	10
SPEC	1429	940	191	166	7	12
2005	4151	2165	431	449	9	22
BA	3142	742	267	67	13	51
SPEC	1461	759	101	95	13	39
2006	4603	1501	368	162	26	90

- 6 : Nombre de fascicules de périodiques communiqués pour le secteur rapporté en % au nombre total de fascicules communiqués.

	2004		2005		2006	
	Nb Fasc.	Part en %	Nb. Fasc.	Part en %	Nb fasc.	Part en %
Total	244	0.67%	285	0.98%	217	1.22%

- 7 : Nombre de documents demandés par le PEB relatifs au secteur pour la dernière année.

	2006	
	Nb doc.	Part en %
Total	7	2.2%

ANALYSE DES COLLECTIONS EXISTANTES MONOGRAPHIES / PÉRIODIQUES

- 8 : Pour l'année courante par salle, le nombre d'ouvrages existants avec la part en % des volumes du secteur par rapport à l'ensemble des collections de l'espace

	Salle de prêt			Salle de lecture		
	Titres	Exe.	Part en %	Titres	Exe.	Part en %

⁴⁵L= Licence ; M= Master ; D = Doctorat ; P = professeur chercheur ; A = autorisé ; I = étudiants IUFM

BA	3628	4235		6236	6737	
Spec	2051	2416		3008	3159	
Total	5679	6651	4.08%	9244	9896	11.63%

- 9 : Répartition des ouvrages français et étrangers sur le fonds existant pour l'année en cours ou à la date du dernier récolement

	Salle de prêt		Salle de lecture	
	Titres F	Titres E	Titres F	Titres E
BA	3380	248	5403	833
SPEC	1904	147	2477	531
Total	5284	395	7880	1364

- 10 : Ancienneté du fonds existant pour l'année en cours ou à la date du dernier récolement

période	Salle de prêt				Salle de lecture			
	Avant 1995	1995 à 2000	2000 à 2005	2005 →	Avant 1995	1995 à 2000	2000 à 2005	2005 →
BA	1885	842	770	130	4099	1065	881	188
SPE	876	464	558	156	2024	474	424	90
Total	2761	1306	1328	286	6123	1539	1305	278

- 11 : Évolution du nombre de titres de périodiques imprimés vivants pour le secteur et rapport au nombre total de titres vivants

	Total Titres	dont Titres F	Part en %	Dont Titres E	Part en %
2005	60	43	2.18%	17	3.20%
2006	61	48	2.66%	13	1.94%

ANALYSE DES FLUX D'ENTRÉES : ACQUISITIONS / DONNS

- 12 : Flux des acquisitions : Évolution des crédits d'acquisition de monographies pour le secteur sur les 3 dernières années rapporté au budget global d'acquisition de monographies

	2004		2005		2006							
	Dotation globale	Part en %	Facturés	Part en %	Dotation globale	Part en %	Facturés	Part en %				
BA	21764		14916		12890		12376		13022		15054	
Spec	4935		8256		9392		8112		9938		6878	
Monographies	26699	4.82%	23172	4.48%	22282	4.13%	20488	4.15%	22960	4.56%	21932	4.72%

- 13 : Répartition des acquisitions de monographies en nombre de titres et d'exemplaires, par langue et par niveau L/M/D

	2006		2005		2004		↕
	Titres	Exe.	Titres	Exe.	Titres	Exe.	
B.A	323	360	323	399	289	349	
Spec	226	281	234	332	341	475	

Ouvrages français	549	641	557	731	630	824	↗
B.A	22	26	37	43	35	38	
Spec	24	29	42	49	4	7	
Ouvrages étrangers	46	65	73	92	39	45	↘
Ouvrages niv. L	399	408					
Ouvrages niv. M	180	201					
Ouvrages niv. D	30	31					

- 14 : Évaluation des coûts moyens d'un document pour les trois dernières années

	2004	2005	2006	Taux d'augmentation des trois dernières années
Coût moyen d'une monographie F	35,08 €	27,31 €	35,92 €	
Coût moyen d'une monographie E	70,12 €	34,35 €	50,88 € ⁴⁶	

⁴⁶ Coût moyen en ne prenant pas compte des suites, sinon 81,58 € en les intégrant

Annexe 8 : Environnement documentaire en arts⁴⁷

Tous domaines

Bibliothèque nationale de France –Tolbiac-
Bibliothèque publique d'information
Bibliothèque de la Maison des sciences de l'homme
Bibliothèque administrative de la Ville de Paris

DISCIPLINE ART

- Architecture

Bibliothèque de la Cité de l'architecture
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine
Bibliothèques des Écoles d'architecture

- Art / Culture

Bibliothèque de l'École du Louvre
Bibliothèque publique d'information
Bibliothèque Forney
Bibliothèques des Instituts culturels étrangers à Paris dont le Centre allemand d'histoire de l'art, le Centre culturel danois, le Centre culturel suédois, le Centre culturel suisse, le Centre Calouste Gulbenkian, le Goethe-Institut, la Fondation Custodia, la Bibliothèque de l'Institut polonais
Bibliothèque du Centre Michelet, SCD de Paris IV

- Art –par périodes chronologiques-

Bibliothèque du Musée de l'Homme /Médiathèque du Musée du Quai Branly
Bibliothèque du Musée des Antiquités nationales
Bibliothèque byzantine
Centre d'Études supérieures sur les civilisations du Moyen-Age, Poitiers
Institut de recherche et d'histoire des textes – Volet Iconographie-Orléans
Centre d'Études supérieures de la Renaissance, Tours
Bibliothèque du Musée d'Orsay
Bibliothèque Kandinsky, MNAM,
Délégation des arts plastiques –Documentation-
Bibliothèque Jean Laude, Saint-Étienne
Bibliothèque d'art contemporain, Villeneuve d'Ascq
Bibliothèques des Écoles d'art
Institut d'art contemporain, Villeurbanne
Médiathèque de l'ENSBA

- Art –par aires géographiques-

Bibliothèque du musée Guimet
Bibliothèque de l'Institut du monde arabe
Bibliothèque des langues et civilisations (BULAC) en projet dont fait partie la BIULO

⁴⁷ Liste établie par l'INHA.

Maison des cultures méditerranéennes
Médiathèque du Musée du Quai Branly

Arts décoratifs

Bibliothèque des arts décoratifs
Bibliothèque Forney

Arts du Spectacle

Département des Arts du Spectacle, BnF
Bibliothèque-musée de l'Opéra, BnF
Bibliothèque de la Comédie française
Bibliothèque Gaston Baty

Arts graphiques

Bibliothèque des arts graphiques
Bibliothèque Forney
Département des estampes et de la photographie, BnF

Bande dessinée

Centre de la bande dessinée et de l'image à Angoulême

Arts et techniques

Bibliothèque du Conservatoire national des arts et métiers

Cinéma

Bibliothèque du film (BIFI)

Costume

Bibliothèque du Musée des arts de la mode et du costume
Bibliothèque du Palais Galliera

Critique d'art

Archives de la critique d'art, Chateaugiron

Ethnologie

Médiathèque du Musée du Quai Branly

Jardin

Bibliothèque de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles
Bibliothèque de la Société nationale d'horticulture de France Bibliothèque de l'ENSAD
Bibliothèque Forney.

Musique

Département de la Musique, BnF
Bibliothèque-musée de l'Opéra, BnF
Médiathèque du Conservatoire national supérieur de musique et de danse

Numismatique

Département des monnaies et médailles, BnF

Œuvres et objets d'art

Bibliothèques de musées

Paris

Bibliothèque des archives de Paris
Bibliothèque historique de la Ville de Paris

Patrimoine / Conservation / Restauration

Institut national du patrimoine (Département des conservateurs, Département des restaurateurs)
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine)

Photographie

Département des estampes et de la photographie, BnF
Bibliothèque de la Maison européenne de la photographie

Discipline Archéologie

Bibliothèque byzantine
Bibliothèque de la Sorbonne
Bibliothèque de l'École normale supérieure
Bibliothèque d'archéologie de l'École normale supérieure
Bibliothèque de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie de Nanterre (tête du Réseau « Archéologie Ile-de-France » dont font partie la Bibliothèque de l'INHA ainsi que la BnF)
Bibliothèque du Centre Gustave Glotz de recherches sur les mondes hellénistique et romain
Bibliothèque du Centre Louis Gernet de recherches comparées sur les sociétés anciennes
Bibliothèque du Musée de l'Homme
Bibliothèque du Musée des Antiquités nationales
Bibliothèque de la Revue Gallia (Fonds Albert Grenier)
Cabinet d'Égyptologie du Collège de France
Centre Camille Jullian, Aix-en-Provence
Maison de l'Orient méditerranéen, Lyon

Annexe 9 : Liste des visites d'établissement

- Visite du **département arts du site Tolbiac de la BNF** et rencontre de la responsable des acquisitions, Mme Catherine Dollé.
- Rencontre de Mme Catherine Brand à l'**Institut national d'histoire de l'art**, responsable de la politique documentaire
- Visite de la bibliothèque du **centre Michelet de Paris 4** et rencontre de sa responsable, Mme Marie-Danièle Schaeffer.
- Visite de la **bibliothèque Gaston-Baty d'études théâtrales de Paris 3** et rencontre de sa responsable, Mme Claude Chauvineau

- Rencontre de Mmes Marie-Cécile Bouju et Mme Brigitte Dujardin, du **Service commun de la documentation de Paris 8** au cours d'une présentation de la politique documentaire à Paris 10, le 11 juin 2007.